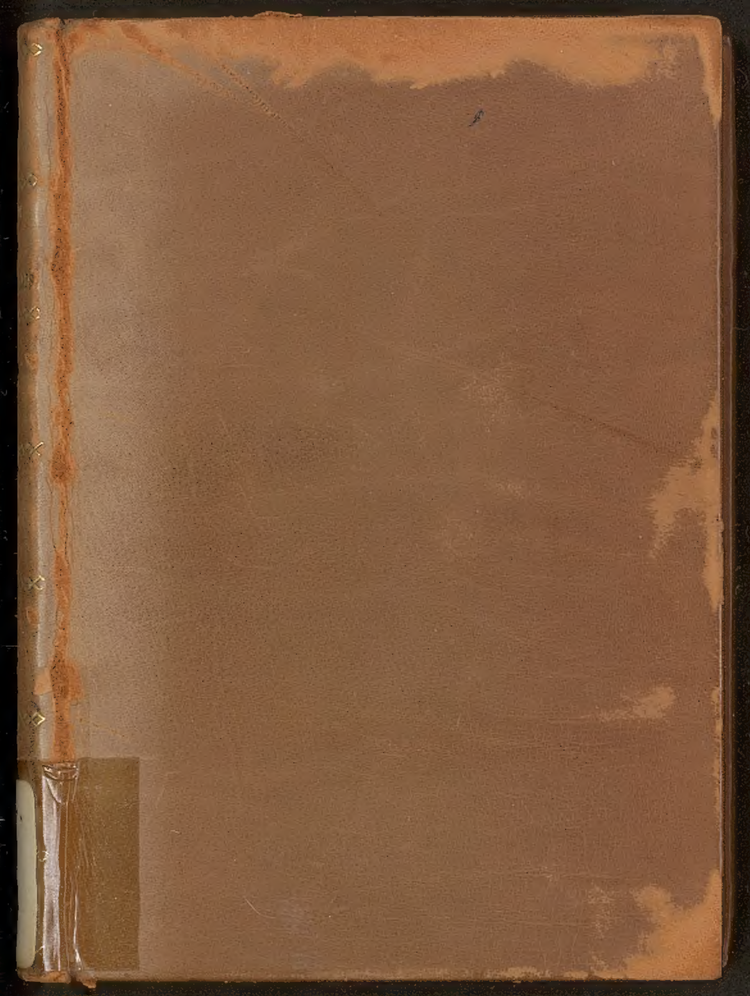




ALMANACH DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS,

POUR L'AN XI DE LA RÉPUBLIQUE;

PAR J.-B. PICQUENARD,
Secrétaire-général de la Préfecture du même Département.

Prix 1 f. 50 c.



A ARRAS,
Chez le C.en GALAND, Imprimeur;
Rue du Collège, Section C, N.o 307.

XI.me ANNÉE.

On trouve cet Almanach ;

A Arras, chez le C. *Galand* et les *libraires*.
A Boulogne, chez le C. *Gritet*, grande-rue.
A Béthune, chez le C. *Wancostenoble*.
A St.-Omer, chez le C. *Huguet*, grande-pl.
A Amiens, chez le C. *Darras*.
A Douay, chez le C. *Dutilleul*,
A Lille, chez *J.-B. Castiaux*, grande-pl.
A Paris, chez les principaux libraires du Palais-Egalité.

AVANT-PROPOS.

L'Almanach départemental du Pas-de-Calais, pour l'an X, a été imprimé à Arras, chez Lemaistre, Rue Lepelletier, n.° 364.

Cet ouvrage ayant offert au Public, dans un article intitulé : Considérations générales sur le Département, *des renseignemens assez exacts sur les Ports, Canaux, Routes, Forêts, Mines, Carrières, enfin sur l'ensemble des ressources et des moyens de prospérité de ce beau pays, j'ai pensé qu'il était utile de publier, dans l'Almanach de l'an XI, une description statistique de chacun,* en particulier, *des six Arrondissemens communaux qui le composent.*

L'exiguïté de ce format, ne m'a permis d'y insérer, cette année, que la statistique des 1.er, 2.e et 3.e Arrondissemens, et j'ai été contraint de

renvoyer celle des 4e. . 5e. et 6e. à la publication de l'Almanach de l'an XII.

J'éprouve, sans doute, quelques contrariétés à ne pouvoir réunir dans un seul corps d'ouvrage tous les matériaux précieux que je tiens du zèle des Sous-Préfets et des Maires; mais j'ai préféré n'en publier qu'une partie cette année, plutôt que de mutiler cette masse de faits qu'il est si intéressant de connaître, et de réduire, à un petit volume, les principes d'une science, la seule peut-être, où la prolixité soit un mérite réel.

Je suis loin de prétendre, pour celà, que la description des Arrondissemens de Boulogne, de St.-Omer et de Béthune, offerte ici, ne laisse plus rien à désirer. Qui pourrait se flatter de pouvoir, parfaitement, *décrire toute une contrée, une seule commune, même une métairie? Le génie des langues, celui de la peinture et de la gravure se réuniraient*

pour prêter leurs secours à l'observateur le plus patient et le plus éclairé, qu'il échapperait encore quelque chose à ce dernier : il est d'ailleurs des détails minutieux qu'il faut souvent savoir taire, sans pourtant les perdre de vue, car en statistique rien n'est à dédaigner, rien ne doit être omis.

On s'apercevra donc que les Sous-Préfets Masclet, Bénard-Lagrave, *et* Podevin *ont donné, eu égard aux circonstances, à la variété plus ou moins grande du sol qu'ils ont décrit, à l'instruction des hommes qui les ont secondé et au laps de tems qu'ils ont consacré pour la description de leur Arrondissement respectif, toute la perfection qu'on était en droit d'attendre de Fonctionnaires aussi occupés et l'on peut dire aussi surchargés de détails administratifs.*

Un des obstacles les moins faciles à surmonter, pour un Auteur, est sans doute, celui de soutenir l'intérêt du Lecteur à travers cette fatigante

série de noms qu'il faut pourtant y placer pour remplir le premier objet de l'ouvrage, et se rendre enfin digne de son titre, tout modeste qu'il est. Cette nomenclature est si considérable que, malgré mes soins pour la resserrer dans d'étroites limites, je n'ai encore pu cette fois y insérer les noms de ces Citoyens respectables qui se consacrent dans l'obscurité à l'exercice de la bienfaisance, qui vont, sans ostentation et par amour de l'humanité, porter des secours et des paroles de consolation dans la cabane du pauvre. Ah! ne m'en voulez pas, vous membres des commissions d'hospices et des Comités de bienfaisance, philantropes Officiers de santé, charitables Sœurs hospitalières, et daignez croire que, si l'usage et le respect pour l'Autorité ne retenaient ma plume, vos noms seraient placés avant ceux-mêmes des premiers Fonctionnaires de l'Etat. Je n'ose pas trop affirmer que je n'intervertirai pas un jour l'ordre

actuel dans cette partie de ma rédaction, puisque j'y entrevois un nouveau moyen d'honorer le Gouvernement.

L'insertion de cette nomenclature m'a aussi empêché de publier un mémoire très intéressant sur l'agriculture du Pas de-Calais, par le C. Poitevin-Maissemy, *Préfet de ce Département, qui avait été annoncé dans l'almanach de l'an X; de plus un extrait d'un mémoire sur la météorologie-statistique depuis* 1789, *jusqu'en l'an* 9. *par le C. Légeard, Professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Boulogne.*

Puisse la rédaction de cet almanach, malgré ces lacunes et d'autres imperfections, ne pas être tout à fait indigne de l'honneur que m'a fait le C. Chaptal, *Ministre de l'Intérieur, quand, par sa circulaire du* 16 *thermidor dernier, il a bien voulu citer, à tous les Préfets de la République, mon almanach de l'an X au nom-*

bre des modèles que l'on pouvait se proposer pour la rédaction des Annuaires de l'an XI !

Puissent, aussi, mes Concitoyens ajouter leurs suffrages aux nobles encouragemens du Ministre, et voir, dans mes constans efforts pour la prospérité du Département du Pas-de-Calais, le sentiment de reconnaissance dont je suis pénétré envers eux, pour les marques d'estime dont ils m'ont sans cesse honoré, et pour l'accueil sentimental qu'ils ont bien voulu me faire sur tous les points que j'ai parcourus en accompagnant le Préfet dans sa dernière tournée !



VENDÉMIAIRE.

♎ Le Soleil entre dans la balance le 1.er Vendémiaire à 7 heures 17 minutes du soir.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 52' le mat. et de 51' le s.

Ere Républi. (Jours du Mois.)	Style Grégorien.			Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.	
				h	m	h	m	h	m	h	m
1	Septembre 1802. 23	j	Thécle	5	57	6	2	1 matin.	58	5 soir.	13
2	24	v.	Andoche	5	59	6	0	3	8	5	25
3	25	s.	Firmin	6	[illegible]	5	59	4	16	5	37
4	26	D.	Justine	6	2	5	57	5	23	5	50
5	27	l.	Côme	6	4	5	55	6	31	6	5
6	28	m.	Céran	6	7	5	53	7	36	6	22
7	29	m.	Michel	6	8	5	51	8	51	6	43
8	30	j.	Jérôme	6	10	5	49	10	6	7	12
9	Octobre. 1	v.	Remy	6	12	5	47	11	22	7	51
10	2	s.	Les Anges	6	14	5	45	0 soir.	36	8	45
11	3	D.	Denis év.	6	15	5	44	1	42	9	54
12	4	l.	François	6	17	5	42	2	36	11	15
13	5	m.	Aure	6	19	5	40	3	17	11	50
14	6	m.	Bruno	6	21	5	38	3	47	0 matin.	42
15	7	j.	Serge	6	23	5	36	4	9	2	10
16	8	v.	Démètre	6	25	5	34	4	29	3	39
17	9	s.	Denis	6	27	5	32	4	47	5	6
18	10	D.	Géréon	6	29	5	30	5	2	6	32
19	11	l.	Nicaise	6	30	5	29	5	20	8	0
20	12	m.	wilfrid	6	32	5	27	5	41	9	27
21	13	m.	Gérand	6	34	5	25	6	8	10	51
22	14	j.	Calliste	6	30	5	23	6	43	0 soir.	5
23	15	v.	Thérèse	6	38	5	21	7	30	1	5
24	16	s.	Gal	6	40	5	19	8	27	1	52
25	17	D.	Gerbon.	6	42	5	18	9	33	2	27
26	18	l.	Luc év.	6	43	5	16	10	44	2	51
27	19	m.	Savinien	6	45	5	14	11	54	3	10
28	20	m.	Seudon	6	47	5	12	0 matin.	10	3	26
29	21	j.	Ursule	6	49	5	10	1	4	3	40
30	22	v.	Melon	6	51	5	8	2	12	3	52

N. L. le 5 à 0 heure 5 minutes du matin.

P. Q. le 12 à 4 heures 45 minutes du soir.

P. L. le 19 à 8 heures 7 minutes du matin.

D. Q. le 26 à 0 heure 5 minutes du soir.

BRUMAIRE.

♏ Le Soleil entre dans le scorpion le 2 Brumaire à 3 heures 17 minutes du matin.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 45' le m. et de 45' le s.

Jours du Mois.

Ere républic.	Style grégorien				Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.	
					h	m	h	m	h	m	h	m
1	Octobre.	23	s.	Hilarion	6	53	5	7	matin. 3	18	4	5
2		24	D.	Magloire	6	54	5	5	4	26	4	19
3		25	l.	Crépin	6	56	5	3	5	35	4	35
4		26	m.	Rustique	6	58	5	1	6	45	4	54
5		27	m.	Frumme	7	0	4	59	8	1	5	21
6		28	j.	Simon J	7	2	4	58	9	17	5	57
7		29	v.	Faron	7	3	4	56	10	31	6	47
8		30	s.	*Vigile-J*	7	5	4	54	11	40	7	50
9		31	D.	Quintin	7	7	4	52	0	37	9	8
10	Novembre,	1	l.	*Toussains*	7	8	4	51	soir. 1	23	10	30
11		2	m.	*les Morts*	7	10	4	49	1	53	11	55
12		3	m.	Marcel	7	12	4	47	2	17	matin	
13		4	j.	Charles	7	13	4	46	2	37	1	20
14		5	v.	Bertille	7	15	4	44	2	53	2	43
15		6	s.	Léonard	7	17	4	42	3	9	4	6
16		7	D.	Willebro	7	19	4	41	3	26	5	32
17		8	l.	les Reliq.	7	20	4	39	3	44	6	56
18		9	m.	Mathurin	7	22	4	37	4	7	8	23
19		10	m.	Léon	7	24	4	36	4	39	9	43
20		11	j.	Martin	7	25	4	34	5	19	10	51
21		12	v.	René	7	27	4	33	6	14	11	44
22		13	s.	Gendulfe	7	28	4	31	7	18	0	23
23		14	D.	Martin	7	30	4	30	8	27	0	52
24		15	l.	Eugéne	7	31	4	28	9	38	1	13
25		16	m.	Eucher	7	33	4	27	10	49	1	30
26		17	m.	Agnan	7	34	4	25	11	58	1	45
27		18	j.	Aude	7	36	4	24	matin.		1	58
28		19	v.	Elizabeth	7	37	4	23	1	4	2	11
29		20	s.	Emond	7	38	4	21	2	12	2	23
30		21	D	La Prés.	7	40	4	20	3	19	2	37

N. L. le 4 à 4 heures 43 minutes du soir.

P. Q. le 12 à 1 heures 20 minutes du matin.

P. L. le 18 à 6 heures 56 minutes du soir.

D. Q. le 26 à 7 heures 57 minutes du matin.

FRIMAIRE.

♃ Le Soleil entre dans le sagittaire le 1.er Frimaire à 11 heures 34 minutes du soir.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 21' le m. et de 20' le s.

Jours du Mois,

Ere Républic.	STYLE GRÉGORIEN.	Lever du Soleil à Arras. h	m	Couch. du Soleil à Arras. h	m	Lever de la Lune. h	m	Couch. de la Lune. h	m
1	Novembre. 22 l. Cécile	7	41	4	19	4	27 matin.	2	55 soir.
2	23 m. Clément	7	42	4	17	5	40	3	19
3	24 m. Severin	7	43	4	16	6	55	3	52
4	25 j. Catherine	7	45	4	15	8	12	4	37
5	26 v. Genevieve	7	46	4	14	9	25	5	38
6	27 s. Vital	7	47	4	13	10	26	6	52
7	28 D. *Avent*	7	48	4	11	11	16	8	14
8	29 l. Sosthène	7	49	4	10	11	51	9	38
9	30 m, André	7	50	4	9	0	37 soir.	11	1
10	Décembre. 1 m. Eloi	7	51	4	[illegible]	0	35	matin	
11	2 j. Fr. Xavier	7	52	4	7	0	55	0	23
12	3 v. Mirocle	7	53	4	7	1	9	1	43
13	4 s. Barbe	7	54	4	6	1	25	3	[illegible]
14	5 D. Sabas	7	55	4	5	1	42	4	27
15	6 l. Nicolas	7	56	4	4	2	2	5	45
16	7 m. Fare	7	56	4	3	2	28	7	12
17	8 m. *Conception*	7	57	4	3	3	3	8	24
18	9 j. Gorgonie	7	58	4	2	3	50	9	24
19	10 v. Valere	7	58	4	1	4	53	10	8
20	11 s. Fuscien	7	59	4	1	5	59	10	41
21	12 D. Damas	7	59	4	0	7	11	11	5
22	13 l. Luce	8	0	4	0	8	22	11	24
23	14 m. Nicaise	8	0	3	59	9	33	11	40
24	15 m. 4 *Temps*	8	1	3	59	10	37	11	52
25	16 j. Mesmin	8	1	3	59	11	45	0	[illegible]
26	17 v. Adelaïde	8	1	3	59	matin		0	13 soir.
27	18 s. Olympia	8	1	3	58	0	52	0	31
28	19 D. Meuris	8	2	3	58	1	59	0	46
29	20 l. Philogo	8	2	3	58	3	9	1	8
30	21 m. Thomas	8	2	3	58	4	22	1	26

N. L. le 4 à 8 heures 4 minutes du matin.

P. Q. le 11 à 9 heures 13 minutes du matin.

P. L. le 18 à 7 heures 49 minutes du matin.

D. Q. le 26 à 5 heures 42 minutes du matin.

NIVOSE.

♑ Le Soleil entre dans le capricorne le 1.er Nivose à minuit.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 18' le m. et de 19' le s.

Ere républic.	Style grégorien.			Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.	
				h	m	h	m	h	m	h	m
1	Décembre. 22	m.	Ischyrion	8	2	3	58	5 matin	29	2 soir	16
2	23	j.	Yves	8	2	3	58	6	55	3	11
3	24	v.	*Vigile jeu.*	8	2	3	58	[illegible]	2	4	22
4	25	s.	NOEL.	8	2	3	59	8	57	5	43
5	26	D.	*Etienne*	8	1	3	59	9	37	7	8
6	27	l.	*Jean*	8	1	3	59	10	6	8	34
7	28	m.	Innocens	8	1	3	59	10	30	9	59
8	29	m.	Thomas	8	0	4	0	10	47	11	19
9	30	j.	Colombe	8	0	4	0	11	2	matin	
10	31	v.	Sylvestre	7	59	4	[illegible]	11	16	0	40
11	Janvier 1803. 1	s.	CIRCON.	7	59	4	1	11	34	2	1
12	2	D.	Basile	7	58	4	2	11	53	3	21
13	3	l.	Geneviève	7	58	4	2	0 soir	16	4	44
14	4	m.	Rigobert	7	57	4	3	0	47	5	58
15	5	m.	Siméon	7	56	4	4	1	30	7	0
16	6	j.	*Epiphanie*	7	56	4	5	2	21	7	52
17	7	v.	Théau	7	55	4	5	3	28	8	31
18	8	s.	Lucien	7	54	4	6	4	38	8	57
19	9	D.	Pierre	7	53	4	7	5	50	9	17
20	10	l.	Paul	7	52	4	8	7	2	9	32
21	11	m.	Hygin	7	52	4	9	8	21	9	45
22	12	m.	Arcade	7	50	4	10	9	38	9	58
23	13	j.	B. de N. S.	7	49	4	11	10	24	10	10
24	14	v.	Hilaire	7	48	4	12	11	51	10	21
25	15	s.	Maur. ab.	7	47	4	13	matin		10	37
26	16	D.	Guillaume	7	46	4	14	0	39	10	50
27	17	l.	Antoine	7	45	4	15	1	49	11	29
28	18	m.	C. de s. P.	7	44	4	17	3	4	11 soir	53
29	19	m.	Sulpice	7	43	4	18	4	20	0	40
30	20	j.	Sébastien	7	41	4	19	5	29	1	44

Jours du Mois.

N. L. *le* 3 *à* 9 *heures* 49 *minutes du soir.*

P. Q. *le* 10 *à* 5 *heures* 12 *minutes du soir.*

P. L. *le* 17 *à* 11 *heures* 9 *minutes du soir.*

D. Q. *le* 26 *à* 3 *heures* 1 *minute du matin.*

PLUVIOSE.

♒ Le Soleil entre dans le verseau le 30 Nivose à dix heures 25 minutes du soir.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 45' le matin et de 45' le s.

Jours du Mois.

Ere républic.	Style grégorien.	Lever du Soleil à Arras.	Couch. du Soleil à Arras.	Lever de la Lune.	Couch. de la Lune.
		h m	h m	h m	h m
1	Janvier 1803. 21 v. Agnés	7 40	4 21	6 32 matin.	3 3 soir.
2	22 s. Vincent	7 39	4 22	7 19	4 31
3	23 D. Ildefonce	7 37	4 23	7 54	6 0
4	24 l. Babylas	7 36	4 25	8 22	7 27
5	25 m. Con. s. P.	7 34	4 26	8 41	8 51
6	26 m. Paule	7 33	4 28	8 57	10 16
7	27 j. Julien	7 31	4 29	9 14	11 39
8	28 v. Cyrile	7 30	4 31	9 30	matin
9	29 s. Fr. de S.	7 28	4 32	9 48	1 2
10	30 D. Bathilde	7 27	4 34	10 11	2 23
11	31 l. Marcel	7 25	4 35	10 40	3 39
12	Février. 1 m. Blaise	7 24	4 37	11 28	4 46
13	2 m. *Purificat.*	7 22	4 39	0 8 soir.	5 40
14	3 j. Philéas	7 20	4 40	1 9	6 20
15	4 v. Agathe	7 19	4 42	2 18	6 51
16	5 s. Vaast, év.	7 17	4 43	3 30	7 13
17	6 D. *Septuagé.*	7 15	4 45	4 42	7 31
18	7 l. J. de M.	7 14	4 47	5 52	7 45
19	8 m. Apolline	7 12	4 48	7 0	7 59
20	9 m. Scolast.	7 11	4 50	8 7	8 11
21	10 j. Severin	7 9	4 52	9 13	8 24
22	11 v. Meloce	7 7	4 54	10 20	8 38
23	12 s. Lezin	7 5	4 56	11 29	8 55
24	13 D. *Sexagésime*	7 3	4 57	matin	9 16
25	14 l. Poliencte	7 2	4 59	0 41	9 45
26	15 m. Julienne	7 0	5 1	1 54	10 25
27	16 m. Silvain	6 58	5 3	3 7	11 19
28	17 j. Faustin	6 56	5 5	4 13	0 29 soir.
29	18 v. Siméon	6 54	5 6	5 6	1 52
30	19 s. Moyse.	6 53	5 8	5 47	3 21

N. L. le 3 à 10 heures 8 minutes du matin.

P. Q. le 10 à 2 heures 10 minutes du matin.

P. L. le 17 à 4 heures 46 minutes du soir.

D. Q. le 25 à 9 heures 53 minutes du soir.

VENTOSE.

♓ Le Soleil entre dans les poissons le 30 Pluviose à 1 heure 11 minutes du soir.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 52' le matin et de 52' le s.

Ere républic.	Style grégorien				Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.	
					h	m	h	m	h	m	h	m
1	Février	20	D.	*Quinqua.*	6	51	5	10	6 matin	17	4 soir	51
2		21	l.	Eleuter	6	49	5	12	6	40	6	20
3		22	m.	Ch. s. P.	6	47	5	14	7	0	7	57
4		23	m.	*Cendres*	6	45	5	16	7	17	9	15
5		24	j.	Mathias	6	43	5	17	7	34	10	42
6		25	v.	Porphyre	6	42	5	19	7	52	matin	
7		26	s.	Honorine	6	40	5	21	8	14	0	7
8		27	D.	*Quadra.*	6	38	5	23	8	42	1	29
9		28	l.	Alexandre	6	36	5	25	9	13	2	40
10	Mars.	1	m.	Simplice	6	34	5	27	10	5	3	39
11		2	m.	Cunégond.	6	32	5	29	11	4	4	24
12		3	j.	Phocas	6	30	5	31	0 soir	10	4	56
13		4	v.	Casimir	6	28	5	32	1	21	5	21
14		5	s.	Drausin	6	25	5	34	2	43	5	40
15		6	D.	*Reminis.*	6	25	5	36	3	43	5	55
16		7	l.	St. J. de D.	6	23	5	38	4	52	6	11
17		8	m.	Perpétue	6	21	5	40	5	59	6	23
18		9	m.	ste. Franç.	6	19	5	42	7	5	6	35
19		10	j.	Firmin	6	17	5	44	8	14	6	50
20		11	v.	Doctrove	6	15	5	46	9	23	7	6
21		12	s.	Pol, évé.	6	13	5	47	10	33	7	26
22		13	D.	*Oculi*	6	11	5	49	11	43	7	51
23		14	l.	longin	6	9	5	51	matin		8	24
24		15	m.	Abraham	6	8	5	53	0	59	9	13
25		16	m.	Gertrude	6	7	5	55	2	4	10	14
26		17	j.	Alexandre	6	4	5	57	3	2	11	30
27		18	v.	Gabriel	6	2	5	59	3	46	0 soir	53
28		19	s.	Joseph	6	0	6	1	4	20	2	21
29		20	D.	*Lætare*	5	58	6	3	4	46	3	51
30		21	l.	Benoît	5	56	6	5	5	8	5	19

Jours du Mois.

N. L. le 2 à 9 *heures* 14 *minutes du soir.*

P. Q. *le* 9 *à* 0 *heure* 56 *minutes du soir.*

P. L. *le* 17 *à* 11 *heures* 31 *minutes du matin.*

D. Q. *le* 25 *à* 1 *heure* 8 *minutes du soir.*

GERMINAL.

♈ Le Soleil entre dans le belier le 30 Ventose à 1 heure 29 minutes du soir.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 53' le matin et de 54' le s^e

Ère républic. (Jours du Mois.)	Style grégorien.	Lever du Soleil à Arras. h	m	Couch. du Soleil à Arras. h	m	Lever de la Lune. h	m	Couch. de la Lune. h	m
1	Mars 22 m. Epaphr.	5	54	6	7	5 matin	26	6 soir	48
2	23 m. Simon	5	52	6	9	5	43	8	17
3	24 j. Leudger	5	50	6	10	6	1	9	47
4	25 v. *Annonc ii*	5	49	6	12	6	21	11	13
5	26 s. Gontrand	5	47	6	14	6	48	matin	
6	27 D. *Passion*	5	45	6	16	7	22	0	32
7	28 l. Léon	5	43	6	18	8	7	1	39
8	29 m. Eustase	5	41	6	20	9	2	2	29
9	30 m. Rieule	5	39	6	22	10	6	3	6
10	31 j. Agace	5	37	6	24	11	19	3	34
11	Avril 1 v. Hugues	5	35	6	26	0	30	3	54
12	2 s. Fr. de P.	5	33	6	28	1 soir	42	4	11
13	3 D. *Les Ram.*	5	32	6	29	2	50	4	26
14	4 l. Ambroise	5	30	6	31	3	58	4	39
15	5 m. Vinc. Fe.	5	28	6	33	5	4	4	52
16	6 m. Hégésipe	5	26	6	35	6	11	5	8
17	7 j. Perpétue	5	24	6	37	7	21	5	22
18	8 v. Marie E.	5	22	6	39	8	32	5	40
19	9 s. Compass.	5	20	6	41	9	43	6	4
20	10 D. PAQUES	5	19	6	42	10	55	6	35
21	11 l. Macaire	5	17	6	44	matin		7	18
22	12 m. Tiburce	5	15	6	46	0	4	8	14
23	13 m. Paterne	5	13	6	48	1	4	9	22
24	14 j. Fructueux	5	11	6	50	1	51	10	41
25	15 v. Anicet	5	9	6	52	2	27	0	4
26	16 s. Parfait	5	8	6	53	2	56	1 soir	29
27	17 D. *Quasimodo*	5	6	6	55	3	17	2	56
28	18 l. Elphége	5	4	6	57	3	37	4	21
29	19 m. Hildegond	5	2	6	59	3	54	5	49
30	20 m. Sulpice	5	0	7	1	4	11	7	20

N. L. le 2 à 7 heures 4 minutes du matin.

P. Q. le 9 à 1 heure 53 minutes du matin.

P. L. le 15 à 5 heures 33 minutes du matin.

D. Q. le 25 à 0 heure 31 minutes du matin.

FLORÉAL.

♉ Le Soleil entre dans le taureau le I.er Floréal à 2 heures 6 minutes du matin.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 44' le matin et de 44' le s.

Jours du Mois.

Ère républic.	STYLE GRÉGORIEN.	Lever du Soleil à Arras.	Couch. du Soleil à Arras.	Lever de la Lune.	Couch. de la Lune.
		h m	h m	h m	h m
1	[Avril] 21 j. Anselme	4 59	7 2	4 30 [matin]	8 49 [soir]
2	22 v. Opportune	4 57	7 4	4 53	10 13
3	23 s. Georges	4 55	7 6	5 24	11 28
4	24 D. Beuve	4 53	7 8	6 4	matin
5	25 l. Mathias	4 52	7 9	6 56	0 27
6	26 m. Marc, *ab.*	4 50	7 11	8 2	1 9
7	27 m. Policarpe	4 48	7 13	9 12	1 41
8	28 j. Vital	4 46	7 15	10 24	2 5
9	29 v. Robert	4 45	7 16	11 37	2 24
10	30 s. Eutrope	4 43	7 18	0 47	2 39
11	[Mai.] 1 D. Jacq. Ph.	4 41	7 20	1 51 [soir]	2 53
12	2 l. Athanase	4 40	7 21	3 0	3 6
13	3 m. Inven. Cr.	4 38	7 23	4 8	3 19
14	4 m. Monique	4 36	7 24	5 15	3 33
15	5 j. Hilaire	4 35	7 26	6 24	3 51
16	6 v. *Jean P. L.*	4 33	7 28	7 36	4 12
17	7 s. Stanislas	4 32	7 29	8 50	4 41
18	8 D. Désiré	4 30	7 31	9 59	5 21
19	9 l. Grégoire	4 29	7 33	11 2	6 14
20	10 m. Gordien	4 27	7 34	11 53	7 19
21	11 m. Clet	4 25	7 36	matin	8 34
22	12 j. Néré	4 24	7 37	0 33	9 54
23	13 v. Onésime	4 22	7 39	1 2	11 16
24	14 s. Servais	4 21	7 40	1 25	0 39
25	15 D. Isidore	4 20	7 41	1 44	2 1 [soir]
26	16 l. *Rogations*	4 18	7 43	2 1	3 25
27	17 m. Paschal	4 17	7 44	2 18	4 51
28	18 m. Eric	4 15	7 46	2 35	6 18
29	19 j. *Ascension*	4 14	7 47	2 55	7 46
30	20 v. Austrégésil	4 13	7 48	3 20	9 7

N. L. le I.er à 3 heures 50 minutes du soir.

P. Q. le 8 à 4 heures 56 minutes du soir.

P. L. le 16 à 9 heures 23 minutes du soir.

D. Q. le 24 à 8 heures 29 minutes du matin.

PRAIRIAL.

♊ Le Soleil entre dans les gémeaux le 2 Prairial à 2 heures 33 minutes du matin.

les jours croissent, pendant ce mois, de 22' le matin et de 21' le s.

Jours du Mois.

Ere républic.	STYLE GRÉGORIEN.			Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Cou de la Lune.	
				h	*m*	*h*	*m*	*h*	*m*	*h*	*m*
1	Mai 21	s.	Hospice	4	12	7	49	3	57	10	13
2	22	D.	Julie	4	10	7	50	4	44	11	5
3	23	l.	Didier	4	9	7	52	5	45	11	40
4	24	m.	Marie-Mag	4	8	7	53	6	54	matin	
5	25	m.	Urbain	4	7	7	54	8	7	0	6
6	26	j.	Augustin	4	6	7	55	9	23	0	28
7	27	v.	Jean pape	4	5	7	56	10	33	0	44
8	28	s.	Germain	4	3	7	57	11	41	0	59
9	29	D.	*Pentecôte*	4	2	7	58	0	49	1	11
10	30	l.	Hubert	4	1	7	59	1	56	1	24
11	31	m.	Pétronille	4	0	8	0	3	2	1	38
12	Juin 1	m.	Pamphile	3	59	8	1	4	10	1	55
13	2	j.	Clotilde	3	59	8	2	5	21	2	15
14	3	v.	Boniface	3	58	8	3	6	34	2	41
15	4	s.	Norbert	3	57	8	4	7	46	3	17
16	5	D.	*Trinité*	3	56	8	4	8	52	4	6
17	6	l.	Félix pape	3	55	8	5	9	48	5	8
18	7	m.	Paul, C.	3	55	8	6	10	30	6	22
19	8	m.	Medard	3	54	8	6	11	3	7	41
20	9	j.	*Fête-Dieu*	3	53	8	7	11	28	9	3
21	10	v.	Landry	3	53	8	7	11	47	10	25
22	11	s.	Barnabé	3	53	8	8	matin		11	45
23	12	D.	Ant. de P.	3	52	8	8	0	5	1	6
24	13	l.	Mart. Bezil	3	52	8	8	0	20	2	28
25	14	m.	Ruffin	3	51	8	9	0	36	3	53
26	15	m.	Guy, m.	3	51	8	9	0	55	5	20
27	16	j.	Fargeau	3	51	8	9	1	17	6	40
28	17	v.	Marc et	3	50	8	10	1	48	7	47
29	18	s.	Marine	3	50	8	10	2	31	8	46
30	19	D.	Gervais et	3	50	8	10	3	22	9	33

N. L. le 1.er à 4 heures 7 minutes du matin.

P. Q. le 8 à 9 heures 32 minutes du matin.

P. L. le 16 à 10 heures 33 minutes du matin.

D. Q. le 23 à 1 heure 58 minutes du soir.

N. L. le 30 à 8 heure 55 minutes du matin.

FLORÉAL.

♉ Le Soleil entre dans le taureau le I.er Floréal à 2 heures 6 minutes du matin.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 44' le matin et de 44' le s.

Ère républic.	Style grégorien.	Lever du Soleil à Arras.	Couch. du Soleil à Arras.	Lever de la Lune.	Couch. de la Lune.
		h m	h m	h m	h m
1	Avril 21 l. Anselme	4 59	7 2	4 30 matin	8 49 soir
2	22 v. Opportune	4 57	7 4	4 53	10 13
3	23 s. Georges	4 55	7 6	5 24	11 28
4	24 D. Beuve	4 53	7 8	6 4	matin
5	25 l. Mathias	4 52	7 9	6 56	[illegible] 27
6	26 m. Marc, *ab.*	4 50	7 11	8 2	1 9
7	27 m. Policarpe	4 48	7 13	9 12	1 41
8	28 j. Vital	4 46	7 15	10 24	2 5
9	29 v. Robert	4 45	7 16	11 37	2 24
10	30 s. Eutrope	4 43	7 18	0 47	2 39
11	Mai 1 D. Jacq. Ph.	4 41	7 20	1 51 soir	2 53
12	2 l. Athanase	4 40	7 21	3 0	3 6
13	3 m. Inven. Cr.	4 38	7 23	4 8	3 19
14	4 m. Monique	4 36	7 24	5 15	3 33
15	5 j. Hilaire	4 35	7 26	6 24	3 51
16	6 v. *Jean P. L.*	4 33	7 28	7 36	4 12
17	7 s. Stanislas	4 32	7 29	8 50	4 41
18	8 D. Désiré	4 30	7 31	9 59	5 21
19	9 l. Grégoire	4 29	7 33	11 2	6 14
20	10 m. Gordien	4 27	7 34	11 53	7 19
21	11 m. Clet	4 25	7 35	matin	8 34
22	12 j. Néré	4 24	7 37	0 33	9 54
23	13 v. Onésime	4 22	7 39	1 2	11 16
24	14 s. Servais	4 21	7 40	1 25	0 39
25	15 D. Isidore	4 20	7 41	1 44	2 1 soir
26	16 l. *Rogations*	4 18	7 43	2 1	3 25
27	17 m. Paschal	4 17	7 44	2 18	4 51
28	18 m. Eric	4 15	7 46	2 35	6 18
29	19 j. *Ascension*	4 14	7 47	2 55	7 46
30	20 v. Austrégésil	4 13	7 48	3 20	9 7

Jours du Mois.

N. L. le 1.er à 3 heures 50 minutes du soir.

P. Q. le 8 à 4 heures 56 minutes du soir.

P. L. le 16 à 9 heures 23 minutes du soir.

D. Q. le 24 à 8 heures 29 minutes du matin.

PRAIRIAL.

♊ Le Soleil entre dans les gémeaux le 2 Prairial à 2 heures 33 minutes du matin.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 22' le matin et de 21' le s.

Ere républic. (Jours du Mois)	Style grégorien			Lever du Soleil à Arras. h	m	Couch. du Soleil à Arras. h	m	Lever de la Lune. h	m	Cou. de la Lune. h	m
1	Mai 21	s.	Hospice	4	12	7	49	3 matin	57	10 soir	13
2	22	D.	Julie	4	10	7	50	4	44	11	5
3	23	l.	Didier	4	9	7	52	5	45	11	40
4	24	m.	Marie-Mag	4	8	7	53	6	54	matin	
5	25	m.	Urbain	4	7	7	54	8	7	0	6
6	26	j.	Augustin	4	6	7	55	9	23	0	28
7	27	v.	Jean pape	4	5	7	56	10	33	0	44
8	28	s.	Germain	4	3	7	57	11	41	0	59
9	29	D.	*Pentecôte*	4	2	7	58	0	49	1	11
10	30	l.	Hubert	4	1	7	59	1 soir	56	1	24
11	31	m.	Pétronille	4	0	8	0	3	2	1	38
12	Juin 1	m.	Pamphile	3	59	8	1	4	10	1	55
13	2	j.	Clotilde	3	59	8	2	5	21	2	15
14	3	v.	Boniface	3	58	8	3	6	34	2	41
15	4	s.	Norbert	3	57	8	4	7	46	3	17
16	5	D.	*Trinité*	3	56	8	4	8	52	4	6
17	6	l.	Félix pape	3	55	8	5	9	48	5	8
18	7	m.	Paul, C.	3	55	8	6	10	30	6	22
19	8	m.	Médard	3	54	8	6	11	3	7	41
20	9	j.	*Fête-Dieu*	3	53	8	7	11	28	9	3
21	10	v.	Landry	3	53	8	7	11	47	10	25
22	11	s.	Barnabé	3	53	8	8	matin		11	45
23	12	D.	Ant. de P.	3	52	8	8	0	5	1	6
24	13	l.	Mart. Bezil	3	52	8	8	0	20	2 soir	28
25	14	m.	Ruffin	3	51	8	9	[illegible]	36	3	53
26	15	m.	Guy, m.	3	51	8	9	0	55	5	20
27	16	j.	Fargeau	3	51	8	9	1	17	6	40
28	17	v.	Marc et	3	50	8	10	1	48	7	47
29	18	s.	Marine	3	50	8	10	2	31	8	46
30	19	D.	Gervais et	3	[illegible]	8	10	3	22	9	33

N. L. le 1.er à 4 heures 7 minutes du matin.

P. Q. le 8 à 9 heures 32 minutes du matin.

P. L. le 16 à 10 heures 33 minutes du matin.

D. Q. le 23 à 1 heure 58 minutes du soir.

N. L. le 30 à 8 heure 55 minutes du matin.

FRUCTIDOR.

♍ Le Soleil entre dans la vierge le 6 Fructidor à 4 heures 26 minutes du matin.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 51' le mat. et de 52' le s.

Ère républic.		Style grégorien.			Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch. de la Lune.	
					h	m	h	m	h	m	h	m
1	Août	19	v.	Louis, év.	4	50	7	9	7 matin	6	7 soir	51
2		20	s.	Bernard	4	52	7	7	8	14	8	5
3		21	D.	Privat	4	54	7	5	9	21	8	20
4		22	l.	Symphor.	4	56	7	3	10	28	8	40
5		23	m.	Sidoine	4	58	7	2	11	42	9	4
6		24	m.	Barthele.	4	59	7	0	0 soir	52	9	30
7		25	j.	*Louis*	5	1	6	58	2	0	10	20
8		26	v.	Zéphirin	5	3	6	57	3	6	11	18
9		27	s.	Césaire	5	4	6	55	4	4	matin	
10		28	D.	Augustin	5	6	6	53	4	51	0	30
11		29	l.	Déc. J.B.	5	8	6	51	5	27	1	51
12		30	m.	Fiacre	5	10	6	49	5	54	3	17
13		31	m.	Méderic	5	12	6	47	6	17	4	43
14	Septembre	1	j.	Leu, Gille	5	13	6	45	6	36	6	11
15		2	v.	Lazare	5	15	6	44	6	54	7	37
16		3	s.	Grégoire	5	17	6	42	7	12	9	5
17		4	D.	Marcel	5	19	6	40	7	31	10	33
18		5	l.	Bertin	5	21	6	38	7	55	0 soir	0
19		6	m.	Onésiph.	5	23	6	36	8	26	1	21
20		7	m.	St. Cloud	5	25	6	35	9	8	2	32
21		8	j.	Na. Ni-D.	5	26	6	33	10	0	3	30
22		9	v.	Omer.	5	28	6	31	11	5	4	12
23		10	s.	Nicolas T.	5	30	6	29	matin		4	45
24		11	D.	Patient	5	32	6	27	0	17	5	5
25		12	l.	Serdot	5	34	6	25	1	31	5	22
26		13	m.	Maurille	5	36	6	23	2	44	5	39
27		14	m.	Exal. Cr.	5	37	6	22	3	55	5	54
28		15	j.	SSCor.Cyp	5	39	6	20	5	4	6	7
29		16	v.	*4-Temps*	5	41	6	18	6	12	6	21
30		17	s.	*4-Temps*	5	43	6	15	7	18	6	35

Jours du Mois.

☽ *P. Q. le 7 à 0 heure 24 minutes du soir.*

☺ *P. L. le 14 à 3 heures 40 minutes du soir.*

☾ *D. Q. le 21 à 6 heures 3 minutes du matin.*

☻ *N. L. le 29 à 0 heure 5 minutes du matin.*

Pendant les six jours complémentaires, les jours décroissent de 9 minutes le matin et de 9 minutes le soir.

Ere Républic.		Style Grégorien.			Lever du Soleil à Arras.		Couch. du Soleil à Arras.		Lever de la Lune.		Couch de la Lune.	
					h	m	h	m	h	m	h	m
Jours.	1	Septembre	18 D.	Chrisost.	5	45	6	14	8	23	9	53
	2		19 l.	Janvier	5	47	6	12	9	24	[illegible]	16
	3		20 m.	Eustache	5	49	6	10	10	[illegible]	7	45
	4		21 m.	Matthieu	5	51	6	8	11	59	8	23
	5		22 j.	Maurice	5	52	6	7	1	6	9	15
	6		23 v.	Thécle	5	54	6	5	2	5	10	24

SAISONS.

Le Printems, commence, le 30 Ventôse, au moment où le soleil paroit traverser l'équateur pour passer dans la partie boréale du monde. C'est *l'équinoxe du printems*, à ce moment les jours sont égaux aux nuits sur toute la terre.

L'Eté, commence le 3 Messidor, au moment du *solstice d'été*, on appelle ainsi le point de la plus grande déclinaison boréale du soleil, nous avons alors le plus long jour de l'année.

L'Automne, arrive le premier Vendémiaire, à l'instant où le soleil dans son mouvement apparent traverse l'équateur pour passer dans l'hémisphère australe, c'est *l'équinoxe d'automne*, alors les jours sont égaux aux nuits dans tout le monde.

L'Hyver, arrive le premier Nivose, lorsque le soleil semble avoir atteint sa plus grande déclinaison australe, c'est le *solstice d'hyver*; à ce moment nous avons le plus court jour de l'année.

Il y aura cette année deux Éclipses de soleil et aucune de Lune.

1°. Éclipse de Soleil le 2 Ventôse, invisible à Paris. 2.° Eclipse de Soleil le 29 Thermidor, visible à Paris. La partie nord du disque solaire sera éclipsé de 3 doigts $\frac{1}{2}$ environ. Elle commencera à 5 h. 54 min. du matin et finira à 7 h. 42 min.

ÈRES MÉMORABLES.

Année de la Période Julienne. . . . 6516.
Depuis la 1ère Olympiade d'Iphitus. . . 2577.
De la fondat. de Rome, selon varron. . 2556.
De l'Époque de Nabonassar. . . . 2550.
De l'Ere Chrétienne. . . . . . 1802.
De l'Hégire ou époque des Turcs. . 1181.
L'année 1218 des Turcs, commencera le 2 Floréal an XI, selon l'usage de Constantinople.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♎ la Balance.	♈ le Bélier.
♏ le Scorpion.	♉ le Taureau.
♐ le Sagittaire.	♊ les Gémeaux.
♑ le Capricorne.	♋ l'Écrevisse.
♒ le Verseau.	♌ le Lion.
♓ les Poissons.	♍ la Vierge.

TABLEAU DES MESURES
DE LA RÉPUBLIQUE.

MESURES LINÉAIRES.

	toise.	pi.	pou.	lig.
Myriamètre (*On peut l'appeller* Lieue, *suivant l'Arrêté des Consuls du 13 brumaire an 9*) . . . . . . 10000 Mètres.	5130	4	5	3,360
Kylomètre (*ou* mille), 1000 Mètres.	513	0	5	3,936
Hectomètre. . . . . . 100 Mètres.	51	1	10	1,583
Décamètre (*ou* Perche), 10 Mètres.	5	0	9	4,959
MÈTRE.		3	0	11,296
Décimètre (*ou* Palme), 10.e de Mètre.			3	8,330
Centimètre (*ou* Doigt), 100.e de Mètre.				4,433
Millimètre (*ou* Trait), 1000.e de Mètre.				0,443

MESURES AGRAIRES.

Myriare, Kylomètre carré.	263244,93 tois. carr.
Kylare	26324,49
Hectare (*ou* Arpent), Hectomètre carré.	2632,45
Décare.	263,24
ARE (*ou* Perche carré), Décamètre carré.	26,32
Déciare.	2,63
Centiare (*ou* Centième de perche carré), Mètre carré. . . .	0,26

MESURES DE CAPACITÉ.

Kylolitre (*ou* Muid), Mètre cube. . .	29,1739 piés cub.
Hectolitre (*ou* Setier).	2,9174
Décalitre (*ou* Boisseau, Velte) . . .	0,2917
LITRE (*ou* Pinte) Décimètre cube. . .	50,4124 po. cub.
Décilitre (*ou* Verre).	5,0412
Centilitre	0,5041
Millilitre, Centimètre cube.	0,0504

MESURES POUR LES BOIS.

STÈRE, Mètre cube.	29,1739 piés cub.
Décistère (*ou* Solive).	2,9174
Centistère.	0,2917
Millistère, Décimètre cube, ...	0,0291

POIDS.

	liv.	onc.	gros.	grains.
Myriagramme.	20	6	6	63,5
Kylogramme (*ou* Livre), poids du Décimètre cubique d'eau à 4 d. qui est le maximum de la densité. . .	2	0	5	35,15
Hectogramme (*ou* Once). . .		3	2	10,7
Décagramme (*ou* Gros)			2	44,27
GRAMME (*ou* Denier), poids du Centimètre cubique d'eau à la température de la glace. . .				18,82
Décigramme (*ou* Grain). . . ,				1,88
Centigramme.				0,188
Milligramme, poids du Millimètre cubique d'eau. . . .				0,019

MONNAIES.

L'unité monétaire est une pièce d'argent du poids de cinq grammes, contenant un dixième d'alliage et neuf dixièmes d'argent pur; elle s'appelle FRANC, et se subdivise en Décimes et Centimes; sa valeur est à celle de l'ancienne livre tournois dans le rapport de 81 à 80.

Valeur en livres tournois.

	liv.	sous	deniers
FRANC.	1	0	3
Décime..		2	0,3
Centime.			2,43

Les monnaies d'or contiendront, ainsi que celles d'argent, un dixième d'alliage et neuf dixièmes de métal pur. Un octogramme d'or, à 15 fois et demie l'argent, vaudrait 25 francs.

Le kylogramme d'or est actuellement évalué 3390 francs à l'occasion du prix de l'institut.

NOTICE

Sur les anciens Almanachs de la ci-devant Province d'Artois.

J'AI pensé que le Public accueillerait, avec bienveillance, un extrait des articles les plus intéressants insérés dans les anciens almanachs d'Artois, qui m'ont paru, pour la pluspart, avoir été rédigés par des hommes de mérite.

Etant redevable à ces auteurs d'une grande économie de tems qu'il m'eut fallu employer à la recherche de faits historiques dont ils se sont donné la peine de reconnaître l'exactitude, c'est autant le sentiment de la reconnaissance qui me porte à citer leurs opuscules, que le desir de mettre les observateurs à même de comparer les institutions, les découvertes, les remarques, et les événemens des tems où ces almanachs parurent, avec les changemens naturels survenus depuis, ou occasionnés par les effets de la révolution française.

Les hommes qui s'occupent d'administration, d'économie politique et de statistique ne doivent rien dédaigner ; ce qui ne pa-

rait que futile aux esprits superficiels devient souvent pour les premiers l'objet de méditations sérieuses. Au surplus, j'ai cru que cette riot ce qui serait déplacé dans tout autre ouvrage, pourrait s'encadrer convenablement dans l'Annuaire d'un département dont la ci-devant province d'Artois, à quelques communes près, fait aujourd'hui partie.

On a fait 31 almanachs d'Artois depuis la 1755, époque où parut le premier de ces ouvrages, jusqu'en 1790 inclusivement.

Les neuf premiers furent imprimés à Amiens chez la veuve Godard et les 22 autres sortirent des presses de Michel Nicolas, d'Arras, ou de sa veuve; mais ils parurent tous sans nom d'auteur.

Celui de 1755, dans sa description géographique de l'Artois, donne le pays reconquis, le Boulonais et le Ponthieu pour les limites de cette province, au Couchant: le Ponthieu oriental, l'Amienois, le Santerre et le Vermandois pour ceux au Midi, la Flandre pour ceux au Nord, et aussi la Flandre et une petite portion du Hainaut pour les aboutnemens au Levant.

Il indique l'Aa, la Lis, la Canche, la Scarpe et la Sensée comme les principales rivières et dans lesquelles vont se jetter les autres eaux courantes de la province

Il divise l'Artois en huit pays dont six petits, et deux grands, savoir pour les six

petits 1.o le pays de l'Angle au Midi, dont St.-Folquin était le chef lieu ; 2.o le pays de Bredenarde à l'occident du précédent, dont Audruïc était le chef lieu ; 3.o le pays de Lalœu au Nord-Est de Béthune, qui avait Lagorgue pour chef lieu ; 4.o le pays de Gohelle sans chef lieu ; 5.o le pays de l'Escrebieu dont Hénin-Liétard était le chef lieu ; 6.o et le pays de l'Arouaise au Midi de Bapaume qui n'avait pas de chef lieu. Pour les deux grands pays c'était le Ternois dont St.-Pol était la capitale et l'Artois propre, dont Arras était la capitale.

Il donne aussi la notice chronologique des comtes et comtesses qui ont possédé l'Artois en souveraineté, il indique les qualités de la noblesse de cette province qui à cette époque comptait trois principautés, trois marquisats, trois comtés, deux vicomtés et deux baronies.

En parlant des Etats d'Artois et pour en prouver l'ancienneté l'auteur dit : » Les Atrébates comme tous les autres peuples des » Gaules avaient leurs Etats dès avant la con» quête de Jules-César. Les Romains et après » eux les rois et les princes propriétaires de » cette province, y ont toujours conservé » la même forme de gouvernement qu'ils y » avaient trouvée et les états y ont toujours » subsisté jusqu'à présent.

On peut ajouter aujourd'hui que, s'ils

avaient maintenu la forme de cette antique et républicaine institution, ils étaient loin d'en avoir conservé l'esprit, et chacun sait combien étaient avilis et tombés dans la dépendance de la Cour ces Corps qui sous le nom pompeux d'États, et malgré le patriotisme inutile de quelques uns de leurs membres, étaient devenus les premiers instrumens du despotisme royal.

-- Dans les détails sur l'administration religieuse on trouve que l'évêché d'Arras était divisé en deux Archidiaconés, celui d'Arras et celui d'Ostrevent. Ce dernier comprenait plusieurs villes de la Flandre et du Hainaut qui aujourd'hui ne font plus partie du département du Pas-de-Calais. Ces deux archidiaconés comprenaient douze doyennés, lesquels renfermaient quatre cents paroisses, onze abbayes d'hommes, dix de filles, quatre collégiales, outre la cathédrale, quarante-sept communautés d'hommes, quarante-neuf de femmes, neuf prieurés ou prévotés, dix colléges et onze séminaires.

En lisant cette énumération, on peut juger que ce n'était pas alors une légère charge pour la province d'Artois que celle de subvenir à l'entretien d'environ sept mille ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, disséminés sur une étendue de 20 lieues de long sur 18 de large et qui, à quelques exceptions près, ne s'occupaient qu'à prier tandis que

le reste de la population travaillait. Graces soient rendues au Gouvernement qui en rétablissant le clergé en a proportionné les membres avec les besoins spirituels de la nation.

-- L'almanach de 1755 énumère aussi les tribunaux de la province d'Artois. Il y avait outre une Intendance et neuf subdélégués; un Conseil provincial d'Artois et sa chancellerie; une Election provinciale, quatre Tribunaux de maîtrises des eaux et forêts, huit Baillages, une Sénéchaussée, une Chatellenie, une Régale, quatre Sièges abbatiaux, trois Jurisdictions spirituelles, trois temporelles, quatre Officialités, un Siège des vierskairs, un Siège des francaleux, une Salle épiscopale une Sale décanale, un Banc des dix jurés et enfin une Jurisdiction des fermes.

Quelles réflexions ne fera pas naître cette seule nomenclature de tribunaux! Que de tems il fallait employer pour connaître seulement leur compétence, leurs coûtumes, leurs réglemens et leurs loix! Encore avec tant de codes incohérens, féodaux et barbares sur lesquels ils fondaient leurs pouvoirs, quel honnête homme pouvait se coucher avec la certitu de den'avoir pas, même involontairement, heurté leur autorité ou encouru leur justice? Qui ne sent aujourd'hui tout le prix d'une législation civile, douce, peu compliquée et surtout uniforme?

1756.

L'almanach d'Artois de l'an 1756 donne la chronologie des évêques d'Arras, d'où il résulte que M. de Bonneguise, alors occupant le siège épiscopal, était le centième évêque depuis St.-Vaast que l'on considère comme le premier et qui mourut en 540. On remarque encore dans cette chronologie les noms de onze évêques qui sont honorés comme saints; savoir: St.-Vaast, St.-Dominique, St.-Védulphe, St.-Géri, St.-Berthole, St.-Aubert, premier, St.-Vindicien, St.-Hadulphe, St.-Jean, premier, dit le Bel et St.-Liébert.

-- En rendant compte du cérémonial qui s'observait à l'audience que le roi accordait aux députés des états à la cour, l'auteur n'omet pas de dire que le député du tiers-état était obligé de se mettre à genoux pour présenter au monarque le cahier des doléances de la province. Cette posture paraîtrait aujourd'hui bien humiliante et la fierté républicaine des descendans des attrébates devait quelques fois s'en indigner.

-- Au nombre des découvertes faites en Artois, on remarque celles publiées cette année par le père Lucas, jésuite et membre de l'académie d'Arras. Cet homme que l'almanach dépeint comme profond et savant, comme physicien, poëte et orateur tout ensemble,

à qui il donne encore le titre d'*académicien universel*, annonce que les marais d'*Ecoust-St. Quentin* après avoir fourni longtems des tourbes plus noires et plus compactes que les tourbes ordinaires, ont laissé voir à 20 pieds de profondeur une chaussée romaine, large de 24 pieds, dont les extrémités sont encore inconnues et d'un autre côté un amas de piques, de haches, de masses et de diverses autres armes gauloises et romaines.

Que dans la sablière de Barale, à six lieues d'Arras, on a trouvé des vases romains, des figures, des patères, des sympules, des jattes rondes et polies.

Qu'on a découvert à Arras, à Récourt, à Fouquières, tantôt à 22 pieds, tantôt à plus de 100 pieds de profondeur, des arbres entiers dans une terre tourbeuse dont ils sont noircis et pénétrés depuis plusieurs siècles, sans avoir rien perdu de leur nature combustible en perdant leur couleur naturelle.

--J'ai dit plus haut que le pére Lucas était de l'académie d'Arras. Cette académie n'est encore mentionnée dans l'almanach de 1756 que comme une *Société littéraire*, autorisée par une lettre du ministre, du 13 mai 1738, et dont le savant Harduin était secrétaire perpetuel. On y annonce que les exercices de cette société embrassent tous les genres de littérature ; mais, que son principal objet est la langue française et l'histoire de la pro-

vince. Je parlerai des progrès de cette société à mesure que l'analyse donnera l'occasion de le faire.

1757.

Au nombre des découvertes intéressantes publiées dans l'almanach de cette année par le père Lucas, on remarque celle d'une table de pierre à fusil, longue de 17 pieds et large d'un pouce et demi, trouvée dans le révêtissement extérieur du fossé d'Arras entre la porte de Ronville et le petit ouvrage à cornes. On observe qu'aucun naturaliste jusqu'à ce jour n'avait encore vu aucune pierre à fusil en table de cette étendue.

-- On ne fit pas d'almanach l'année suivante et celui de 1759 n'offrit rien de nouveau ni de piquant.

1760.

L'almanach de cette année, dans sa description d'Arras, annonce que c'est dans les fortifications de cette ville que le célèbre Vauban fit usage, pour la première fois, des lunettes dites depuis, *lunettes à la Vauban.*

-- Il contient aussi quelques observations météorologiques, physiques et naturelles, faites en 1759 par l'abbé Delys, membre de la société littéraire d'Arras. Les plus curieuses sont 1.° que le 9 octobre, le thermomètre était, à midi, à 22 degrés; de sorte que ce

jour a été plus chaud de 5 dégrés qu'aucun de l'été de 1758, aussi ajoute-t-il que pendant la nuit du 10, le ciel étant très pur, on vit un grand nombre d'exhalaisons enflâmées. 2.° Qu'on éprouva 6 tempêtes et 5 orages 3.° Que vers la fin du mois de septembre à 9 heures du soir il apparut un phénomène au Sud-Ouest d'Arras. C'était, dit-il, une lumière méridionale et une colonne lumineuse et très resplendissante, qui en était séparée, de figure conique dont la longueur paraissait d'environ 20 toises; il ajoute qu'il sortit de la pointe orientale de cette colonne un rayon lumineux et fort clair d'une longueur considérable qui s'étendait vers le Nord; que le tout s'élargit peu à peu et se confondit avec la lumière méridionale. 4.° Que les abeilles multiplièrent beaucoup cette année; qu'on vit des mouches produire jusqu'à trois fois, ce qu'aucun vieillard ne se souvenait d'avoir vu. 5.° Et enfin que la même année les mulots firent un grand ravage dans les campagnes.

1761.

Celui de cette année annonce l'envoi et le don d'une médaille d'or fait par l'électeur Palatin à la société littéraire d'Arras; cette médaille porte les portraits de l'électeur, de son épouse et l'inscription suivante: *Id læti musis donant Atrebatensibus ambo.* 1760;

M. Harduin est honoré d'une semblable médaille, sur le cordon de laquelle sont inscrits ces mots : *Munificentia utrius que hoc tenet D. Harduinus*, 1760.

Ces dons ont été obtenus par M. Couturelle, membre honoraire de la société littéraire d'Arras et chambellan de l'électeur à qui M. Harduin avait adressé différentes pièces de vers

-- On consigne à l'article des phénomènes de 1760, que le 20 janvier, à 10 heures du soir, on a senti à Arras trois légères secousses de tremblement de terre ; que le 7 avril, à 4 heures et demie du soir, il parut deux parélies (ou faux soleils) aussi brillantes, aussi radieuses et à la même hauteur que le vrai soleil ; l'une au Nord de cet astre et l'autre à son Midi, aux extrémités des cercles qui avaient le vrai soleil dans leur centre ; qu'elles se firent remarquer pendant environ une demie heure et disparurent insensiblement.

-- On annonce la découverte faite la même année à Wandosne près Hesdin, d'une nouvelle carrière de marbre, par M. Brunion, architecte de cette dernière ville. Ce marbre est décrit comme prenant un poli parfait et pouvant être justement comparé à celui d'Italie, connu sous le nom de *Brèche violette*.

1762.

On fait mention pour la première fois dans

l'almanach de cette année, d'une *Société ecclésiastique* dont l'établissement, dû à MM. Delys et Mocomble, remonte au mois d'octobre 1753 On y annonce qu'une lettre de M de Choiseul, en date du 12 juillet 1761, autorise cette société dont les travaux ont pour objet l'étude des sciences propres et particulières à l'état ecclésiastique. M. Mocomble l'aîné, prêtre bénéficier de l'église d'Arras, en est le secrétaire perpétuel. Elle n'a point de séances publiques.

-- On trouve parmi les noms des associés honoraires de la société littéraire d'Arras, publiés cette année, les noms célèbres de Dumolard, Beauzée, Fréron et Riquetti-Mirabeau, pères.

1763.

On annonce dans celui ci l'établissement du collège d'Arras confié à des prêtres séculiers après qu'on eut ôté aux jésuites l'éducation de la jeunesse Le collège est composé d'un principal, d'un préfet et de sept professeurs, dont un de physique, un de logique, un de réthorique, un de seconde, un de troisième, un de quatrième et un de cinquième On ajoute que le préfet est obligé de suppléer à l'enseignement de toutes les classes.

-- Dans l'extrait de la séance publique de la société littéraire, tenue le 3 avril 1762, on cite un discours de M. Lejosne-Contay sur

les avantages que les académies de province peuvent procurer à celles de la capitale, ainsi qu'un mémoire du père Lucas sur la nécessité d'établir en Artois une société d'agriculture et combien il est facile de la former; plus, des observations sur les fossiles de l'Artois, par l'abbé Leclerc de Montlinot.

-- On y trouve un article très intéressant sur le projet du canal d'Hesdin à Montreuil et sur la nécessité de terminer les travaux qui ont été commencés en 1672 pour rendre à cet effet la Canche navigable, travaux qui ont coûté plus de 150,000 f. de ce tems. On voit que des entrepreneurs ont offert aux Etats d'Artois, en 1756, de rendre ce canal parfaitement navigable en 4 années, moyennant 160,000 f. enfin on y développe, outre les avantages commerciaux, tout ce que l'Etat en recueillerait par la facilité que donnerait le canal pour transporter en tems de guerre ou de disette à meilleur compte et plus promptement, même dans les saisons les plus rigoureuses, des grains, des fourrages, de l'artillerie et autres munitions, à Boulogne, Calais, St.-Omer, soit pour approvisionner un canton affamé, soit pour rafraîchir et renforcer une armée.

Hesdin, dit l'auteur de l'article, échangerait pour des marchandises étrangères ses lins, ses chanvres, ses bas de fil, ses métiers à bas, miels, ses savons et toutes les productions de

son crû ou les fruits de son industrie. Elle ne verrait plus des pirates étrangers venir quêter à vil prix dans ses campagnes ces marchandises, sans débouché, pour aller presque toujours les embarquer furtivement.

(*Nota*. Ce canal si intéressant n'a pas été continué.)

-- Ce même almanach donne la liste alphabétique des auteurs nés en Artois alors vivans, avec la notice de leurs ouvrages imprimés. Les principaux sont :

Bauvin (Jean-Grégoire) ancien professeur à l'école royale militaire, l'un des auteurs du journal encyclopédique, natif d'Arras, et honoraire de la société littéraire de cette ville. Il a travaillé avec Marmontel à l'observateur littéraire, feuille périodique, qui parut en 1746.

Camp, écuyer, avocat en parlement, natif d'Arras : notes historiques sur l'origine et l'ancien usage de la plante de la Garance en Artois, Paris, in-4.°. Plusieurs morceaux manuscrits, intéressans pour la province d'Artois.

Dellepierre de Neuve-Eglise, ancien officier de cavalerie, né à St. Omer : le Patriote artésien, Paris 1761 in 8.°. Il est un des auteurs de l'ouvrage intitulé : l'*Agronomie et l'Industrie*.

Delys (Pierre Joseph) notaire apostolique

du diocèse d'Arras et greffier de la chancellerie établie près le conseil d'Artois, né à Arras en janvier 1701. Instruction de la procédure criminelle, Arras 1736, in-12.°, modèle pour la forme des actes de baptême, mariage et sépulture, conformément à la déclaration du roi du 9 avril 1736, avec des observations sur cette matière, Arras 1738, in-4.°

Deiys (l'abbé Louis-Auguste-Anselme) fils du précédent, prêtre, licencié ès-loix, protonotaire du St. siège apostolique, bénéficier de l'église d'Arras, de l'académie des arcades de Rome, de la société littéraire d'Arras et directeur perpétuel de la société ecclésiastique de la même ville, né à Arras le 13 octobre 1728. Lettre astronomique sur la lune pascale, 1756, in-8.°. Lettre contenant quelques observations sur le baromètre, imprimée dans le journal de Verdun, avril 1758. Réponse a M. Rigaut de St.-Quentin, sur le nitre répandu dans l'air, imprimée dans le journal de Verdun, mars et avril 1759. Résultats des observations météorologiques, physiques et naturelles, faites en la ville d'Arras pendant les années 1757 et suivant jusqu'en 1761, inclusivement, imprimés à Amiens. Extrait de la dissertation de M. Tillet sur la cause qui noircit et corrompt les grains de bled dans les épis et de la suite des expériences et réflexions relatives à cette dissertation par le même, Lille 1761, in-8.°, plusieurs morceaux manuscrits sur l'histoire

de l'Artois, l'agriculture, l'économie rustique, etc.

Denis (l'abbé Pierre-François-Xavier) natif d'Arras. Lettre à l'auteur du mercure, imprimée dans celui du mois de mars, 1761, contenant des réflexions touchant les observations sur la langue française, insérées dans le mercure de septembre 1760. *Selecta senecæ philosophi opera, in Gallicum versa*; *Paris*, *Barbou*, *in*-12, 1761.

Douchet, avocat en parlement et ancien professeur royal de langue latine, natif d'Arras. Principes généraux et raisonnés de l'orthographe française avec des remarques sur la prononciation, Paris 1762, in-8.o

Enlart-de-Grandval (Pierre Grégoire-Marie) conseiller au conseil d'Artois, de la société littéraire d'Arras, associé de l'académie de Montauban, né à Arras le 2 mars 1708. Discours sur les progrès de la société littéraire d'Arras et sur l'utilité de ses projets, imprimé dans le mercure en 1742. Réflexions sur l'usage des machines dans les poëmes-épiques, dont les héros sont chrétiens. Examen de la tragédie de Didon, par M. Lefranc de Pompignan, avec des réflexions sur la tragédie en général, ouvrages insérés dans les recueils de l'académie de Montauban. Des dictionnaires et particulièrement d'un dictionnaire des synonymes français. Discours historique sur l'origine de la langue française. Discours

sur la question de savoir si cette langue est parvenue à sa perfection. Ouvrages imprimés dans le mercure en 1752, 1757 et 1762.

Guillard-de-Beaurieu, né à St.-Pol. L'heureux citoyen, discours à J.-J. Rousseau, dédié à la société littéraire d'Arras, Lille, 1759. Il est encore auteur de quelques ouvrages imprimés dans le journal économique et ailleurs.

Harduin (Alexandre-Xavier) avocat en parlement, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras, né à Arras le 6 octobre 1718. Mémoire pour servir à l'histoire de la ville d'Arras depuis 1477, jusqu'en 1484; imprimé dans le mercure du mois d'octobre 1744. Vers allégoriques sur la naissance du comte d'Artois et une autre pièce intitulée: remarques diverses sur la prononciation et sur l'ortographe, Paris 1757, in 12. Dissertation sur les voyelles et sur les consonnes. Amiens 1760, in-12. Lettre à l'auteur du traité des sons de la langue françoise, imprimé en 1760; Paris 1762, chez Musier père. Plusieurs morceaux manuscrits intéressans sur l'histoire de l'Artois et sur d'autres sujets de littérature. Poësies diverses.

Hennebert (l'abbé Jean-Baptiste-François) natif d'Hesdin. On le croit auteur d'une ode sur la mort de M. le duc de Bourgogne. De l'amitié jardinière, bouquet à un ami. Mémoire intitulé; les causes de la décadence

du commerce

du commerce d'Hesdin avec les moyens d'y remédier et de l'étendre. Ces trois pièces sont imprimées dans les annonces des Pays-bas français de 1761, n.os 19, 24, 32, mémoires d'Artois.

Prévost d'Exilles (l'abbé, Antoine-François) aumonier du prince de Conti, né à Hesdin le premier avril 1697. Mémoire d'un homme de qualité 1729, 6 vol. in 12. Histoire de Cléveland 1732, 6 vol. in-12. Histoire du chevalier des Grieux 1733, in-12. Le Pour et Contre, 1733 et suivant, 10 vol. in-12. Histoire universelle, traduite de M. de Thou, tom. 1.er. 1733, in-4.o Tout pour l'amour, ou la mort d'Antoine et de Cléopatre, tragédie traduite de l'anglais, 1735, in-12. Le Doyen de Killerine, 1736, 6 vol. in-12. L'histoire de Marguerite d'Anjou, 1740, 2 vol. in-12. Histoire d'une Grecque moderne, 1741, 2 vol. in-12. Campagnes philosophiques ou mémoires de M. de Montcal, 1741, deux vol. in-12. Mémoire pour servir à l'histoire de Malthe, 1742, 2 vol. in-12. Histoire de Guillaume le Conquerant, 1742, 2 vol. in-12. Voyages de Robert Lade, traduction, 1744, 2 vol. in-12. Lettres de Cicéron à Brutus, 1744, in-12. Histoire de Cicéron, traduite de l'anglais, 1743, 5 vol. in-12. Mémoires d'un honnête homme, 1745, in-12. Histoire générale des voyages, traduite de l'anglais, 1745 et suivant, 16 vol. in 4.o ou 64 vol. in-12 et 4 vol. de tables. Lettres de

Cicéron, qu'on nomme Familières, traduction, 1747, 5 vol. in-12. Lettres anglaises, 1751, 6 vol. in-12. Manuel-Lexique, ou dictionnaire portatif des mots français, tiré de Thomas Dyche, 1755, 2 vol. in-8.o Nouvelles lettres anglaises, 1755, 6 part. in-12. Histoire de la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre, in-4.o, 3 vol. ou 6 vol. in-12, 1761. Le Monde-moral, 2 vol. in-12. Il a dirigé le Journal étranger depuis le mois de Janvier 1755 jusqu'en Septembre de la même année.

Taillandier (Charles) bénédictin de la congrégation de St.-Maur, de la société littéraire d'Arras, né à Arras en 1706, a fait profession en 1727. Lettres sur les translations du corps de St.-Maur, 1749, in-12. Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, 1756, 5 vol. in-folio. Histoire littéraire de la France.

Vallart (l'abbé, Joseph) du village de Fortel, diocèse d'Amiens et jurisdiction d'Hesdin en Artois. Des règles, des genres, des prétérits et des supins, 1736, in-12. Abrégé de la grammaire latine 1738, in-8.o *Parabolæ evangelicæ mysteria*, 1742, in-8.o Prosodie ou versification latine, in-12. L'art d'apprendre à lire en très peu de tems, 1743 in-8.o Géographie abrégée, 1743, in-12. Grammaire française 1744, in-12. Les rudimens de la langue latine, 1749, in-8.o *De*

imitatione Christi, édition donnée sur le manuscrit original, 1758, in-12. L'imitation de Jésus-Christ, traduite sur l'édition précédente, 1759, in 12. Analogie des genres, des prétérits et des supins, 1759, in-8.o Lettres au P. Gillot, au sujet de la huitieme édition de sa grammaire latine, 1759, in-12. Méthode pour la traduction du français en latin, troisième partie des rudimens, 1759, in-8.o Le nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en français, 1760 in-24. *Cornelius Nepos*, traduit en français, avec des notes, 1759, in-12. *Dialogi selecti ad usum scolæ regis militaris*, 1761, in-12. Il a travaillé au nouveau Bréviaire d'Amiens et à celui de Noyon.

Vallé (Gilbert-Joseph) licencié en théologie, professeur de philosophie au collège du Cardinal Lemoine à Paris, né à Arras, le 4 octobre 1715. Lettre sur la nature de la matière et du mouvement, Paris, 1747. Réfutation du système des Monades, Paris, 1754.

--Le 18 janvier 1762, les Etats d'Artois, pour concourir à la restauration de la marine, prennent la résolution d'offrir au Roi, au nom de la Province, une frégate de 44 canons, qui sera nommée *l'Artésienne*.

--On trouve un exemple intéressant de longévité, ainsi conçu : Adrien Delattre d'Etrun, village à une lieue d'Arras, est mort

le 15 janvier 1763, âgé de 110 ans. Le poids de ses années ne l'avoit point courbé ; son esprit et sa mémoire ne se sont jamais affaiblis ; il n'a jamais été malade ni saigné. Il cultivait lui-même son jardin, il alloit et revenait encore de chez lui à Arras sans se fatiguer. Il s'est marié deux fois, la seconde à 84 ans, Son père a vécu une année plus que lui.

1764.

-- On y parle pour la première fois de l'existence d'un *Mont-de-Piété*, établi à Arras, dont la direction était confiiée à un officier, ayant le titre de Sur-Intendant. C'était l'Intendant de la province qui nommait à tous les emplois de cet établissement.

-- On fait aussi mention, dans l'almanach de cette année, d'un Collège établi à St.-Omer et occcupé ci-devant par les soi-disans Jésuites anglais, mais depuis l'arrêt du Parlement de Paris, du 6 août 1762, par des prêtres anglais. Ce collège a des pensionnaires, fils d'anglais et de famille de différentes autres nations.

-- On rappelle que les morts subites ont été très fréquentes à Arras en l'an 1763, ce qu'on attribue aux froids excessifs des deux hyvers précédens et à la trop grande consommation de l'huile d'œuillette.

-- Le 25 juin 1763, publication à Arras de la paix entre la France et l'Angleterre : des

cription des fêtes données à cette occasion. -- On annonce la mort du célèbre abbé Prevost, frappé d'un coup de sang le 25 novembre 1763, dans la 67.e année de son âge. Cet auteur fécond et intéressant laissa au public environ 200 volumes in-12 de ses ouvrages, non compris ce qu'il avait fait pour le *Journal étranger*, dont il avait eu pendant quelque tems la rédaction.

Un de ses compatriotes de la ville d'Hesdin, s'empressa de rendre hommage à sa mémoire par les vers suivans :

Doué de talens enchanteurs,
Prévost ne tarda point à percer dans le monde,
La France a produit peu d'auteurs
Dont la plume élégante ait été si féconde,
Clio lui prêta son pinceau ;
L'amour lui confia son carquois et ses graces ;
Et la critique son flambeau.
Il éclaire, il instruit, il plait ; et sur ses traces
Nous voyageons dans l'univers.
A cette perte, Anglois, retiendrez vous vos larmes ?
Il a de vos écrits divers,
A notre nation exprimé tous les charmes.
Ah ! s'il s'éclipse dans les cieux,
Il darde ses rayons à travers les nuages,
Et lorsqu'on l'a perdu des yeux,
Son éclat immortel renaît dans ses ouvrages.

-- On ne fit pas d'almanachs d'Artois pendant les années 1765, 1766 et 1767.

1768.

-- Celui de cette année fut imprimé à Arras et n'offrit rien de nouveau.

1769.

-- Dans les observations publiées sur l'année 1768 on se plaint beaucoup des mulots et des incendies occasionnées par l'imprudence; on conseille aux habitans des campagnes de ne plus fumer dans les rues et de se munir de crochets à incendie.

-- Dans un extrait des mémoires historiques sur l'Artois, imprimés en 1763 chez Nicolas et inséré dans l'almanach de 1769, on lit qu'en 1459 et 1460, Messire Colart, seigneur de Beaufort et plus de 30 autres personnes des deux sexes furent faussement accusés de *Vauderie*; c'est-à-dire de sacrilèges et de commerce avec le diable; que les nommés *Broussart*, jacobin, inquisiteur de la foi et Jean *Fauconnier*, ce dernier tenant alors la place de l'évéque d'Arras, instruisirent les procés de ces accusés, dont la pluspart furent punis ignominieusement dans la cour du Palais épiscopal d'Arras. On en brula quelques uns, dit l'extrait, d'autres furent seulement *échuffaudés*, *prêchés*, *mitrés* (sortes de peines inventées par l'inquisition.) Le seigneur de Beaufort, âgé de 70 ans, fut battu de verges, condamné à 7 ans de prison et à plus de 8,000 f. d'aumônes, en expiation de l'hom;

mage qu'on lui imputait d'avoir fait au diable.

Le 20 mai 1491, après une longue suite de procédures, le parlement de Paris rendit un arrêt célèbre, qui, en rétablissant la mémoire et l'honneur de ces innocens, ordonna la restitution de leurs biens confisqués; condamna plusieurs des juges ecclésiastiques et laïques, ou leurs héritiers à des réparations civiles et amendes qui se montèrent à des sommes considérables et défendit d'user à l'avenir dans les procès criminels de la question du *Chapelet* et autres genres de tortures extraordinaires et cruelles, qui consistaient à frapper les accusés sur le ventre, à leur mettre le feu à la plante des pieds et à leur faire avaler du vinaigre.

Au mois de juillet suivant, *Jean Angenest*, Conseiller au Parlement de Paris, se rendit à Arras et fit exécuter ce jugement, qui combla la ville de joie.

1770.

-- On annonce que la société littéraire d'Arras occupe un appartement à l'hôtel du Gouverneur de la ville, où elle se forme une bibliothèque qui est déjà considérable et un médailler aux frais de ses membres.

-- On cite sur le bourg de *Pas*, situé à environ 6 lieues d'Arras et compris dans son arrondissement, une coutume assez bizarre et

dont les femmes de ce pays n'auront sans doute pas regretté l'abolition.

» avant 1707, dit l'almanach, on élisait à Pas un Roi des *Guétifs* : l'élu était toujours pris parmi le menu peuple ; il avait une compagnie très-nombreuse, que l'on nommoit Francs-hommes, composée de gens de son état. Le Roi des *Guétifs*, à la tête de sa compagnie, rendoit tous les ans deux visites aux Echevins, le jour du renouvelement de la loi, et le jour de la fête de St. Martin, patron de la paroisse de Pas. Les Echevins leur accordoient certaine somme sur les revenus de la ville, pour se divertir pendant ces jours de visite. Les Seigneurs de Pas toléroient même alors que ce Roi des *Guétifs* coupât chaque jour son chauffage dans leurs bois ; mais sous la condition expresse qu'il n'aurait chez lui qu'un fagot lié et un autre délié, à peine d'amende en cas de contravention et d'être privé même du chauffage pendant sa royauté.

Ce Roi des *Guétifs* prenoit connoissance des différends entre maris et femmes, tant du bourg de Pas, que des lieux circonvoisins, et lorsque deux ou trois de ses Francs-hommes lui déposoient sommairement qu'une femme usurpoit l'autorité maritale, aussitôt il faisoit battre la chamade, et sa troupe se rassembloit à l'instant au-devant de sa maison pour recevoir ses ordres et l'accompagner

par tout où il voudrait. Alors le Roi des *Guétifs*, monté sur un âne, conduisoit ses francs-hommes, qui le suivoient de pied, à la maison de la femme qui dominoit sur le mari, arrachoit une paille de la couverture; à ce signal, les francs-hommes s'élançoient sur cette couverture et la jettoient bas dans l'instant; l'on ne touchoit point à celle des autres bâtimens ».

1771.

-- On rapporte qu'en 1428, un Carme breton, nommé Conecte, venait prêcher à Arras et en plein air, contre la parure des femmes. Son auditoire était toujours composé de 12 ou 15 mille personnes. Cet orateur déclamait avec tant de force que les dames de cette ville, touchées de ses exhortations, renoncèrent aux grandes *cornes* dont elles se coiffaient et à leurs tabliers apparament trop magnifiques. Plusieurs se firent même un mérite de jetter aux flammes ces ajustemens, et en effet, ajoute l'almanach, on en rassembla un grand nombre qui fut brulé à la porte de la cité devant la boucherie.

-- En 1770, et le 2 avril, les Etats d'Artois établissent à Arras une école gratuite de dessin et font choix pour la diriger de M. Havel, élève de l'académie royale de peinture et sculpture.

-- La même année il se forme à Arras une

société de musique, composée presqu'entièrement d'amateurs, laquelle donne chaque semaine un concert vocal et instrumental dans les salles du gouvernement.

-- L'épizootie fait des ravages sur les chevaux et les vaches. Plusieurs villages sont victimes de la foudre.

-- On cite trois exemples de longévité. Marie-Marguerite Lemaire, veuve de Charles Legris, meurt à Arras le 21 décembre 1769, âgée de 103 ans.

Anne-Antoinette Hatté, meurt à Valhuon près St.-Pol, en 1770, âgée de 104 ans, et l'on annonce une nommée Margueritte Dosse, encore vivante, du village d'Hébuterne, à 5 lieues d'Arras, comme se portant très bien, quoiqu'âgée de 109 ans.

1772. = 1773.

L'almanach de 1772 n'offre aucune nouveauté.

Celui de 1773 parle de l'établissement d'un Collège de médecins pour examiner les titres de ceux qui veulent exercer la médecine dans la ville d'Arras et pour décider sur les cas résultans des maladies épidémiques.

1774.

Il n'y a pas eu d'almanach d'Artois imprimé cette année.

1773.

Ayant omis d'indiquer dans la description géographique de l'Artois, extraite de l'almanach de 1755, les noms des principales villes de cette province, je répare ici cette omission. Ces villes sont Arras, St.-Omer, Béthune, St.-Pol, Hesdin, Aire, Lens, Bapaume, et après ces villes, les bourgs de Fruges, Pernes, Lillers, St.-Venant, Aubigny, Frévent, et Pas.

-- L'almanach de cette année annonce que la société littéraire d'Arras a obtenu dans le mois de juillet 1773, des lettres patentes qui l'érigent en *Académie royale des belles-lettres.* Elles ont été adressées et enregistrées au Conseil supérieur d'Arras, le 24 août de la même année.

On sera sans doute satisfait de connaître le nom des membres honoraires et ordinaires qui à cette époque composaient cette académie, les voici :

Académiciens honoraires.

MM. Moreau-de-Beaumont, conseiller d'état, intendant des finances.

Lefebvre-de-Caumartin, intendant de Flandre et Artois.

Delaplace, ancien secrétaire de la société.

Bauvin, ci-devant professeur à l'école royale militaire, ancien associé ordinaire.

Boudart, comte de Couturelle, chambellan actuel de l'électeur Palatin, honoraire de l'académie électorale de Manheim et de celles de Nismes, de Béziers et de Milan, ancien associé ordinaire.

Le Pippre-Delavallée, brigadier de la première compagnie des mousquetaires, ancien associé ordinaire.

De Raymond-Modene, marquis de Pomerois, de l'académie de Marseille.

Dom Taillandier, abbé de St.e-Croix, ancien associé ordinaire.

L'Abbé Jacquin, chapelain de mesdames Victoire et Sophie, des académies de Rouen et de Metz.

Lefebvre-Debeauvray, avocat au parlement de Paris.

Beauzée, professeur de grammaire à l'école militaire, l'un des quarante de l'académie française.

De Béthisy, marquis de Mézières, lieutenant-général des armées du roi.

Fréron, des académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, de Caen, de Marseille et des arcades de Rome,

D'Açarcq, ci-devant professeur de langue et de belles lettres françaises, à l'école royale militaire, de l'académie de la Rochelle.

De Riquéty, marquis de Mirabeau, des académies de Marseille et de Montauban.

Wartel, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-St.-Eloy.

Le Comte de *Serent*, ci-devant président de la société littéraire militaire de Besançon.

Le Prince de *Galléan*, grand-maître de la maison de l'Electeur palatin, honoraire des académies de Manheim, de Nismes, de Beziers, de Leipsick, de Milan, de Florence, de Cortonne, des arcades de Rome et de la société royale de Londres.

Le Comte de *Riaucourt*, comte du Saint-Empire, ministre plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe à la Cour palatine.

L'Abbé de *Gaston*, chanoine et aumônier de la cathédrale de Montpellier, ancien associé ordinaire.

Elie de *Beaumont*, avocat au Parlement de Paris, des académies de Caen, de Rouen, etc.

Rose, ancien échevin de Béthune.

De *Stengel*, conseiller et secrétaire intime du cabinet de l'Electeur palatin, directeur de l'académie de Manheim.

De *Wavrans*, évêque d'Ypres.

Le Comte de *Benthem*, souverain du Comte de Steinford.

Dom *Ansart*, bénédictin, ancien profes-

seur de rhétorique, de philosophie et de théologie.

Du *Petit-Vendin*, ancien capitaine d'infanterie, correspondant de l'académie royale des sciences.

Ansart-du-Fresnet, vicaire de Notre-Dame de Versailles, prédicateur de la Reine.

Droz, conseiller au Parlement de Besançon, secrétaire de l'académie de cette ville.

De *Sacy*, censeur royal.

L'Abbé *Fillassier*, professeur au collège de Montaigu à Paris.

Académiciens ordinaires.

MM. De *Crespiœul*, ancien conseiller au Conseil supérieur d'Arras.

De *Canchy*, avocat, procureur du Roi de la maréchaussée.

De *Bloquel-de-Croix*, baron de Wismes.

Cornuel, avocat.

Dubois, écuyer, seigneur de Duisans.

Harduin, avocat, de l'académie de Milan, secrétaire perpétuel.

Enlard-de-Grandval, doyen du Conseil d'Artois, de l'académie de Montauban.

Binot, avocat, trésorier des chartres d'Artois.

Cauwet-de-Baly, receveur-général des Etats d'Artois.

Denis, secrétaire du Roi.

Bayart, avocat, procureur-syndic de la ville et cité d'Arras.

Briois, premier président du Conseil-d'Artois.

Brunel, avocat, substitut honoraire de l'Avocat-général du Conseil d'Artois, député des Etats à la Cour.

Le Comte de *Brandt-de-Marconne*, grand bailli des ville, cité et gouvernance d'Arras.

Delys, chanoine de la Cathédrale, secrétaire-général de l'évêché, protonotaire du St.-Siège et Avocat, de l'académie des arcades de Rome.

Bayart, le cadet, procureur-fiscal du siège abbatial de St.-Vaast.

Le Sergeant, écuyer, seigneur d'Hendecourt.

Le Josne-Contay, marquis de la Fertée.

Foacier-de-Rusé, avocat-général du Conseil d'Artois.

Denis, avocat.

De Béthune, marquis d'Hesdignœul, guidon des gendarmes de la garde du Roi.

L'Abbé *Monlien-de-la-Borere*, licencié

en théologie de la faculté de Paris, principal du collège d'Arras.

Enlart-de Granval, fils, procureur-général du Conseil d'Artois.

Rouvroy-de-Libessart, conseiller au Conseil d'Artois.

Leroy-d'Hurtebise, conseiller au Conseil d'Artois.

L'Abbé *Breuvart*, professeur de rhétorique.

L'Abbé *Jacquemont*, bénéficier de la Cathédrale.

Fruleux, écuyer, seigneur de Souchetz.

Le Marquis de *Harchies.*

Le Baron *Deslyons.*

Le Comte de *Lannoy*, de Beaurepaire.

-- *M. Gosse*, chanoine régulier d'Arrouaise, fit une ode en treize stophes, toutes brillantes de poësie, sur l'érection de la société littéraire d'Arras en *Académie royale.* Après s'être réjoui de voir la Scarpe consacrer ses bords au Dieu puissant de la Lyre, après avoir dit que les héros les plus célèbres doivent l'immortalité aux accens divins d'Apollon, il ajoute :

Envain je cherche Athènes et son palais superbe,
Où Thémis si longtems fit entendre sa voix;

Aux

Aux murs du Capitole, ensevelis sous l'herbe,
Je redemande en vain la dépouille des Rois :
Le tems impitoyable a couvert de ténèbres
Ces monumens célèbres
Et l'artiste et l'ouvrage ont éprouvé ses loix.

Homère vit encore, et son vaste génie
Eternise les Grecs et leurs nobles travaux :
Virgile fait revivre Ænée et Lavinie;
Les malheurs de Didon seront toujours nou-
veaux.
Dans les siècles futurs, leurs muses immor-
telles
Porteront sur leurs ailes,
Ces Mânes dérobés à la nuit des tombeaux.

Muses, vous triomphez des plus puissans obs-
tacles ;
Vous rapprochez les tems et les climats divers.
A Paris, à Berlin, vous dictez vos oracles ;
Stocholm et Pétersbourg entendent vos con-
certs.
D'une immense lumière inépuisable source,
Du Midi jusqu'à l'Ourse
Le flambeau des beaux arts éclaire l'Univers.

Tel du sein d'Amphitrite ou le soleil repose,
On le voit s'avancer dans les plaines des cieux;
A ses premiers rayons l'atmosphère s'oppose,
Et ternit un instant leur éclat à nos yeux ;
Mais bientôt dans sa course il embrasse le
monde,

Il échauffe, il féconde
Ce globe pénétré de ses traits radieux.

Un autre auteur s'empresse d'applaudir à la grandeur nouvelle de l'Académie d'Arras dans une Epître qui sans avoir la verve, l'éclat et la richesse de la pièce qui vient d'être citée, renferme des vers heureux, faciles, quelque fois pleins de feu, mais toujours inspirés par la plus douce philosophie.

Il se réjouit de voir enfin sa Patrie gouter le charme des arts et de la paix, il pressent l'illustration que va lui donner les honorables travaux de la nouvelle compagnie; mais il apperçoit aussi derrière elle et dans l'ombre

.... de ténébreux Zoïles,
Des talens qu'ils n'ont point détracteurs imbéciles

Sur lesquels il appelle le mépris public. Il provoque cependant la critique, mais la critique juste, sage et décente, il la regarde comme indispensable pour obtenir des succès, son indignation se ranime contre les serpens qu'il a désigné plus haut, il s'écrie:

Mais fuyons, des talens, ces vils persécuteurs,
Ces esprits turbulens, ces détestables cœurs,
Nés pour semer partout la haine et le désordre,
Des serpens qui jamais ne sifflent que pour mordre.

Ah! qu'il est bien plus noble à la fois et plus
doux
D'admirer les savans, sans en être jaloux,
D'honorer leurs vertus, d'obtenir leur estime,
D'oser du double mont leur disputer la cime,
De combattre et d'aimer ces rivaux généreux,
De faire plus encore, de l'emporter sur eux!
Les vices apportés par les mains de Pandore,
N'osent point infecter les muses que j'adore.
Les beaux arts sont mes dieux, les savans sont
mes rois,
Eux seuls ont sur mon cœur d'inviolables
droits.
Malheur à qui les hait, à qui leur fait la guerre!
Par des noires fureurs ont-ils troublé la terre?
Et de l'ambition les projets inhumains
Ont-ils ensanglanté leurs pacifiques mains?
Mère des trahisons exécrable avarice,
Leur appris-tu jamais la haine et l'artifice?
Et par l'affreux jargon que la fraude a dicté
Etouffent-ils la voix de la tendre équité?
Ce sable si vanté que roule le Pactole,
A leurs stoïques yeux n'a qu'un éclat frivole;
Et la fortune en vain leur offre ses faveurs:
Leur ame est au dessus de toutes les gran-
deurs,
Leur élévation, fille de la sagesse,
N'est point l'indigne fruit d'une lâche bassesse
De ces ambitieux qu'un frêle espoir séduit.
Honneurs vous n'êtes rien qu'un pompeux
esclavage:
Qui sait vous mépriser, seul est heureux et
sage.

Non, la gloire à mes yeux ne vaut point le repos :
Sans lui les plus grands biens ne sont que de vrais maux.
Le chagrin dévorant, la pâle inquiétude
Respectent un azile habité par l'étude.
Un cœur ami des arts est un ciel doux et pur,
Le nuage inconstant n'en brunit point l'azur.
Aussi lorsque le Dieu qui s'arme du tonnerre,
Par ses bruyans carreaux épouvante la terre,
Et de l'impiété reveille les remords,
Le nourrisson du dieu qui préside aux accords,
A l'abri de l'effroi que le péril enfante,
Savoure les douceurs d'une paix innocente;
Et quand, autour de lui, tout présente l'horreur,
Le calme qui n'est plus, se retrouve en son cœur.
O charme inconcevable au profane vulgaire!
O bonheur ignoré du mortel ordinaire!
O plaisir envié ou gouté par les dieux!
Le savant vit, agit, pense et parle comme eux:
Son ame aux voluptés ne s'est point asservie,
Il cueille sagement les roses de la vie,
Objet de ses desirs, aimable vérité,
Tu t'offres à ses yeux sans éclat emprunté.
Son esprit, par le vol de la pensée altière,
Plane tranquillement sur la nature entière;
Ses regards curieux osent l'interroger,
Dans l'abîme de l'être, il aime à se plonger;
Il y cherche à travers l'obcurité profonde,

Le ressort inconnu qui fait mouvoir le monde, etc.

1776.

Les Etats d'Artois donnent des encouragemens à une manufacture de porcelaine, établie depuis deux ans à Arras, sous la direction des demoiselle *Delemaire* (*Nota.* cette fabrique n'existe plus, elle est d'autant plus à regretter qu'il en sortait des pièces fort belles, de bonne qualité et souffrant le feu.)

Ils accordent également leur protection à une manufacture d'étoffes de coton, façon des Indes et de Rouen, pour meubles, de toutes couleurs et dans toutes les largeurs désirables, établie à St.-Omer.

1777.

L'Académie d'Arras tient une séance publique, le 30 mars 1776, dans laquelle on lit différentes pièces sous les titres suivans : Discours de *M. de Grandval*, Procureur-général, sur le véritable objet des académies des belles lettres. Autre de M. l'Abbé *Jacquemont*, sur l'union qui doit régner entre les gens de lettres. Discours sur la manière de faire tourner les passions des jeunes gens au profit de leur éducation, par M. l'Abbé *Montlien-de-la-Borere*, alors principal du collège. Continuation du traité des limaçons par M. *Wartel*, académicien honoraire.

1778.

MM. *de Wismes fils* et M. *Gosse*, grand prieur de l'abbaye d'Arrouaise, sont reçus membres de l'académie d'Arras, ils font leurs discours de remerciement dans la séance tenue le 5 avril 1777.

-- On voit par l'almanach de cette année, qu'un cours public *d'anatomie* est établi depuis 1757, et que d'après les représentations des sieurs Arrachart et Nonot, chirurgiens, un autre cours de *chirurgie*, dans lequel on enseigne les principes de cet art, a été établi en 1772, en vertu d'un jugement du magistrat d'Arras.

-- M. l'Abbé *Proyart*, né en Artois, et sous-principal du collège Louis-Legrand à Paris, publie deux ouvrages, le premier intitulé: *l'Ecolier vertueux* et le second : *Histoire du royaume de Loango.*

-- On donne la notice des principaux ouvrages de la bibliothèque d'Artois.

1779.

M. *Buissart*, Conseiller-assesseur de la maréchaussée royale, nouvel académicien, prononce son discours de réception dans la séance tenue le 13 avril 1778 par l'académie d'Arras.

-- Suite de la notice sur la bibliothèque d'Artois et renseignemens sur la vie et les ouvra-

ges d'anciens auteurs artésiens. Ces ouvrages sont presque tous de théologie.

-- Résolution des Etats d'Artois, prise par acclamation générale, dans l'assemblée de 1778, de faire construire aux frais de la province et mettre en mer une frégate de la plus grande force, armée en course et portant du canon de 24, pour être à la disposition du roi.

Lettre de M. le Prince de Mont barey, en date du 4 décembre 1778, qui témoigne au nom du Roi sa satisfaction aux Etats d'Artois de cette offre patriotique.

1780.

M. *Buissart*, dans la séance de l'académie d'Arras, tenu le 12 avril 1779, fait lecture d'un mémoire sur les avantages qui peuvent résulter d'un hygromètre comparable, pour l'astronomie, la navigation, la géométrie, la médecine et l'agriculture.

M. *Duquesnoy*, avocat, s'attache à montrer dans la même séance quels sont les heureux effets du patriotisme et combien il est glorieux pour les académies de travailler à exciter et entretenir ce noble sentiment.

1781.

Le père *Venière*, de l'oratoire et professeur de rhétorique au collège d'Arras, est reçu académicien de la même ville.

M. de *Fosseux*, ancien écuyer du Roi,

dans la séance du 5 avril 1780, lit un éloge en prose de J.-B. *Rousseau*, divisé en deux parties dont la première a pour objet la vie privée et les infortunes de cet auteur célèbre et la seconde, les productions qui lui assurent un rang distingué parmi nos grands poëtes.

M. *Buissart*, dans la même séance, lit un mémoire contenant la description de quelques trombes terrestres observés dans la province, il donne l'explication de ce météore, qu'il attribue à l'électricité et conclut que les conducteurs électriques placés en plus grand nombre tant dans les villes que dans les campagnes s'opposeraient probablement à la formation de ces trombes.

M. le Baron *Deslyons*, académicien d'Arras, publie une dissertation sur le pays des Attrébates et des Morins et sur le comté d'Artois sous la race mérovingienne.

M. de *Retz*, docteur en médecine à Arras, publie un ouvrage, intitulé : *météorologie appliqué à la médecine et à l'agriculture*, qui a remporté le prix le 12 octobre 1778 à l'académie de Bruxelles. Cet ouvrage in-8.º se trouve à Paris chez Mequignon l'aîné, 1779, prix 3 l. 10 s.

Le père *Cotte*, célèbre astronome, publie la description d'un nouvel hygromètre comparable, inventé par M. Buissart de l'académie d'Arras.

M. *Gosse*, de la même académie, publie un poëme intitulé *les Immortels* et deux odes françaises.

M. *Merlin*, avocat à St.-Omer, publie une grammaire artésienne.

-- On trouve la description d'un cadran solaire horisontal, calculé pour la ville d'Arras, dont la latitude est reconnue être 50 degrés 17 minutes et 30 secondes.

-- On donne la suite de la notice de la bibliothèque d'Artois.

1782.

Pour faire naître et entretenir l'émulation, on voit que les prêtres de l'oratoire ont établi en 1779, dans le collège d'Arras qu'ils dirigent et sous la protection de l'évêque, *une Academie du Collège* composée des écoliers, de chaque classe, qui se sont le plus distingués par leur sagesse, leur amour du travail et leurs succès.

MM. *Boucquel*, de la Comté, ancien capitaine au régiment de Navarre et *Delahaye*, substitut de l'avocat général au Conseil d'Artois sont reçus académiciens de la ville d'Arras.

-- M. *Buissart*, académicien, dans une lettre insérée dans l'almanach de cette année, fait sentir la nécessité de multiplier les conducteurs électriques, connus sous le nom de *paratonnères*; il cite à ce sujet un fait inté-

ressant : c'est que la tour de l'hotel de ville d'Arras, qu'on nomme le *Beffroi*, haute d'environ 265 pieds, n'a jamais été frappée de la foudre depuis 230 ans qu'elle existe et cela à cause de sa construction particulière à laquelle le hazard seul a présidé, c'est une continuité métallique qui règne depuis la girouette qui est terminée par un grand nombre de pointes jusques dans le sein de la terre humide. Cet édifice remarquable est armé en effet d'une grande quantité de fer et au moyen des goutières, des planchers et des galeries revêtus de plomb il a toujours été garanti des accidens auxquels sont exposés les clochers élevés.

-- On y trouve la suite de l'analyse de la bibliothèque d'Artois.

1783.

Deux académiciens nouveaux sont annoncés dans l'almanach de cette année, savoir: M. de *Cardon*, major des ville et cité d'Arras et M. *Mathelin*, docteur de Sorbonne et curé de St.-Géry à Arras

-- M. de la *Comté*, académicien, dans la séance du 10 avril 1782, lit un mémoire sur l'exploitation des bois, dont l'objet est de prouver que les taillis de la province d'Artois, qui se coupent ordinairement à 9, 10 ou 12 ans, seraient d'un rapport bien plus considérables pour le propriétaire et beau-

coup plus utiles au public si la coupe en étoit différée de quelques années.

-- On annonce que l'histoire générale de la province d'Artois, entreprise par M. *Hennebert*, sera achevée dans le courant de la présente année 1783.

-- On donne avis que Dom *Devienne*, auteur de l'histoire de Bordeaux et de plusieurs autres, a été invité par les Etats d'Artois à s'occuper de *l'histoire de la province.*

-- On continue toujours d'insérer la notice sur la bibliothèque d'Artois.

1784.

On annonce que la bibliothèque de l'abbaye royale de St.-Vaast sera ouverte au public, pour la première fois, le 3 janvier de cette année et continuera de l'être le mercredi et le jeudi de chaque semaine.

Cette bibliothèque est une des belles de la France par la grandeur, la régularité et la noble simplicité de son vaisseau. Elle contient près de 40 mille volumes, parmi lesquels se trouvent des éditions du 15.e siècle et un grand nombre d'anciens manuscrits.

-- Les Etats d'Artois décident dans une assemblée générale, tenue en 1782, qu'il sera remis tous les ans à l'académie d'Arras, une médaille d'or de la valeur de 500 f. pour être décernée par cette compagnie au meilleur

ouvrage qui lui sera présenté sur un sujet d'histoire, d'économie rurale ou de commerce ; sur les moyens de tirer un parti avantageux des productions du pays, ou de le rendre plus florissant.

En conséquence, l'académie de concert avec les députés des Etats propose pour sujet la question suivante :

Toutes les terres de l'Artois sont-elles propres à être ensemencées chaque année; et qu'elle serait la méthode à suivre pour faire produire des récoltes tous les ans, avec avantage, à celles qu'on jugerait utile de dessoler ?

L'académie annonce en même tems qu'elle adjugera à Pâques 1785 un prix semblable sur les questions suivantes :

Qu'elles furent autrefois les différentes branches de commerce dans les contrées qui forment aujourd'hui la province d'Artois, en remontant même au tems des Gaulois? qu'elles ont été les causes de leur décadence, et quels seraient les moyens de les rétablir, notament les manufactures de la ville d'Arras ?

— M. le Comte de *Galametz* est reçu membre de l'académie d'Arras.

— *M. Buissart* lit, dans la séance du 29 avril 1783, une dissertation sur le flux et reflux perpétuel de la matière électrique et sur les phénomènes qui en résultent.

M. de *Fosseux* fait lecture, dans la même séance, d'un mémoire intitulé des *femmes* et de *l'éducation*, où il entreprend de prouver, contre l'avis de certaines gens, que les femmes, en général, sont très capables de diriger l'éducation de leurs enfans par la patience, l'adresse, la douceur et la fermeté dont elles sont pourvues, etc.

-- On trouve encore dans l'almanach de cette année une lettre très intéressante de M. *Buissart* sur la cause du brouillard continuel qui a eu lieu depuis le 21 juin, jusqu'au 6 juillet et depuis le 12 d'août jusqu'au 21 suivant, ainsi que deux tableaux des résultats moyens de l'hygromètre dont il est l'inventeur, du thermomètre, du baromètre et de la force du vent pendant ces jours de brouillard.

1785.

On voit dans l'almanach de cette année que c'est M. *Herman*, avocat à Arras, (*) qui remporte le prix annoncé dans l'almanach de l'année précédente sur cette question d'agriculture : *toutes les terres de l'Artois sont-elles propres à être ensemencées, etc.* Il soutient que toutes les terres de la province sont en effet susceptibles d'un rapport annuel ; et il indique les moyens d'y parvenir.

-- MM. *de Robespierre*, avocat, (*⁎*) *An-*

(*⁎*) Ces deux noms devenus trop fameux

sart, prononcent leurs discours de réception à l'académie d'Arras, dans la séance du 21 avril 1784. Ces trois récipiendaires à la suite de leurs remerciemens traitent chacun un sujet particulier. Le premier entreprend de prouver l'origine, l'injustice et les inconvéniens du préjugé qui fait rejaillir sur les parens des criminels l'infâmie attachée à leur supplice (*nota.* La société royale des sciences et arts de Metz qui avait proposé ce sujet pour prix de l'année 1784 a couronné ce discours le jour de St.-Louis). M. *Ansart* donne des observations sur l'air atmosphérique dont le but est de démontrer que cet air est une substance élémentaire et non un composé d'acide nitreux de terre et de phlogistique, comme le prétend M. *Priesteley*. M. *Lesage* parle contre l'abus des talens et engage les écrivains à se proposer dans toutes leurs productions un but d'utilité.

-- L'académie d'Arras propose pour sujet du prix de 1786, la question suivante :

Est-il utile en Artois de diviser les fermes ou exploitation des terres ; et dans le

---

dispensent de toute observation. Il suffit de dire que le premier devint Président du tribunal révolutionnaire de Paris en 1793 et le second, Président du Comité de salut-public de la Convention nationale.

cas de l'affermative quelles bornes doit-on garder dans cette division ?

1786.

N'ayant reçu aucun mémoire satisfaisant sur la qnestion : *qu'elles furent autre fois les différentes branches de commerce, etc.* l'académie d'Arras propose le même sujet pour 1787 et annonce qu'elle donnera un prix semblable au premier, sur la question suivante :

Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins daus le territoire des villages de la province d'Artois et de donner à ceux que l'on conserverait une largeur suffisante pour être plantés ? indiquer daus le cas de l'affirmative les moyens d'opérer cette réduction.

Cette académie tient une séance publique le 6 avril 1785 dans laquelle M. *Mathelin* lit un discours *sur les plaisirs*, qu'il divise en trois classes; ceux des sens, ceux du coeur, ceux de l'esprit ; il met les derniers fort au-dessus des autres, ce qui honnore plus son esprit que son coeur.

M. de *Galametz* lit un discours, intitulé : *des récompenses*, où il établit que rien n'influe d'une manière plus sensible sur les mœurs et les talens que les récompenses honorablement accordées à ceux qui se distinguent par l'une ou l'autre espèce de mérite.

M. *Buissart* expose, dans une dissertation météorologique, qu'y ayant un certain rapport entre la température de chaque année et celle des neuvième et dix-neuvième années correspondantes, on avait eu raison de conjecturer que l'hyver de 1785 serait rigoureux, parce que cette année concourt dans la période lunaire de 9 ans avec 1776 et 1740 et dans la période lunaire de 19 ans avec 1776, 1720 et 1709.

M. *Harduin* lit quelques pièces de poësies, entr'autres une ode sur la mort de J.-B. Rousseau,

M. de *Fosseux*, qui l'année dernière avait lu avec succès une dissertation badine sur la *langue* des femmes, donne pour terminer la séance une lecture du même genre sur la *tête* des personnes de ce sexe.

--- Quoique rien n'annonce officiellement dans l'almanach de cette année, la mort de M. *Harduin*, l'épitaphe suivante, par M. *Charamond*, semble prouver qu'il a succombé en 1786.

Dieu des vers, *Muse* de l'histoire,
Esprit, raison, talens, vertus,
Vous qui prites soin de sa gloire,
Gémissez, *Harduin* n'est plus.

1787.

--- L'on voit par l'almanach de cette année que c'est à M. *Delegorgue*, jeune, avocat au

au Conseil d'Artois qu'a été décernée la médaille proposée sur la question : *Est-il utile en Artois de diviser les fermes, etc.?*

-- Quatre nouveaux académiciens ordinaires font leurs discours de remercimens ; savoir : M. *Legay*, avocat, M. de *Champmorin*, major du génie, M. *Taranget*, docteur en médecine, et M. *Lenglet*, avocat.

M. de *Robespierre* fait un discours fort étendu sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des bâtards.

M. *Legay* lit deux pièces de poësie, l'une intitulée : *Aux mânes d'une amie*; l'autre : *Le bonheur, songe.*

On termine la séance du 27 avril 1786 par l'éloge de M. *Harduin*, mort à la fin de 1785.

-- L'Académie propose un prix sur cette question :

Quelle est la meilleure méthode à employer pour faire des pâturages propres à multiplier les bestiaux en Artois?

1788, 1789 et 1790.

On ne trouve d'intéressant dans ces trois almanachs que l'extrait des séances publiques de l'académie d'Arras employées pour la plus part à entendre la lecture de diverses pièces de poësies, dites fugitives.

Dans le premier on voit que M. *de Carnot* (*) est reçu en qualité de membre honoraire ainsi que M. *de Marescot* (**) et que M. *Beffroy de Reigny*, auteur des lunes du Cousin Jacques, est reçu académicien honoraire.

Dans le second, que M. *Gilbert*, professeur à l'école royale vétérinaire de Paris remporte le prix sur cette question : *Quelle est la meilleure méthode à employer pour faire des pâturages, etc. ?*

Et que M. d'*Hauteville*, major des ville et cité d'Arras, est reçu académicien ordinaire.

Enfin le dernier annonce que le prix sur cette question : *Quel serait le meilleur moyen de fixer d'une manière invariable les bornes champêtres ?* a été accordé à M. *Canfin*, médecin à Lens.

On trouve aussi dans la liste des membres honoraires, de 1790, les noms de plusieurs Savans et Auteurs bien connus, tels que ceux de *Ladixmerie*, *Pastoret*, *Calonne*, l'abbé *Soulavie*, *Piis*, *Moreau-de St.-Mery*, M.lle *de Kéralio*, *MM. de Courset*, et *de Gouy-d'Arci*.

FIN DE LA NOTICE.

(*) Aujourd'hui Tribun.

(**) Aujourd'hui inspecteur-général du Génie.

Autorités qui appartiennent à toute la République.

GOUVERNEMENT.

Les CC.

NAPOLÉON BONAPARTE, 1er. *Consul.*
CAMBACERÈS, *second Consul.*
LEBRUN, *troisième Consul.*

MINISTÈRE.

Les CC.

REGNIER, Grand-Juge et Ministre de la Justice.

CHAPTAL, Ministre de l'Intérieur.

GAUDIN, Ministre des Finances.

BARBÉ-MARBOIS, Ministre du Trésor-public.

BERTHIER (Alexandre) Ministre de la Guerre.

DECRÈS, Ministre de la Marine et des Colonies.

TALLEYRAND (Charles-Maurice) Ministre des Relations extérieures.

CONSEIL D'ÉTAT.

Aux termes du Sénatus-Consulte organique de la Constitution, les Conseillers d'État n'excéderont jamais le nombre de cinquante.

Le Conseil d'Etat se divise en section.

Les Ministres ont rang, séance et voix délibérative, au Conseil d'État.

Les Conseillers d'Etat, spécialement chargés de diverses parties d'administration, sont :

Les CC.

FOURCROY, chargé de l'Instruction publique (*Section de l'Intérieur*).

CRÉTET, chargé des Ponts et Chaussées, Canaux de navigation, Cadastre (*Idem*).

FRANÇAIS, de Nantes, chargé des Octrois et Dépenses municipales (*Idem*).

DEFERMONT, chargé de la liquidation générale (*Section des Finances*).

Duchatel, Directeur général de l'Administration de l'Enregistrement et des domaines (*Idem*).

Boulay (*de la Meurthe*), chargé des Domaines nationaux (*Idem*).

Dejean, Directeur de l'Administration de la Guerre.

Portalis, chargé de tout ce qui est relatif aux Cultes.

SÉNAT CONSERVATEUR.

Le nombre des Sénateurs ne pourra, en aucun cas, excéder cent vingt.

Les Sénateurs pourront être Consuls, Ministres, Membres de la Légion d'honneur, Inspecteurs de l'Instruction publique et employés dans des missions extraordinaires et temporaires.

(*Nota.* Il n'y a aucun Citoyen de ce Département qui, en ce moment, soit Sénateur.)

CORPS LÉGISLATIF.

Le Corps législatif sera composé de trois cens Membres.

Le Département du Pas-de-Calais en aura quatre à élire en l'an 12.

Sont en ce moment, Membres du Corps législatif, les Citoyens de ce Département dont les noms suivent :

BERQUIER-NEUVILLE.

BOLLET. BUCAILLE. DUFLOS.

LEFEBVRE-CAYET.

TRIBUNAT.

A dater de l'an XIII le Tribunat sera réduit à cinquante Membres.

Sont en ce moment, Membres du Tribunat, les Citoyens de ce Département dont les noms suivent :

JACQUEMONT. CARNOT.

TRIBUNAL DE CASSATION.

Il y aura pour toute la République un Tribunal de cassation, qui sera présidé par le Grand-Juge, Ministre de la Justice.

Est Juge à ce Tribunal le Citoyen de ce Département, dont le nom suit :

LIBOREL.

Institut National des Sciences et des Arts.

Sont Membres de cet Institut les Citoyens

de ce Département dont les noms suivent :

Ces deux Citoyens sont aussi membres du tribunat.	CARNOT, résidant, Section des Arts mécaniques, Classe des Sciences physiques et mathématiques. JACQUEMONT, non-résidant; Section de l'Analyse des Sensations et des Idées, Classe des Sciences morales et politiques.

DIVISION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE.

Le territoire Européen de la République, y compris le pays entre Meuse et Rhin, et Rhin et Moselle est divisé en 102 Départemens.

Le Piémont en...........	6
Les Colonies Orientales et Occidentales en..................	13
Total des Départemens......	121

Il y a pour l'Administration de chaque Département du territoire Européen, un Préfet, un Secrétaire-général de Préfecture, un Conseil de Préfecture et un Conseil-général de Département.

DÉPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS.

Position Topographique.

Le Département du *Pas-de-Calais* est situé entre le 19e. degré 15 minutes et le 20e. degré 45 minutes de *longitude* ; le 50e. et le 51e. degré de *latitude*.

La position de son Chef-lieu est à environ 20 myriamètres, Nord de Paris.

Il fait partie de la 16e. *Division militaire*, qui a son Quartier-général à Lille, Département du Nord, il est le 8e. Département de la République en population et se trouve compris dans le ressort du 13e. tribunal d'appel séant à Douai.

Il est composé des ci-devant provinces dont les noms suivent : *l'Artois, le Calaisis, l'Ardresis, le Boulonnois et une portion de la Picardie.*

L'origine de son nom vient de la situation de la ville de *Calais*, bâtie sur l'angle des côtes de France, le plus saillant dans le canal de la Manche, et le plus rapproché des côtes d'Angleterre, puisqu'il n'en est séparé

que par un intervalle d'environ 3 myriamètres. C'est cet intervalle ou plutôt ce point que les géographes ont nommé le *Pas-de-Calais* ou passage.

Il est borné à l'Ouest et au Nord-d'Ouest par le Canal de la *Manche*, au Nord par le Département du Nord, au Sud-Est par celui de *l'Aisne*, au Sud-Sud-Ouest par celui de la *Somme*.

Sa plus grande longueur est d'environ 17 myriamètres ou 38 lieues anciennes; et sa plus grande largeur est d'environ 15 lieues anciennes ou 6 myriamètres et demi.

Sa surface totale est d'environ 1,331,719 arpens carrés ou 669 688 hectares, jusqu'à la ligne de haute-mer d'équinoxe.

Autorités, Administrations et Etablissemens qui appartiennent à tout le Département.

AUTORITÉ CIVILE.

Les CC.

POITEVIN-MAISSEMY, Préfet, à Arras.

PICQUENARD, Secrétaire-général.

Conseil de Préfecture.

Il est composé de cinq Membres : les CC. GAYANT, CORNILLE, DEMOORH, BERGAIGNE, DELOMBRE.

Conseil-général du Département, composé de 24 Membres.

Les CC.

Vaillant, d'Arras, Président.

St.-Amour-Gonsse, de Zutquerque, Secrétaire.

Goudemetz, de Fresnoy.

Normand, de Servins.

Parent, de Gouy.

Dellerue, d'Allouagne.

Dupire, de Divion.

Delporte (François) de Boulogne.

Mauguet, de la Sabloniere.

Cazin (Pierre-Elisabeth) d'Ardinghem.

Michaud, de Calais.

Enlart, de Montreuil

Danvin, d'Hesdin.

Violette (Auguste) de Fressin.

Duval, de Neuville.

Bertin-Platiau.

Petit, de Magnicourt.

Villerval, de Frémicourt.

Asselin.

Delattre.

Demory (François).

Baillencourt, de Béthune.

Bruneau-Bauniez.

Thieulaine.

Le Conseil général du département s'assemble tous les ans.

La durée de sa session ne peut excéder 15 jours, l'époque de sa réunion a été fixée pour l'an 10, au premier Prairial.

Il nomme un de ses membres pour Président, un autre pour Secrétaire.

(*Attributions.*) Elles sont : 1o. De faire la répartition des contributions directes entre les arrondissemens communaux du département.

2.o De statuer sur les demandes en réductions faites par les conseils d'arrondissemens, les villes, les bourgs et les villages.

3.o De déterminer, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition sera demandée pour les dépenses de département.

4.o D'entendre le compte annuel que le Préfet rendra de l'emploi des centimes additionnels qui auront été destinés à ces dépenses.

5.o D'exprimer son opinion sur l'état et les besoins du département et de l'adresser au Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil général ne peut faire imprimer aucuns mémoires, observations, opinions ou réflexions relatifs à ses fonctions.

Les Membres du Conseil général ne reçoivent point d'indemnités. Ils n'ont point de costumes.

Commissaire général de police.

Mengaud, résidant à Calais, exerçant

ses fonctions sur les côtes depuis Ostende jusqu'à Dieppe.

AUTORITÉ MILITAIRE.

Le département du Pas-de-Calais fait partie de la 16.me division militaire, dont le quartier-général est à Lille.

La résidence de l'Inspecteur aux revues et du Commissaire ordonnateur de la 16.me division est également à Lille.

Près de l'Ordonnateur résident aussi le Payeur divisionnaire, le Directeur des vivres, le Directeur des fourrages et l'Agent en chef du service des convois militaires de la 16.me division militaire.

Le département du Pas-de-Calais, composé de onze places de guerre et des forts Nieulay et St.-François, est commandé par un général de brigade, dont le quartier-général est à St.-Omer.

Il y a une direction d'artillerie qui comprend toutes les places du Pas-de-Calais.

Il y a deux directions du génie pour toutes les places de ce département, à l'exception de celle de Béthune qui fait partie de la direction de Lille.

Il existe une poudrerie à Equerdres, près St.-Omer, et un hopital militaire à Calais pour 300 à 350 malades; il est de 3.me classe et le seul existant dans le département.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le général divisionnaire VANDAMME, commandant la 16e. division militaire, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lis ; à Lille.

Le général de brigade GERARD dit VIEUX, commandant le département du Pas de-Calais ; à St.-Omer.

Le C. FORNIER D'ALBE, adjudant-commandant, chef des états majors de la 16e. division ; à Lille.

Le C. BUHOT, inspecteur aux revues de la 16e. division militaire ; à Lille.

Le C. MANCHON, commissaire ordonnateur de la 16e. division militaire ; à Lille.

Officiers, sans troupes, attachés au service militaire du département du Pas de Calais.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

Le C. *Taviel*, Chef de brigade, Directeur d'artillerie du département du Pas-de-Calais ; à St.-Omer.

Direction du Génie.

Le C. *Gaspard Noizet St.-Paul* ; Chef de brigade, Directeur des fortifications pour

Arras, Bapaume, *Hesdin*, *Montreuil* et Boulogne ; à Arras.

Le C. *Lauweryns*, Chef de brigade, Directeur des fortifications pour St.-Omer, Aire, St.-Venant, Ardres et Calais ; à St.-Omer.

Le C. *Recicourt*, Chef de brigade, Directeur des fortifications pour la place de Béthune ; à Lille.

Sous-Inspecteurs aux revues.

Le C. *Dejean*, Sous-Inspecteur aux revues, ayant la police des troupes dans les places d'Arras, Bapaume, etc. ; à Arras.

Le C. *Gomain*, Sous-Inspecteur aux revues, ayant la police des troupes dans les place de St.-Omer, Aire, etc.

Commissaires des guerres.

Le C. *Bergue*, Commissaire des guerres, employé à Arras, Bapaume, Béthune, St.-Venant, Lens et St.-Pol, et chargé du paiement des soldes de retraite et traitemens de réforme pour tout le département ; à Arras.

Le C. *Augier*, Commissaire des guerres, employé à St.-Omer, Aire, Hesdin et Montreuil ; à St.-Omer.

Le C. *Gritton*, Commissaire des guerres, employé à Calais, Boulogne et Ardres ; à Calais.

Administrations militaires de la 16.e division militaire.

Le C. *Martin*, Payeur divisionnaire; à Lille.

Le C. *Jeuvernay*, Directeur des vivres; à Lille.

Le C. *Tornesi*, Directeur des fourrages; à Lille.

Le C. .... Agent en chef des convois militaires; à Lille.

Le C. *Dewincq-Thiéry*, agent en chef des transports de l'intérieur; à Dunkerque.

Place de Calais et Fort Nieulay,

2.me Classe.

CALAIS.

Le général de brigade *Barbazan*, commandant d'armes.

Le C. *Castel*, capitaine adjudant de place.

Le C. *Tardieu*, secrétaire écrivain.

Le C. *Bicqueley*, chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie, commandant l'artillerie.

Le C. .... capitaine d'artillerie.

Le C. .... garde d'artillerie.

Le C. .... capitaine du génie à Calais et Ardres.

Les CC. .... gardes fortifications.

Hopital militaire.

Conseil d'administration.

CALAIS.

Les CC.

Josset - St. - Ange, Adjudant, Commandant, réformé.

Crosse, commissaire des guerres, réformé.

Lamarle, ex-chef de division au bureau de la guerre.

Officiers de santé.

Les CC.

Lallemand, médecin.

Bastide, officier de santé, 1.e classe.

Chely, pharmacien de 1.e classe.

Hugon, économe de l'hôpital.

Clapsien, commis aux entrées.

Delasere, garde magasin des vivres.

.... garde magasin des fourrages.

Laguche, garde magasin des lits militaires.

PLACE D'ARRAS, 3.me Classe.

ARRAS.

Les CC.

Willemetz, chef de brigade, commandant d'armes.

Harbaville, capitaine adjudant de la place.

Glorian, secrétaire écrivain.

N....... capitaine d'artillerie.

Delmart, garde d'artillerie.

Noizet St.-Paul (Louis), chef de bataillon, sous-directeur des fortifications.

Migneron, capitaine du génie, chargé du service de Bapaume.

Gayet, *Carrey et Découdu*, gardes fortifications.

Rousseau, garde magasin des vivres, pour Arras, Béthune, St.-Venant, Bapaume, Lens et St.-Pol.

Bécu, *jeune*, garde magasin des fourrages.

Taffart, garde magasin des lits militaires.

PLACE DE ST. OMER, 3.me Classe.

ST.-OMER.

Les CC.

Gaillard, chef de brigade, commandant d'armes.

Adam, secrétaire écrivain.

N...... capitaine d'artillerie.

St.-OMER.

N......... garde d'artillerie.
Bode, chef de bataillon, sous-directeur des fortifications, chef du génie.
N......... capitaine du génie.
NN....... gardes fortifications.
N......... éclusier aux fontinettes.
Blanchard, garde magasin des lits militaires.
Descro, garde magasin des vivres à St.-Omer, Etaire.
Jadot, garde magasin des fourrages.

Poudrerie d'Equerdres.

Clémendeau, commissaire du gouvernement.

Place d'Aire et Fort St.-François,

4.me Classe.

AIRE.

Les CC.
Decroix, chef de bataillon, commandant d'armes.
Nardot, adjudant de place.
Denise, secrétaire écrivain.
N......... capitaine commandant d'artillerie.
N......... garde d'artillerie.
Chevalier, adjudant, chef du génie, chargé du service de St.-Venant.
NN....... gardes fortifications.
Péru, garde magasin des fourrages.

AIRE.	*Lemaire*, garde magasin des lits militaires.
	La....compagnie du.....bataillon de la 8e. demie-brigade de vétérans nationaux, en garnison au fort St.-François.

PLACE DE BÉTHUNE, 4.me Classe.

BÉTHUNE.	Les CC.
	Schenetz, chef de bataillon, commandant d'armes.
	Bébin, *fils*, secrétaire écrivain.
	Humaire, garde d'artillerie en chef.
	Chuliot, capitaine, chef du génie.
	Penin, garde fortifications.
	Pierson, garde magasin des fourrages.
	Loccoge, garde magasin des lits militaires.

PLACE DE St.-VENANT, 4.me Classe.

St.-VENANT.	Les CC.
	Arrighy, chef de bataillon, commandant d'armes.
	Desbrosses, secrétaire écrivain.
	Pommeres, capitaine, commandant l'artillerie.
	Descaves, garde d'artillerie.
	Delforge, garde fortifications.
	Hanet, garde magasin des lits militaires.

Place d'Hesdin, 4.me Classe.

HESDIN.

Les CC.
Daverton, chef de bataillon, commandant d'armes.
Dufour, secrétaire écrivain.
N. . . . . garde d'artillerie en chef.
Lemaire, capitaine, chef du génie.
NN. . . . . . gardes fortifications.
Leblond, garde magasin des vivres.
Choulet, garde magasin des fourrages.
Ravin, garde magasin des lits militaires.

Place de Montreuil, 4.me Classe.

MONTREUIL.

Les CC.
Poultier, chef de bataillon, commandant d'armes.
N. . . . . secrétaire écrivain.
Lehault, capitaine, commandant l'artillerie.
N. . . . . . . garde d'artillerie.
Emond, capitaine du génie en chef.
NN. . . . . . gardes fortifications.
Clément, garde magasin des vivres.
N. . . . . garde magasin des lits militaires.
La . . . compagnie du . . . . bataillon de la 8e. demie brigade de vétérans nationaux, en garnison au château de Montreuil.

Place de Boulogne, 4.e Classe.

BOULOGNE.

Les CC.

Projean, chef de bataillon, commandant d'armes.

Lelièvre, secrétaire écrivain.

Roussel, capitaine commandant l'artillerie.

Ternaux, garde d'artillerie.

Lesage, capitaine, chef du génie.

Henry, adjudant du génie.

Lipsin, garde fortifications.

Senneville, garde magasin des vivres.

Pencher, garde magasin des lits militaires.

Ardres, Poste militaire.

ARDRES.

Les CC.

Baillo, lieutenant, commandant d'armes.

N...... garde d'artillerie en chef.

N...... garde fortifications.

Lholivier, garde magasin des fourrages.

N... garde magasin des lits militaires.

Bapaume, Poste militaire.

BAPAUME.

Les CC.

Pomey, adjudant capitaine, commandant d'armes.

N...... garde d'artillerie.

N...... garde fortifications.

Delorme, garde magasin des lits militaires.

Gendarmerie Nationale.

Les CC.

Lafons, chef de la 15e. légion placée dans les départemens de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne, en résidence à Arras.

Maubranche, chef d'escadron pour le Nord et le Pas de-Calais, en résidence à Douai.

Linas, capitaine, commandant la compagnie du département du Pas-de-Calais, en résidence à Arras.

Brossard, lieutenant, à Arras. Il commande sept brigades, dont deux sont à Arras, la 3e. à Berlette, la 4e. à Lens, la 5e. à Bapaume, la 6e. à Vis et la 7e. à Larbret. *Lhotte* et *Teneur*, maréchaux-des-logis.

Hacot, lieutenant, à Boulogne. Il commande sept brigades, dont la 1e. est en résidence à Boulogne, la 2e. à Calais, la

3e. à Ardres, la 4e. à Desvres, la 5e. à Sametz, la 6e. à Montreuil et la 7e. à Hesdin. *Henry*, maréchal-des-logis.

Arnette, lieutenant, à Béthune. Il commande sept brigades dont la 1e. est en résidence à Béthune, la 2e. à Lillers, la 3e. à Aire, la 4e. à St.-Omer, la 5e. à Fauquembert, la 6e. à Frévent et la 7e. à St.-Pol. *Prevost* et *Houbron*, maréchaux-des-logis.

Dupain, sous-lieutenant, quartier-maître, à Arras.

Un Trompette.

Total 112 hommes et 112 chevaux.

Vétérans.

Il y a deux compagnies de Vétérans dans le département du Pas-de-Calais, l'une est en garnison à Aire et l'autre à Montreuil.

La notice relative à leur organisation, placement et service n'a pas été transmise à tems.

Ces compagnies sont sous les ordres du général divisionnaire *Duval de Hautmaret*, qui a son quartier-général à Abbeville.

CORPS JUDICIAIRES.

Tribunal d'appel.

Ce tribunal, fixé à Douai, statue sur appels des jugemens de première instance ren-

dus en matière civile par les tribunaux d'arrondissemens, et sur appels des jugemens rendus de première instance par les tribunaux de commerce des départemens du Nord et du *Pas-de-Calais*. Il est composé de 20 Juges, d'un Commissaire du Gouvernement, d'un Substitut et d'un Greffier, il se divise en deux sections.

Les CC.

Dhaubersart, *Président.*

Lenglet, *Vice-Président.*

Dupont,	*Juges.*
Delattre, *(a)*	
Becquet,	
Lambrecht,	
Ducrez,	
Taffin, (du Nord)	
Woussen,	
Delesaux,	
Waymel,	
Devinck,	
Aubert,	
Boubert, *(b)*	
Dubrœucq,	

(a b) D'après l'article 34, du titre 4, de la loi du 27 Ventôse an 8, les Présidens des Tribunaux criminels doivent être pris parmi les Membres des Tribunaux d'appel.

Branquart,
Taffin, (du Pas-de-Calais)
Vigneron,
Lion,
Baumal, } *Juges.*

Michel-Goguillon, *commissaire du Gouvernement.*

Gosse, *substitut.*

Lagarde, cadet, *greffier.*

Huissiers et Avoués qui exercent près ce Tribunal.

Les CC.

Smet,
Olivier,
Courtecuisse,
Jeanmenne,
Champagne,
Polard, } . . *Huissiers.*

Les CC.

Deprez,
Dequersonniere,
Delegorgue,
Deusy,
Houzé,
Lagouz,
Lobry,
Tison, } . . . . *Avoués.*

La bonne administration de la justice exigeait l'établissement d'un mode de travail qui régularisât le scrvice intérieur ; elle exigeait de plus des mesures de police qui continssent dans le devoir tout ce qui entourait les organes de la loi ; le tribunal pénétré de ces vérités, adopta diverses mesures sous le titre de règlement et c'est se rendre utile que de publier ici celles qui, par leur nature, touchent de plus près les intérêts des justiciables.

Dispositions générales.

Le tribunal donne régulièrement audience tous les jours, exeepté les dimanches et les jours de fêtes reconnus et consacrés par les lois.

Les audiences s'ouvrent à neuf heures du matin et se terminent à deux ; l'appel des causes se fait à midi précis.

Les affaires qui se présentent sont réparties entre les sections par nombre égal et par la voie du sort.

Si l'une des sections a épuisé avant l'autre le rôle des affaires qui lui sont ainsi dévolue, il est fait de l'arrièré restant un nouveau partage dans la même forme que le précédent et en alternant les numéros pour la formation des lots à tirer.

Comme avec la rapidité de l'appel des causes, il est presqu'impossible que certaines

affaires, habilement présentées, ne parviennent à passer pour des affaires urgentes ou sommaires et n'obtennent, comme telles, des jours d'audiences, il a été réglé, pour prévenir cet abus, qu'à l'avenir aucun jour fixe ne serait accordé que par ordonnance sur pétition préalablement présentée au tribunal.

Toutes pétitions adressées; ordonnances réquises et visas demandés ne peuvent être présentés à la chambre que par le greffier, ou celui qui le remplace et après la consignation des droits dûs à la République.

Un Avoué avait élevé la question de savoir si d'après les dispositions de l'arrêté du dix-huit fructidor an huit, l'ordonnance de 1667 devait recevoir son exécution dans toute l'étendue de la République, ou seulement avec les exceptions portées par la loi du huit mai 1791; le Ministre consulté, a répondu que les exceptions de la loi du huit mai 1791 n'étaient point abrogées, qu'en conséquence ce n'était point l'ordonnance de 1667, mais bien les anciens usages que l'on devait suivre au tribunal d'appel, séant à Douay.

Disposition relative au greffier.

Le greffe est ouvert tous les jours d'audience, depuis huit heures du matin jusqu'à deux de relevée.

Dispositions relatives aux huissiers.

Tous les huissiers ont attention à ce que l'intervalle entre la date des ajournemens qu'ils signifient et le jour de comparution, soit au moins de trois jours francs, si la partie ajournée est domiciliée dans le chef-lieu du tribunal ; et de huit jours francs au moins, si elle est résidente au dehors du chef-lieu ; en observant toutes fois, d'accorder en sus de ce délai, un jour par dix lieues, toutes les fois que le domicile de l'ajourné sera distant de plus de dix lieues de la commune où réside le tribunal.

Sont exceptés néanmoins les ajournemens pour cause de commerce, à l'égard desquels les huissiers se conforment à ce qui est prescrit par les lois et règlemens auxquels il n'a point encore été dérogé.

Et dans toutes les affaires sujettes à conclusions de la part du Commissaire du Gouvernement ; les cédules portant citation de comparaître à l'audience du tribunal pour y plaider, portent également citation aux parties de comparaître au parquet du commissaire, trois jours au moins avant celui de la plaidoirie, afin d'y donner communication de leurs pièces et de leurs moyens respectifs.

Les communications au parquet ont lieu les cinq, quinze et vingt-cinq de chaque

mois ; les heures ordinaires de ces communications sont de trois heures de relevée jusqu'à sept.

Dispositions relatives aux avoués.

En exécution de la loi du 6 brumaire, an cinq, il devait être formé un conseil officieux chargé de consulter et de défendre gratuitement sur la demande des fondés de pouvoirs, les affaires des défenseurs de la Patrie et des citoyens absens pour le service de terre et de mer, le tribunal d'appel, après avoir porté son attention sur les qualités essentielles aux citoyens qui auraient cette tâche honorable à remplir, a désigné à l'unanimité les citoyens *Houzé*, *Delegorgue* et *Deusy*, pour former ce conseil.

Les Avoués et Défenseurs pour être admis à plaider, doivent porter l'habit noir complet.

Les Avoués et Défenseurs ne peuvent plaider contradictoirement qu'après que les conclusions des parties, signées des Avoués et les pouvoirs de ces derniers sont déposés sur le bureau.

Il n'est accordé défaut que sur les conclusions également signées des Avoués et déposées sur le bureau ; et si c'est l'appellant qui l'obtient, ses conclusions doivent énoncer succintement ses motifs d'appel.

Les Avoués ou les parties plaidantes, après

leur plaidoyerie, doivent remettre sur le bureau leurs pièces dans un sac étiquetté.

Chambre des Avoués.

La chambre des Avoués près le tribunal d'appel, formée au scrutin secret et de liste par les Avoués eux-mêmes, est actuellement composée des citoyens *Deprez*, *Deusy*, *Delegorgue et Lobry.*

La chambre s'étant réunie a nommé le C. *Deprez* son Président, le C. *Deusy* syndic, le C. *Delegorgue* rapporteur et le C. *Lobry* secrétaire et trésorier.

La chambre ensuite, par une lettre du cinq nivôse an dix, a invité les chambres d'Avoués près les tribunaux de première instance, à faire écrire *en caractères lisibles* les minutes des mémoires et jugemens signifiés.

Section des vacations.

Le Tribunal a procédé à l'organisation de la section des vacations et d'après le texte de la loi du vingt-un fructidor an quatre et des arrêtés des cinq et dix-huit fructidor an huit, il a été reconnu que la section des vacations pour l'an onze devait être et serait composée ainsi qu'il suit :

Les CC.

Dhaubersart, *président*;

Delesaulx,
Woussen,
M.-J.-L. Taffin,
Ducrez,
Lambrecht,
Becquet,
Dupont,
} .....*Juges*.

Lenglet, *Vice-Président*.

Il a été arrêté ensuite que pendant les deux mois de vacances, nulle affaire ne serait jugée qu'il n'ait été préalablement décidé par ordonnance sur pétition qu'elle réquiert célérité.

Sauf les audiences extraordinaires que pourra accorder la section des vacations, celles ordinaires sont fixées aux 2, 3, 13, 14, 23 et 24 vendémiaire an 11 et aux 4, 5, 13 et 14 brumaire suivant.

Tableau des causes jugées en l'an dix, depuis le premier Vendémiaire jusqu'au quinze Fructidor, époque de l'ouverture des vacances.

En Védémiaire	18	Germinal	39
Brumaire	25	Floréal	47
Frimaire	65	Prairial	51
Nivose	45	Messidor	46
Pluviose	33	Thermidor	34
Ventose	47	Fructidor	18
Total			468

Tribunal Criminel.

Le Tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, séant à St.-Omer, depuis le mois de brumaire an 4, et précédemment à Arras, juge, en dernier ressort, tous les crimes prévus par le code pénal, du mois de septembre 1791 : il prononce, aussi en dernier ressort, sur les appels de jugemens rendus, en matière correctionnelle, par les six tribunaux d'arrondissement du même département.

Ce tribunal est aussi *tribunal criminel spécial*, composé de huit Juges, savoir, du Président et des deux Juges du tribunal criminel ordinaire, de deux militaires ayant au moins le grade de capitaine, et de deux citoyens ayant les qualités requises pour être Juges. Il prononce, en dernier ressort, au nombre de six ou huit Juges, sur tous les crimes prévus par la loi du 18 pluviôse an 9, à la charge de faire statuer sur sa compétence par le tribunal de cassation.

Il forme encore, avec le Président et deux Juges du tribunal civil, un autre tribunal criminel-spécial, connaissant des crimes mentionnés dans la loi du 23 floréal an dix, notament du crime de faux.

Comme *Tribunal criminel-ordinaire*, il a condamné, pendant le cours de l'an dix, quatre individus à la peine de mort; douze

douze à la peine des fers; trois à la réclusion; trente-sept à l'emprisonnement, par forme de police correctionnelle; et en a acquitté quinze.

Comme *Tribunal criminel-spécial* créé en exécution de la loi du 18 Pluviôse an 9, il a condamné neuf personnes à la peine de mort; treize à celle des fers, une à la réclusion; sept à l'emprisonnement; et en a acquitté soixante-dix-neuf.

Comme *Tribunal criminel-spécial* créé par la loi du 23 Floréal an 10, il a condamné une seule personne à la peine des fers, pour crime de faux, et en a acquitté une autre, accusée de pareil crime.

Le Tribunal criminel du Pas-de-Calais n'a point de vacances. Il est composé ainsi qu'il suit:

Les CC.

Bousvrt, Président.

Jacquemont et *Cache*, Juges.

Hacot, Commissaire du Gouvernement, Accusateur-public.

Vasseur-de-la-Mer et *Masse*, Suppléans.

Leserre, Greffier.

Juges adjoints pour la formation du Tribunal criminel spécial.

Bonnevalet; Chef d'escadron au 20me. régiment de Chasseurs à cheval.

Dundas, Capitaine de 2me. classe.
Gontier et *Caulier*, Hommes-de-loi.

Huissiers.

Etappe. *Savary.*
Thomassin. *Domain.*
Riéder.

TRIBUNAUX CIVILS de première instance.

Il y a dans chaque arrondissement communal de la République un tribunal de 1re. instance. Dans certains arrondissemens ce tribunal n'est composé que de trois juges et deux suppléans ; dans d'autres il y a quatre juges et trois suppléans ; quelques uns aussi sont composés de sept juges et quatre suppléans, et ils se divisent en sections.

Cette variabilité dans le nombre des juges et des suppléans n'a pas lieu quant aux attributions. Les uns et les autres connaissent également des matières civiles en premier et dernier ressort dans les cas déterminés par la loi. Ils connaissent aussi des matières de police correctionnelle et ils prononcent sur l'appel des jugemens rendus en premier ressort par les juges de paix.

Les suppléans n'ont point de fonctions habituelles ; ils sont uniquement nommés pour remplacer momentanément, selon l'ordre de

leur nomination, soit les juges, soit les commissaires du Gouvernement.

Il y a près de chaque tribunal de première instance un commissaire du Gouvernement et un greffier.

Il y a en outre un Substitut criminel qui est chargé de la recherche et de la poursuite des délits dont la connaissance appartient, soit aux tribunaux correctionnels, soit aux tribunaux criminels. Les plaintes des parties ainsi que toute dénonciation officielle ou civile doivent lui être adressées.

Le Pas-de-Calais étant divisé en six arrondissemens communaux; il se trouve dans ce département six tribunaux de première instance; savoir :

Tribunal civil du premier arrondissement séant à Boulogne-sur-mer.

Grandsire, père, *président.*

Baret,
Coilliot,
Sauvage-Camboville; } ...... *Juges;*

Libert-Chalmers,
Dutertre, fils,
Penel, } ..*Suppléans.*

Caron-Falempin, *Commissaire du Gouvernement.*

Wissocq; *Subtitut criminel, Magistrat de sûreté.*

Duflos, *Greffier.*

Huissiers, les CC.

N......
N......
N......

Avoués, les CC.

Penel.	Hauture.
Cordier.	Noël
Pecquet.	Dessaux.

Tribunal civil du dexième arrondissement séant à St.-Omer.

Les CC.

Duval, *Président.*

Personne,
Vanh coult,
Vimille, } ...... *Juges.*

Burette,
Vasseur, } *Suppléans.*

Defrance, *Commissaire du gouvernem.*

Bachelet, *Substitut criminel, Magistrat de sûreté.*

Piers, *Greffier.*

Huissiers, les CC.

Brunet.	Dauchy.	Hache.
Groux.	Garnier.	Flament.
Geoffrays.	Deschamps.	Calbert.
Gervois.	Way.	Jennequin.

Baroux.	Rigau.	Wissocq.
Hocquemghem.	Leleu.	Legay.

Tribunal civil du troisième arrondissement séant à Béthune.

Les CC.

Chevalier, *Président.*

Deldique,
L. Brequin,
Osenne, ... *Juges.*

Thuillier,
Meurlle,
Cuignet, .. *Suppléans.*

Legay, *Commissaire du gouvernement.*

Desruelles, *Substitut criminel, Magistrat de sûreté.*

Baude, *Greffier.*

Tribunal civil du quatrième arrondissement, séant à Arras.

Les CC.

Thiébault, *Président.*

Delepouve,
Petit,
Billon, ... *Juges.*

Lefranc,
Ansart-Piéron,
Norman, .. *Suppléans.*

Morel, *Commissaire du gouvernement.*

Devienne, *Substitut criminel*, *Magistrat de sûreté.*

Grenier, *greffier en chef.*

Commis-greffiers, Advielle, Dassonville, Deransart, Bétencourt, Houliez.

Huissiers, les CC.

Hernu.	Théry.	Pacoux.
Thellier.	Tacquet.	Cousin.
Caron	Libersalle, aîn.	Delestré.
Douchez.	Vinchon.	Debeaumont.
Dhuin.	Milleville.	Delecœuillerie
Libersalle, l j.	Lollivier.	Brongniart.
Mercier.	Boniface.	Parcy.
Neveux.	Courcol.	Guillemot.
Prouille.	Mallart.	Creteur.
Michelet.	Debuire.	

Avoués, les CC.

Martin.	Deusy.	Vahé.
Poupelle.	Brongniart.	Brazier.
Aubron.	Carton.	Déprez.
Obry.	Izambard.	Dubois.
Galand.	Poitart.	Vaast.
Palette.	Mathieu.	

Tribunal civil du cinquième arrondissement, séant à St.-Pol.

Les CC.

Guffroy, *Président.*

Goudemetz, } .....*Juges.*
Lion,

N................ } *Suppléans.*
Hyacinthe Capron,

Herbet, *Commissaire du gouvernement.*

Asselin, *Substitut criminel, Magistrat de sûreté.*

Lefelle, *greffier.*

Avoués, les CC.

Lecointe.
Demonchaux.
Ange-Jouanne.
Philippe-Leroi.
Faguet.

Tribunal civil du sixième arrondissement séant à Montreuil.

Les CC.

Enlart, *Président.*

Poultier, } .....*Juges.*
N......

Pierlay, } *Suppléans.*
Pecquet,

Hacot-Duviolier, *Commissaire du gouv.*

Boitel, *Substitut criminel, Magistrat de sûreté.*

Tellier, *greffier.*

Tribunaux de Commerce.

Les tribunaux de commerce sont des tribunaux d'exception, particulièrement institués pour le jugement des affaires de commerce, tant de terre que de mer. Ils ont été créés par la loi du 24 août 1790.

A l'égard des lieux qui ne se trouvent point compris dans l'arrondissement d'aucun tribunal de commerce, les affaires commerciales se portent immédiatement au tribunal de première instance de l'arrondissement dans lequel ce lieu se trouve situé, et ce tribunal dans ces matières procède et juge dans la même forme et avec les mêmes pouvoirs que les tribunaux de commerce.

Ils prononcent en dernier ressort et sans appel sur toutes les demandes dont l'objet n'excède pas la valeur de *mille livres.*

Ces tribunaux doivent être composés de cinq juges.

Tout jugement doit être rendu au nombre de trois juges au moins.

Ces juges sont nommés au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, dans une assemblée convoquée à cet effet, huit jours en avant et composée des seuls négocians banquiers, marchands, manufacturiers et armateurs de la ville où le tribunal est établi.

Ces tribunaux ont le même tribunal d'ap-

pel que celui des tribunaux de première instance de leurs départemens

Ils n'ont point de vacances.

Il y a quatre tribunaux de commerce dans ce département, qui sont placés, savoir, un à Boulogne sur-mer, un à Calais, un à St.-Omer, et un à Arras.

Tribunal de Commerce de Boulogne.

Les CC.

Butor (Charles), *Président.*

Boidart,
Ducarnoy,
Bucaille,
Chauveau, } .... *Juges.*

Blangy, *greffier.*

Le nombre des causes jugées par ce tribunal a été pendant l'an 9 de 128 et pendant l'an 10 de 165.

Tribunal de Commerce de Calais.

Les CC.

Leveux (jacques) *Président.*

Brullé,
Devot,
Mouron,
Matis, } ..... *Juges.*

Dupont, de Lens,
Duplessis,
Voillez-Pouttere, } Suppléans.

Rebier, *greffier.*

Tribunal de Commerce de St.-Omer.

Les CC.

Ghys, *Président.*

Allent,
Jossier,
Vandenbosche, } ..... *Juges.*

Buttey,
Caffiery, } *Suppléans.*

Masson, *greffier.*

Tribunal de Commerce d'Arras.

Les CC.

Piéron, md. de dentelles, *Président.*

Beke,
Colin-Coulon,
Deretz-Jouenne,
Souillard, } .... *Juges.*

Delannoy,
Braine,
Rougenier,
Capet-Locquet, } *Suppléans.*

Logez, *greffier.*

JUSTICES DE PAIX.

D'après la loi du 8 pluviôse an 9 et l'arrêté des Consuls du 9 brumaire an 10, les justices de paix de ce département sont fixées au nombre de *quarante-trois* et distribuées ainsi qu'il va être indiqué à l'article : *Sous-Préfectures*, dans la division des communes qui composent les cantons de chacun des arrondissemens de ces justices de paix.

Chaque juge de paix remplit seul les fonctions soit judiciaires, soit de conciliation ou autres qui étaient attribuées aux précédentes justices de paix par les lois.

En cas de maladie, absence ou autre empêchement du juge de paix, ses fonctions sont remplies par un suppléant.

A cet effet chaque juge de paix a deux suppléans.

Ces deux suppléans désignés par *premier* et *second* sont les deux citoyens qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après le juge de paix dans les élections du canton.

Chaque juge de paix est tenu de donner ses audiences au chef-lieu du canton.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ecole Centrale.

Membres du Jury d'Instruction.

Les CC.

N......

Coïlliot, *juge.*

Grandclas, *Ingénieur en chef.*

Première Section.

Professeur de dessein, Edropp-Guilliot.

-- *d'Histoire naturelle*, Pichon.

-- *de Langues anciennes*, N.......

Deuxième Section.

-- *d'Elémens de Mathématiques*, Maiziere.

-- *de Physiq. et de chimie exp.*, Liégeard.

Troisième Section.

-- *de Grammaire générale*, Lissès.

-- *de belles Lettres*, Joseph Blanche.

-- *d'Histoire*, Spitalier.

-- *de Législation*, Prosper Lebas.

Bibliothécaire, Isnardy.

École Centrale et gratuite de Chirurgie ; d'Accouchement et d'Anatomie.

Avant la révolution, il existait à Arras, une école de chirurgie et d'accouchement, et une d'anatomie, avec trois professeurs pour ces deux écoles.

Par un arrêté du 21 thermidor an huit, le Préfet a remis en vigueur ces moyens d'instruction, mais il les a concentré dans une seule école, sous le titre d'*École Centrale et gratuite de Chirurgie, d'Accouchement et d'Anatomie.*

Cet arrêté a été approuvé par une lettre du Ministre de l'Intérieur, du 5 vendémiaire an 9.

Professeurs, les CC.

Nonot, Cuveiller, N.....

L'arrêté contenant réglement pour l'école, est du 26 brumaire an 9 ; il divise les cours en troit classes, dont chacune doit être dirigée par un professeur ; savoir :

Le cours de phisiologie, hygienne et pathologie.

Le cours de thérapeutique.

Le cours d'anatomie.

Les accouchemens sont professés alternativement chaque année, par l'un des professeurs.

Les cours ont lieu tous les jours depuis dix heures jusqu'à midi, excepté les quintidis et les décadis.

Il s'y fait en outre, un cours particulier d'accouchement, auquel les femmes seules sont admises.

Chaque année il se fait une distribution de prix aux étudians qui se sont distingués.

L'enseignement est gratuit, mais les élèves ne sont ni logés ni nourris, et ils doivent se procurer les livres d'instructions nécessaires.

Pour être admis aux leçons il faut être âgé de 17 ans au moins, produire un certificat de bonnes moeurs et se faire inscrire à l'école.

Les citoyens du département ont été prévenus de l'ouverture des classes, par une circulaire du Préfet, adressée aux maires, le 28 nivôse an 9.

Ecoles Primaires.

Arrondissemens.	*Nombre des institut. et institutr. en activité*
1er. Boulogne	50
2e. St.-Omer	51
3e. Béthune	40
4e. Arras	43
5e. St.-Pol	42
6e. Montreuil	59

Sociétés d'Agriculture et des Arts.

Il y en a deux dans ce Département, l'une à Boulogne et l'autre à Calais.

Société d'Agriculture et des Arts, de Boulogne.

La Société d'agriculture et des arts de Boulogne-sur-mer, est ainsi que celle de Meillant, département du Cher, la plus ancienne des modernes sociétés d'agriculture; elle doit son institution aux citoyens *Henry* et *Pichon*, qui en l'an cinq, conçurent le projet de réunir les citoyens les plus recommandables par leurs connaissances et leurs talens. La première assemblée eut lieu le 8 floréal de la susdite année : depuis cette époque, la société a eu l'avantage de voir accroître successivement le nombre des collaborateurs distingués qui ont desiré s'associer à ses travaux. Sa devise est : UTILITATI.

La société s'assemble tous les *primidi* à quatre heures du soir, sa séance publique a lieu le 8 floréal de chaque année. Elle publie de tems en tems, sur l'agriculture, l'économie rurale, les sciences et les arts, les mémoires qu'elle croit propres à en avancer les progrès.

Les lettres et paquets qui lui sont destinés, doivent être adressés au citoyen *Pichon*, secrétaire de la société, au pensionnat près de l'école centrale, à Boulogne-sur-mer.

Membres résidans, fondateurs.

Les CC.

Henry, adjoint au génie à Boulogne.
Pichon, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, secrétaire de la société, *idem.*
Cavillier, rentier, membre du jury des écoles primaires, *idem.*
Coilliot, membre du jury central d'instruction publique, *idem.*
Dumont-Courset, propriétaire et naturaliste, à Courset.
Delporte, négociant, cultivateur, à Boulogne.
Dolet, imprimeur, *idem.*
Courtin, médecin de l'hospice civil, *idem.*
Carmier, cultivateur, à Ostrohove.

Membres résidans.

Wiant, rentier, homme de lettres à Boulogne.
Leriche, juge au tribunal d'arrond., *idem.*
Ancelin, ing. des travaux maritimes, *idem.*

Lebas,

Lebas, professeur de législation à l'école centrale, *idem*.

Maizière, prof. de math. à l'éc. cent. *idem*.

Caron, commissaire du gouvernement près le tribunal d'arrondissement, *idem*.

Cormette, propr. et cult. à Henneveux.

Liegeard, professeur de physique et chymie à l'école centrale, à Boulogne.

Blanche, prof. de b. lettres à l'éc. c., *idem*.

Dron, rec. principal des douannes nat. *idem*.

Merlin-Lafresnoy, membre du conseil de sous-préfecture, *idem*.

Ducarnoy, nég. et cult. propr., *idem*.

Menneville, nég. et cult. propr., *idem*.

Dumont-St.-Maurice, pr. à Florincthun.

Butor, médecin, à Boulogne.

Dublaisel, militaire pensionné, *idem*.

Lissès, prof. de gram. gén. à l'éc. c., *idem*.

Lesage, ingénieur militaire, *idem*

Duquesne-Clocheville, prop., *idem*.

Voisin, instituteur, *idem*.

Isnardy, bibliothécaire à l'éc. cent., *idem*.

Aubijoux, pr. de lang. anc. à l'éc. c., *idem*.

Spitalier, prof. d'hist. à l'éc. cent., *idem*.

Audibert, officier de marine, *idem*.

Wissocq, substitut du comm. du gouv. près le trib. c. du dép. du *Pas-de-calais*, idem.

Masclet, sous-préfet du 1er. arrond., *idem*.

Merlin-Dubreuil, nég., maire de Boulogne.

Dujat-Wallet, nég., adj. au maire, *idem*.

Dutertre, hom. de loi, adj. au maire, *idem*.

Manguet-Lasablonniere, propr. à Desvres;
Projean, commandant d'armes à Boulogne.

Membres honoraires.

Den, propr. et naturaliste. à Druquedal.
Blanquart-sept-Fontaines, homme de lettres à Calais.
Oriot, médecin, à Dunkerque.
Boutrit, historiographe des Alpes, à Genève.
Boucher, directeur des douanes nationales et naturaliste, à Abbeville.
Millin, conservateur du muséum des antiques à la bibliothèque nationale, à Paris.
Grandclas, ingénieur en chef des ponts et chaussées du départ. et membre du Jury central d'inst. publique, à Arras.
Daunou, memb. de l'inst., à Paris.
Yvart, cultiv. à Maisons, près Charenton.
Noel, naturaliste, hom. de lettres, à Rouen.
Parent-Réal, à Paris.
Jacquemont, trib., memb. de l'inst. à Paris.
Baillon, hom. de loi et natural. à Abbeville.
Walton, professeur de physique et chymie à Carpentras.
Bosc, tribun, à Paris.
Poitevin-Maissemy, Préfet du département du *Pas-de-Calais*, à Arras.
Mailliart, artiste vétérinaire, à Boulogne.

Membres correspondans.

Mathoret, cultivateur, à Condette.
Leleu, cultivateur, à Nieubourg.

Desoteux, cultivateur, à Hubersen.
Denquin, cultivateur, à Zoteux.
Dufour, chirurgien, à Trois-marquets.
Leduc-Valois, cultivateur, à Trentes.
Marquant, juge de paix, à Hucqueliers.
Gillet, cultivateur, à Hardinghem.
Capron, cultivateur, au Moulin-l'abbé.
Bernet, cultivateur, à Dippendal.
Lafontaine, propr. et cult. à Verton.
Leroy, cultivateur, à Bazinghem.
Rozc, rentier, à St.-Omer.
Gueroult, natural., à Montreuil-sur mer.
Walloc, prof. d'histoire naturelle, à Dijon.
Trannoy, prof. d'hist. naturelle, à Amiens.
Delangaigne, cultivateur, à Vaterdal.
Delaistre, ingénieur des ponts et chaussées à St.-Omer.
Burgaud, recev. du droit d'enr., à Calais.

Société d'*Agriculture*, *de Commerce et des Arts de Calais.*

Les CC.

Dumoulin, rentier, président par intérim.
Burgaud, receveur de l'enregistrement du domaine national, secrétaire.
Chely, direct. de la loterie nat., trésorier.
Quillacq, négociant.
Duplessis, idem.
Bouchel-Merenveue, défenseur officieux.
Duriez, rentier.
Capron, receveur des douanes.

Debandre, ingénieur de la marine.
Souville, officier de santé.
Audibert Leveux, négociant.
Goyer, bibliothécaire.
Michaud, négociant et maire de Calais.

Notice sur cette Société.

Plusieurs citoyens de Calais, jaloux de découvrir et de faire connaître les ressources que peut offrir le sol varié du ci-devant Calaisis, d'y travailler au perfectionnement de l'agriculture, du commerce et des arts, se sont, sous les auspices de l'administration municipale, constitués dans la ville de Calais, le 20 pluviôse an 7, fondateurs d'une société, sous le titre de *Société d'Agriculture, de commerce et des Arts*; elle a pour sceau, trois figures emblématiques, représentant l'*Agriculture*, le *Commerce* et les *Arts*, avec cette divise : PRO CIVIBUS COLENDA. Elle est composée de *Membres résidans* qui doivent être domiciliés dans l'étendue du ci-devant district de Calais, et de *Membres associés*, non-résidans, dont le nombre est illimité. Elle s'affilie encore aux sociétés savantes qui veulent bien correspondre avec elle, de ce nombre, elle compte la *Société philotechnique*, séant au palais national des sciences et des arts, à Paris. Outre, deux séances particulières par mois, elle tient encore chaque année, dans les

jours complémentaires, une séance publique. Quelques mémoires précieux sur le commerce et la navigation, des découvertes sur les arts, des observations judicieuses, des expériences utiles, un poëme sur l'agriculture, quelques poësies legères déjà sorties de son berceau, font espérer, de cette association naissante, les avantages qu'on s'est proposé en l'établissant.

GÉNIE CIVIL.

Les CC.

GRANDCLAS, *ingénieur en chef*, résidant à Arras, a l'inspection des routes dans toute l'étendue du département.

Favier, ingénieur ordinaire à Calais, a l'inspection des 1er. et 6e. arrondissement, Boulogne et Montreuil.

Sire, cadet conducteur à Boulogne, *id.*

Lefebvre, ingénieur ordinaire à St.-Omer, a l'inspection du 2e. arrondis., St.-Omer.

Beausson, ingénieur ordinaire à Arras, a l'inspec. du 3e. et 5e. arrondis. Béthune et St.-Pol.

Thomas, conducteur à St.-Pol, a l'inspection de St.-Pol.

Leclercq, conducteur de la navigation, celle de Béthune.

Demiaut, ingénieur ordinaire à Arras, a l'inspec du 4e. arrond., Arras.

Gosse, conducteur à Arras, *idem.*

Miché, ingénieur en chef des mines pour les départem. du Pas-de-Calais, du Nord, de Gemmapes et de la Dyle, en résidence à Mons.

Enregistrement et Domaine National.

Les CC.

COUPRIE-DELAIREAU; Directeur de l'enregistrement, des dom. nationaux et droits d'hyp. résidant à Arras, 4me. arrondissement communal.

Voidfe, inspecteur de l'enregistrem. et des dom. nat. et droits d'hyp. résid. à Arras, 4me. arrondissement.

Danglure, *idem*, résidant à St.-Omer, 2e. arrondissement.

Lainé, *idem*, résidant à Boulogne, 1er. arrondissement.

Lequoy, Simonis, Gresy,	*Verificateurs des mêm. droits.*	Sans dom. fixe.

Ier. Arrondissement communal.

Dupont, recev. de l'enreg., distrib. de papier timb et conser. des hyp. à Boulogne.
Lefebvre, rec. du dom. nat à Boulogne.
Burgaud, id. de l'en. et du dom. n. à Calais.
Dupré, idem, à Desvres.

Morilliot,	idem,	à Guisnes.
Dacheux,	idem,	à Marquise.
Latoulet,	idem,	à Samer.

IIe. Arrondissement communal.

Daullé, cont. de la marque d'or et d'argent.
Thomas, recev. de l'enregist. et distrib. de papier timbré, à St.-Omer.
Buffin, recev. du domaine national et cons. des hypothèques, résidant à St.-Omer.
Gombert, rec. de l'en. et du dom. n. à Aire.

Longueval,	idem,	à Ardres.
Vesnat,	idem,	à Andruicq.
Lourdel,	idem,	à Fauquemberg.

IIIe. Arrondissement communal.

Limonas, recev. de l'enr., dist. de papier timbré et cons. des hyp., à Béthune.
Lecamus, recev. du dom. nat., à Béthune.
Dubonret, rec. de l. et du dom. n. à Carvin,

Ducevel,	idem,	à Houdain.
Brassart,	idem,	à Lens
Cornet,	idem,	à Lillers.

IVe. Arrondissement communal.

Duchastelet, garde magasin du timbre extraordinaire.
Surmont, recev. du timbre extr.
Cornu, timbreur.
Petit, tourne-feuille.
Lefebvre, visit. des cartes et tarots.
} à Arras.

Vaillant, contrôleur de la marque d'or et d'argent. — à Arras.
Grosseny, recev. de l'enr., distr. de papier tim. et cons. des hyp. — à Arras.
Troussel, rec. du dom. nat., et distr. de papier timbré. — à Arras.

Marin, rec. de l'enregist. et dist. de papier timbré à Bapaume.
Duchastelet, rec. du dom. n., à Bapaume.
Gossart, rec. de l. et du d. n. à Cagnicourt.
Meurice, rec. de l'en. et du dom. nat à Pas.

Ve. Arrondissement communal.

Sta, rec. de l'eneg., distributeur de papier timbré et cons. des hyp., à St.-Pol.
Cavenel, rec. du dom. nat., à St.-Pol.
Hanquiez, recev. de l'eneg. et du domaine nat, à Avesnes-l'Egalité.
Debouzy, rec. de l'enregist. et du domaine national, à Auxi-la-réunion.
Saurel, idem, à Frévent.

VIe. arrondissement communal.

Alloy, recev. de l'enregtstr. et distrib. de papier timbré à Montreuil.
Maria, rec. du domair e national et conser. des hyp., à Montreuil.
Lomorliere, rec. de l'enreg. et du domaine national, à Etaples.
Lainé, recev. idem, à Fruges.
Bonnel, recev. idem, à Hesdin.
Jennequin, rec. idem, à Hucqueliers.

Administration forestière.

Ce Département fait partie de la 25.e Conservation forestière.

C. Delattre, conservateur des forêts des départemens du Nord et du *Pas-de-Calais*, résidant à Lille.

1er. et 2e. Arrondissement.	*Ternaux*, insp. à Boulogne *Butor*, sous-ins. à St.-Omer
3e. et 4e. Arrondissement.	*Goudemetz*, insp. à Arras. *Bonnets*, S-ins. à Bapaume. *Lardeur*, S.-ins. à Béthune
5e. et 6e. Arrondissement.	*Guy*, insp. à Hesdin. *Laleu*, sous-ins. à St.-Pol.

Douanes Nationales.

La direction de Boulogne comprend les Ports et toutes les côtes de ce département, qui s'étendent depuis le canal de Gravelines, jusqu'à la rivière d'Autye.

Résidence de Boulogne.

George, *directeur.*
Jacquin, *premier commis de la direction.*

Bureau de Perceptions.

Dron, receveur Orange, 2e. *visiteur.*
Nolent, 1er. *visit.* Beuvry, *comm. aux exp.*

Service actif.

Dusauget, capitaine particulier; ayant sous sa surveillance les préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après, savoir; Boulogne, le Portel, Wimereux, la Rochette.

Résidence de Calais.

Peilhon, *inspecteur.*

Bureau de Perceptions.

Colin, *receveur.*
Racine, *contrôleur aux visites.*
Verlaine, *receveur des droits de navig.*
Borie, *premier visiteur.*
Carpot, *deuxième visiteur.*
Lemoine, *commis aux expeditions.*
Sauvillers, *contról. à la porte du Havre.*

Service actif.

Banquiere, contrôleur de brigades, ayant sous sa surveillance les préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après, savoir; Fort-Philippe, Hutes-d'Oye, Valdan, Courgain, Calais, Fort-Lapin, Sangatte, Ecalle, St.-Pol, Wissant, le Gruiez, Audrecelle, Ambleteuse.

Résidence d'Etaples.

Bureau de Perceptions.

Maffré, *receveur.*
Pinguet, *visiteur.*

Service actif.

Capet, contrôleur de brigades, ayant sous sa surveillance les préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après, savoir ; Equieu, le Choquet, Neuf-Chatel, Dannes, Camiers, Etaples. Trépiez, Merlimont, Berk, Grosfliers.

Résidence de Berk.

Bureau de percéptions, subordonné à celui d'Etaples.

Lepaitte, receveur.

Contributions directes.

Les CC. Tauchon, *directeur.* } à Arras.
Hubert, *inspecteur.* }

1e. Classe.	Cavrois, *contr. rés.*	*à Arras.*
	Dogier, *idem*,	*à Béthune.*
	L'hermite,	*à St.-Omer.*
	Panier,	*à Boulogne.*
2e. Classe.	Ogez-Tauchon,	*à Arras.*
	Lemarié,	*à Bapaume.*
	Lacorre,	*à Arras.*
	Preau,	*à Carvin.*
	Leclerc,	*à Aire.*
	Martinot,	*à St.-Pol.*
	Baudouin,	*à Montreuil.*
	André, aîné,	*à Hesdin.*
	Deloeil,	*Neuville-lez Montr.*
	Lefrancq,	*à Calais.*

Recette des contributions et autres deniers publics.

Les CC.

1er. *ar.* Boulogne. Ternaux, *rec.* à Boulogne;
2me. -- Béthune. Joly, *id.* à Béthune;
3me. -- St.-Omer. Garapin, *id.* à St.-Omer;
4me. -- Arras, Harlé, rec. gén. de tout le dép. et rec. par. du 4e. arron. à Arras.
5me. -- *St. - Pol*, Boyé, *rec.* à St.-Pol;
6e. --- Montreuil, Lefebvre, *id.* à Montreuil;

Loterie Nationale.

C. Dublot Larcher, inspecteur des départemens de la Somme, Aisne, Oise et *Pas-de-Calais.* -- Le chef-lieu de cet arrondissement est à Amiens.

* *Boulogne*..	Bouchard, *rec.*, *bur. no.*	341
	Guillon-Panier, *id. id.*	355
* *Calais*	Hego-Chely,	348
* *Montreuil*..	Ve. Flore, Joille,	346
* *Arras*.....	Lagache,	350
	Lenffe,	356
§ *Béthune*....	Caignet,	351
§ *Aire*.......	Gombert,	352
¶ *St.-Omer*.	Delattre, Jos.	355
	Dlle. Delattre,	357

Ces divers bureaux qui se trouvent dans le *Pas-de-Calais*, ne participent qu'aux

tirages de Paris et Bruxelles ; ceux de Béthune et Aire, qu'avec Paris seulement.

Dans les villes ainsi marquées *, la clôture a lieu, pour le tirage de Paris, tous les *duodis*, à 8 heures du matin, et les *quartidis*, 8 heures du soir, pour le tirage de Bruxelles.

§ *Béthune* et *Aire*, les *primedis*, à 8 heures du soir, pour Paris seulement.

¶ *St.-Omer*, les *primedis*, à 8 heures du soir ou midi, pour Paris, et les *quartidis* à midi, pour Bruxelles.

N. B. Les heures des clôtures dépendant de celles du départ des couriers, celles portées ici pourraient n'être pas toujours certaines, sur-tout pendant l'hyver ; mais les jours ne varient pas.

Les paquets des receveurs arrivent au chef lieu d'inspection par la voie de la poste, sans être affranchis.

L'inspecteur fixe les jours de clôture, de manière que le dépôt des contre souches dans la caisse à trois clefs, puisse être fait la veille du tirage. Procès verbal de ce dépôt est rédigé quadruple par le commissaire du gouvernement, le maire et l'inspecteur qui chacun ont une clef de la caisse.

Les paquets de souches partent du chef-lieu, pour l'administration, les jours du tirage à deux heures.

Postes aux Lettres.

Route d'Arras à Calais.

CC.

Arras	Beauchamps, *dir.* Figuet, *cont.*	*dép. d'arras*
Béthune ..	Cuignet, *dir.*	tous l. jours
St.-Venant.	Descaves, *id.*	à 4 h. du m.
Lillers	Delambre, *id.*	
Aire	De. Monnot, *id.*	
St.-Omer ..	De. Dyssaurier, *id.*	*arr. à arras*
Ardres	De. Garnier, *id.*	tous l. jours
Calais	Mouillesaux, *id.* Dheffingue, *con.*	à 8 h. du s.

d'Arras à Boulogne.

St. Pol	Capron, *dir.*	*dép. d'arras*
Hesdin	De. Charpentier.	
Fruges	Thérouanne, *id.*	tous l. jours
Montreuil.	Robinet, *id.*	à 4 h. du m.
Samer.....	Langagne, *id.*	*arr. à arras*
Boulogne..	Marmin, *dir.* Hedouin, *cont.*	tous l. jours à 5 h. du s.
Marquise...	Fasquet, *dir.*	

d'Arras à Paris.

Doullens..		*dép. d'arras*
Abbeville..		tous l. jours
Amiens...		h. du m.

Frevent...	Lefebvre, *dir.* Lavoine, *con.*	*arr. à arras* à 6 h. du s. en été, l'h. la n.

d'Arras à Ham.

Bapaume. Péronnne. Ham.....	*dép. d'arsas* à 4 h. du m. *arr. à arras* à 5 h. du s.

d'Arras à Lille.

Douay..... Lille	*dép. d'arras* à 5 h. du s. *arr. à arras* dans la nuit

d'Arras à Lens.

Lens...... Carvin .... Labassée ..	Clément, *dir.* De. Lefin, *id.*	*dép. d'arras* j. im. à 4 h d m *arr. à arras* j. im. à 4 h d m

Arrondissemens Communaux.

Le Département du Pas-de-Calais est divisé en *six arrondissemens communaux.*

Ier. Arrondissement communal.

Chef-lieu : Boulogne-sur-mer.

Son Administration civile est composée ainsi qu'il suit :

Les CC.

Mascref, Sous-préfet.

Membres du conseil d'arrondissement.

Dumont de Courset. -- Merlin-Hibon. Cormette. --- Sta. -- Libert. --- Maressal. Noulart. --- Broutta. --- Carmier-Préville. Mouron de Caux. --- Henin.

Cet arrondissement est divisé en six cantons de justices de paix, savoir :

Canton de Boulogne.

Le C. *Sauveur*, juge de paix.

Ce canton comprend les huit municipalités ci-après désignées :

Commun.	Maires.	Adjoints.	Popular.
Boulogne-sur-mer.	*Merlin-dubreuil.*	Dutertre. Dujas.	10,685.

Greffier, *L.heureux.*

Commissaire de police, *Lambert.*

Conseil municipal.

Les CC.

Godin, rentier.	Butor, médecin.
Butor, (char.) nég.	Ducarnoy, négociant.
Bacaille, rentier.	Blanche, prof. de l.c.
Lissès, professeur.	Dupont, notaire.
Hamy, notaire.	Ste.-Beuve, dir. de l'oc.
Dupont-Delporte.	Fontaine-Gallet.
	Friocourt,

Friocourt, cap. de p.	Cuvillier (Jac.), ren.
Duquesne-Clochevil.	Julbin, rentier.
Dolet, imprimeur.	Henry, garde adj. dug.
Algont, of. de santé.	Penel, avoué.
Lesage, brasseur.	Grandsire, prés. du t.
Géorges, dir. des d.	Cazin, père, rentier.
Adam, alex., nég.	Audibert-Ducarnoy.
Noël, père, nég.	Gros, fils, rentier.
Guerous t-Dorrington.	

Commun.	Maires.	Adjoints.	Populat.
Baincthun.	*Delys.*	Déjardin.	1120.
Couteville.	*Sergent.*	Regnier.	327.
Echinghen.	*F. Patras.*	Lewigne.	73
Maninghen-Wimilles.	*Regnaut.*	Fayeul.	131.
St.-Martin-Boulogne.	*Damboise.*	Williaume.	1193.
Pernes.	*Duflos.*	Leleu.	190.
Pittefaux.	*Ohier.*	Gourdin.	87.

Le canton de la justice de paix de Calais, dont le citoyen GROICHET *est juge de paix, comprend douze municipalités, savoir:*

Commun.	Maires.	Adjoints.	Populat.
Calais.	*Michaud.*	Horeau. Dupont.	6997.

Greffier, *Dubourg.*

Comm. de police, *St.-Amour-Goossin.*

H.

Conseil municipal.

Les CC.

Laboulie.	Pigault-Maubaillarcq.
Dale-Vital.	Bénard, ant.
Woillez, ainé.	Cazelu.
Quillacq.	Mouillesaux.
Dumoulin.	Duplessis.
Becquet, alex.	Chaput.
Reisenthes.	Guillebert-Bonard.
Meurice, aug.	Foube-Porquet.
Leveux, Jacq.	Burgaud.
Woillez-Pouttere.	Lery, hom. de loi.
Bery.	Leroy, berger.
Picque-Ramecy.	Audibert-Leveux.
Lemaire, not.	Rebier.
François, not.	Blanquart-Gallet.

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Populat.
Boningues-les-Calais.	*Noël.*	L'œuliet.	227.
Cocquelles.	*Caron.*	Pigache.	273.
Coulogne.	*Mouron.*	Tucy.	452.
Escalles.	*Boutroy.*	Aug. Boutroy.	240.
Fréthun.	*Becquet.*	Parenty.	244.
Marck.	*Delattre.*	Declemy.	2327.
Nielles-les-Calais.	*Clabaux.*	Gourdin.	150.
Peuplingues.	*Belin.*	Sagot.	358.
St.-pierre-les-Calais.	*Colbrant.*	Caffiéry.	2671.
Sangatte.	*Trouille.*	Tournant.	568.
St.-Tricat.	*Lefebvre.*	Robbe.	285.

Le canton de la justice de paix de Desvres, dont le citoyen MAUGULT-LASABLONIÈRE *est juge de paix, est composé de vingt-trois municipalités, savoir :*

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Populat.
Desvres.	*Sta.*	Pamart.	2116.
Alincthun.	*Leleu.*	Gillet.	333.
Bainghen.	*Delattre.*	Creuse.	191.
Bellebrune.	*Delpierre.*	Soty.	106.
Belle et Houlfort.	*Vasseur.*	Hausselin.	345.
Bournonville.	*Ringot.*	Leleu.	139.
Brunembert.	*Dupré.*	Piedbois.	322.
Colembert.	*Bernard.*	Defosse.	388.
Courset.		Riquet.	450.
Crémaret.	*Deloziere.*	Chochoy.	708.
Henneveux.	*Cormete.*	Cazin.	204.
Longfossé.	*Leducq.*	Neuville.	348.
Longueville.	*L. Louis.*	Lorgniez.	111.
Lottinghen.	*Pruvost.*	Roche.	453.
St.-Martin-Choquel.	*Merlin.*	Danel.	267.
Menneville.	*Tassart.*	Comin.	466.
Nabringhen.	*Desombre.*	Lemaître.	163.
Quesque.	*Dufour.*	Jousse.	614.
Seiles.	*Creuse.*	Lambert.	329.
Senlecques.	*Bouloy.*	Douviez.	236.
Viel-Moutier.	*Merlin-Ducamp.*	Monsigny.	204.
Lewast.		Barbier.	152.
Wirwigne.	*Serry.*	Duflos.	543.

Le canton de la justice de paix de Guisnes dont le citoyen B . . rgen *est juge de paix, est composé de dix-sept municipalités, savoir :*

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Populat.
Guisnes.	*Rebier.*		2598.
Allembon.	*Garenaux.*	Pilliez.	481.
Andres.	*Leroux.*	Monrillon.	532.
Boningues-les-Ardres.	*Fontaine.*	Cayez.	552.
Boucres.	*Duchateaux.*	Butez.	110.
Bouquehaut.	*Bernet.*	Malo.	631.
Boursin.	*Lemoine.*	Deldreve.	145.
Campagne.	*Vasseur.*	Bouclet.	388.
Caffiers.	*Larguier.*	Routtier.	276.
Fiennes.	*Lemaître.*	Catto	1111.
Hames.	*Roussel.*	Duchateau.	422.
Hardinghen.	*Gillet.*	Degardin.	1575.
Hermelinghen.	*Henon.*	St.-Maxent.	256.
Hocquinghen	*Delafollye.*		82.
Licques.	*Leroux.*	Roussel.	1292.
Pihen.	*Vigreux.*	Francoville.	387.
Sanghen.	*Rohart.*	Lemaire.	275.

Le canton de la justice de paix de Marquise, dont le citoyen Gilliot *est juge de paix, compreud vingt et une municipalités, savoir :*

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Populat.
Marquise.	*Halgont.*	Bonvalet.	1359.
Ambleteuse.	*Forestier.*	Gresy.	361.
Audembert.	*Lecat.*	Dupont.	279.
Audinghen.	*Carré.*	Boningue.	659.
Audresselles.	*Dupont.*	Baden.	623.
Bazinghen.	*Leroy.*	*Guerlin.*	281.
Beuvrequen	*Paris.*	Arnoult.	216.
Ferques.	*Delsaux.*	Louchet.	424.
Hervelinghen.	*Devin.*	Poivre.	151.
St.-Inglevert.	*Grandsire.*	Bouclet.	320.
Landrethun.	*Lonquety*	Canse.	426.
Leubringhen.	*Lacheré.*	Verlingue.	179.
Leulinghen.	*Batel.*	Malassise.	180.
Offretun.	*Warnier.*	Selingue.	100.
Réty.	*Bacquet.*	Guerlain.	1040.
Rinxen.		Battel.	424.
Tardinghen.	*Courteville.*	Damiens.	145.
Wacquinghem.	*Lagaise.*	Durieux.	923
Wierre-Effroy.	*Lemaître.*	Longuenaax.	551.
Wimille.	*Libert.*	Deguisne.	992.
Wissant.	*Dupont.*	St.-Amour.	733.

Le canton de la justice de paix de Samer, dont le citoyen SAUVAGE-COMBOVILLE *est juge de paix, est composé de dix-neuf municipalités, savoir :*

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Populat.
Samer.	*Patoulet.*		1722.
Corly,	*Geneau.*	Chuchin.	273.
Condette.	*Mathorez.*		498.
Dannes.	*Roubier.*		202.
Doudeauville.	*Grignon.*	Monssigny.	485.
St.-Etienne.	*Regnault.*	Lacloy.	358.
Halinghen.	*Leleu.*	Trollé.	333.
Hesdigneul.	*Leleu.*	L'homme.	167.
hesdin-l'abé.	*Romont.*	Deguisne.	281.
Isques.	*Toultier.*	Troussel.	156.
Lacres.	*Lartizien.*	Forestier.	270.
St.-Léonard.	*Frodeval.*	Vasseur.	168.
Nesles.	*Devassal.*	Villain.	245.
Neufchâtel.	*Colliez.*		550.
Outreau.	*Marmin.*	Level.	1764.
Questrecques.	*Allan.*	Dericault.	
Tingry.	*J. Guy.*	Debove, fils.	255.
Verlincthun.	*Blaisel.*	Trollé.	305.
Vierre aux-bois.	*Lecamus.*	Delhaye.	204.

Description du premier arrondissement.

La Sous-préfecture de Boulogne-sur-mer, premier arrondissement communal du Pas-de Calais, bornée au Nord-Est par l'arrondissement de St.-Omer, et au Sud par celui de Montreuil, comprend environ les trois quarts de l'ancien Boulonnais et autant du ci-devant Calaisis. Elle est située entre les 56 dég. décim., 21 cent., et 56°, 63' de latitude septentrionale, et de l'Est à l'Ouest, entre o, 40 cent., et o, 85 cent. de longitude, à l'Occident de l'observatoire de Paris. Sa figure est de forme rhomboïdale; sa longueur de l'Est à l'Ouest, d'environ trois myriamètres, deux kilomètres; elle a du Nord Ouest au Sud-Est près de trois myriamètres. Sa surface est de 93,340 hectares, 80 ares. --- Partagée en trois portions très-distinctes: la première comprend le ci-devant Bas-Boulonnais; elle a 53,740 hectares, 80 ares; la seconde qui en a 25,821 forme autour de ce bassin une enceinte semi-circulaire élevée de 180 mètres au-dessus du niveau de la basse-mer, partant du point nommé St. frieux et allant aboutir au Blanc-nez. Enfin la troisième portion est un pays plat, conquis sur la mer, qui s'élève très-peu au-dessus de son niveau et qui comprend environ 13,775 hectares.

La superficie totale de l'arrondissement de 93,340 hectares, 80 ares est divisée en 23,000 hectares de terres ensemencées, 4351 h., 66 a. 59 c. de prairies naturelles, 813 h., 02 a., 89 c., de prairies artificielles, 8192 h., 98 a., 91 c., de bois, 4637 h., 34 a., 68 c. de riez ou terreins incultes; le reste est occupé par les rivières et ruisseaux, par les routes et autres communications, par l'emplacement des villes, bourgs et villages et les dunes de sables qui bordent le rivage de la mer.

L'aspect du pays est extrêmement varié et très-pittoresque. Le haut Boulonnais est un terrein élevé, passablement boisé et sec; mais assez fertile. Le bassin qu'il domine, offre une surface très-irrégulière, entrecoupée de collines et de vallons, de clôtures, d'une multitude de ruisseaux et de trois petites rivières, dont le cours se dirige de l'Est à l'Ouest. La portion du Calaisis comprise dans l'arrondissement de Boulogne, ne possède qu'une seule rivière naturelle, celle de Hames. mais elle est partagée par une infinité de watergands et de canaux dont les ramifications s'embranchent avec ceux du département du Nord, lesquels communiquent avec la Belgique et la Hollande. Ces moyens de communications intérieures et d'exportation, la nature du sol, fertile et facile à cultiver, couvrent ce pays de mois-

sons abondantes et d'une nombreuse population.

L'ancien Boulonnais ne possède point de rivière navigable ; des trois qui se jettent dans la mer, la Lianne, le wimereux et la Selack, la première est la plus considérable : elle a son embouchure dans le port de Boulogne, après un cours d'environ trois myriamètres. La seconde va se jetter dans la mer à travers les dunes de la Garenne de wimille. La Selack coule parallèlement au wimereux et va aboutir à la baye d'Ambleteuse.

Le peu d'élévation du sol du Calaisis l'exposant à de fréquentes inondations, on a ouvert un grand nombre de canaux et de watergands pour faciliter l'écoulement des eaux. Les principaux sont le canal formant la communication entre Calais et St.-Omer. Sa largeur est d'environ 20 mètres. Il devait être prolongé jusqu'au port même de Calais. Le canal de Marck, qui reçoit le courant du Houlet, suit la direction de l'Est à l'Ouest, sur un alignement de près de 7 *k*ilomètres. Plusieurs autres canaux, coupés, comme les deux premiers, par un grand nombre de watergands creusés par des particuliers, constituent les différentes ramifications du systême hydraulique établi à différentes époques, mais surtout pendant le dernier siècle, par le dessèchement du Calaisis. Ces canaux et watergands occupent une surface

de 1150 hectares ; sur un développement de 13 à 14 myriamètres. Le Boulnnnais n'a que le canal de dessèchement de la *Selack*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

L'arrondissement de Boulogne, outre les deux villes de Boulogne et Calais, dont l'annuaire de l'an 10, offre la description détaillée, comprend six bourgs et quatre-vingt-douze villages.

CLIMAT.

Observations météorologiques.

La température du climat est en général froide et humide : les Printems sont d'ordinaire froids et pluvieux, et les Etés assez tardifs : le terme moyen de la chaleur est de 18 dégrés ; les deux tiers de l'automne sont agréables, la fin ordinairement pluvieuse ; les hyvers sont longs, mais peu rigoureux.

Le plus haut dégré de chaleur a eu lieu le 17 thermidor à midi : le thermomètre de Réaumur au Mercure marquait 22° et demi. Le plus haut dégré de froid s'est fait sentir le 26 nivôse a 10 heures du soir : le même thermomètre a marqué 12°.

Les vents sont la plus grande partie de l'année à l'Ouest et au Sud-Ouest ; ils ont régné pendant 175 jours en l'an 10, principalement tout le trimestre de vendémiaire, celui de nivôse, une partie de prairial et

en fructidor. Ces vents amenent les pluies et les brouillards, et déterminent la température humide du climat.

Météores.

Nombre de Jours......	de Glace..........	36.
	de Neige..........	18.
	de Grêle..........	10.
	de Pluie..........	75.
	d'Orages..........	10.
	de Beau-tems......	133.
	de Tems-couvert..	100.
	de Tempêtes......	12.

La neige est un météore en général assez rare et de peu de durée dans ce pays. Les vents de mer et la nature du climat la dissolvent promptement.

On éprouve assez rarement les ravages de la grêle, qui n'est amenée d'ordinaire que par quelque bourasque de vent de Sud-Ouest, avec de la pluie et de la neige fondue.

Les observations faites avec l'udomètre, depuis le premier pluviôse dernier, portent à 8 pouces, 8 lignes, un tiers, la quantité d'eau tombée pendant les huit derniers mois de l'année.

Les orages sont peu fréquens, de courte durée, et très rarement accompagnés d'accidens. Les tempêtes sont très-communes;

la plus violente de cette année a eu lieu le 6 frimaire. Le baromètre a baissé à 27 pouces : elle a durée 12 heures.

La pureté de cet atmosphère, dont l'air est vif et fréquemment renouvellé, fait que les maladies épidémiques sont à peine connues dans la plus grande partie de l'arrondissement de Boulogne. Les autres maladies ont varié de caractère, suivant les saisons, et n'offrent rien de remarquable, sinon qu'elles ont été plus particulièrement fatales aux vieillards, comme on verra à l'article de l'état civil. Peu de pays offrent un plus grand nombre d'exemples de longévité. Il existait en l'an 2 à Boulogne et dans sa banlieue sur une population de 12 000 ames 253 individus âgés de 80 à 90 ans. On n'en compte guères plus de 40 à 50 aujourd'hui, dont un âgé de 97 ans et très-bien portant : la durée moyenne de la vie humaine est de 37 ans et deux mois.

Boulogne se félicite d'avoir la première accueilli l'importation de la vaccine ; d'en avoir fait les premières expériences, et d'avoir fourni la matière qui a depuis répandu dans le reste de la France cette inestimable découverte. Ce fut le 29 messidor an 8, que les docteurs Woodville et Nowell abordèrent en ce port, avec le premier vaccin importé en France.

Les maladies épizootiques sont peu communes dans cet arrondissement : quelques chevaux ont été attaqués de péripneumonie en pluviôse, ventôse et germinal : d'autres ont été infectés de la morve, dont la surveillance active du maire de Boulogne a arrêté les progrès.

Population.

Les derniers récensemens portent la population totale de l'arrondissement à 71,304 individus, ce qui sur une surface de 93,340 hectares, 80 ares, donne 7645 individus par myriamètre carré, ou 1498 par ancienne lieue carrée. Cette population est répartie entre les cent communes dans la proportion de 17681 habitans pour les villes et 53 623 pour les campagnes. Le nombre total des maisons étant de 12,427 et celui des habitans de 71,304, la proportion du nombre des habitans par chaque maison est de 5 individus. Le tableau suivant présente la distribution de cette masse de population, d'après le récensement fait en l'an 9, en le comparant à celui fait en 1698. Ce dernier récensement est extrait d'un mémoire très-curieux, concernant la généralité d'Amiens rédigé par M. Bignon, intendant de Picardie en 1698.

Noms des chef-lieux des justices de paix.	*Population d'ap. le réc. de l'an 9.*	*Population d'ap. le réc. de l'an 1698*
Boulogne.	16,199.	5548.
Calais.	15,266.	9512.
Guisnes.	11,482.	5998.
Samer.	9,652.	5162.
Desvres.	9,443.	6306.
Marquise.	9,262.	6120.
Totaux.	71,304.	38646.

ETAT CIVIL.

Naissances, Décès et Mariages.

Le relevé des registres de l'état civil, pour les trois premiers trimestres de l'an 10, présente les résultats suivans :

Trimestres de	*Naiss.*	*Mariag.*	*Décès.*
Vendémiaire.	576.	85.	498.
Nivôse.	743.	126.	515.
Germinal.	558.	92.	412.
Totaux.	1877.	303.	1425.

Contributions.

Le contingent de l'arrondissement dans les contributions directes pour l'an 11, a été arrêté comme il suit :

Contributions directes.

	f.	c.
Contribution foncière........	344,412	37.
Personn., mobil. et somp....	80,187	78.
Portes et fenêtres............	49,276	71.
Patentes	61,682	21.

Contributions indirectes.

Octrois de....	Boulog.	Prod., an 9.	38,686	»
		idem, an 10.	41,664	76.
	Calais...	Prod., an 9.	19,188	98.
		idem, an 10.	18,956	80.
Enregist., greffe, timbre, amendes.		En l'an 9..	449,896	35.
		En l'an 10..	438,813	63.
Droits sur le tabac.......		En l'an 9....	3,658	72.
		En l'an 10....	2,821	06.
Montant des adjudications de la taxe d'entretien des routes pour l'an 11.......			82,150	»
Cautionnemens de l'an 10..			49,539	84.
Produit des douanes de Boulogne et Calais.......		An 8....	2,298,454	34.
		An 9....	2,149,887	16.
		An 10....	2,232,981	32.

Forêts et Bois Nationaux.

L'Arrondissement possède quatre forêts nationales, ensemble 4620 hectares, 19 centiares, ainsi distribuées :

Forêt de Boulogne........	1895 h.	77 ares.
------d'Ardelot..........	622	67.
------de Desvres........	1214	71.
------de Guisnes..........	837	04.

La forêt de Boulogne dont la consistance est aujourd'hui de 1895 hectares, 77 ares, contenait 4432 arp. trois quarts, 17 perch. (2261 hec., 98 ar., 75 cent.) en 1666. Les autres forêts ont subi une diminution proportionnelle.

On évalue à 8193 hectares, la totalité des forêts et bois de l'arrondissement, 5218 sont propriété nationale.

Le produit des coupes annuelles des bois nationaux de l'arrondissement, a été:

En l'an 8 de.........	149,345 f.	08 c.
En l'an 9 de.........	148,093	51.
En l'an 10 de........	217,103	53.

La mesure locale du bois à brûler, était *la Somme*, composée de 61 buches de 4 pieds et demi de hauteur et de 8 pouces de circonférence, au milieu de sa longueur. Le prix de cette mesure avant la révolution était pour le bois dur et le bois d'orme de 4 liv. 10 s., pour le bois tendre et bois blanc de 3 liv., il a graduellement augmenté depuis, il s'est élevé dans les années 8, 9 et 10, à 6, 7; et 8 francs, il est en ce moment au prix de près de 8 francs la Somme.

Prison

Prison et Maison de dépôt.

Il n'existe dans l'arrondissement qu'une seule maison d'arrêt, placée à Boulogne près du tribunal.

Le nombre moyen des détenus dans la maison d'arrêt a été de 40.

Il a été transféré, en pluviôse et en messidor derniers, à la maison de travail à Vilvorde, neuf des détenus de Boulogne, dont 4 hommes et 5 femmes. Le nombre de ceux qui restent est de 30.

Le prix moyen de la nourriture de ces détenus revient par tête et par jour à environ 30 centimes.

Il n'y a à Calais qu'une maison de dépôt.

PRÉFECTURE MARITIME.

Les côtes du département du Pas-de-Calais font partie du 2me. arrondissement de préfecture maritime.

Les CC.

Bourdon, Préfet maritime, résidant au Hâvre.

Valsemy, faisant les fonctions de sous-commissaire de marine, à Boulogne.

Anselin, ingénieur des travaux maritimes.

Bourru, trésorier des invalides.

Briocourt, capitaine de port.

I

Sauvage, lieutenant, *idem.*
Cleron, professeur d'hydrographie.

Port de Calais.

Rodrigue, sous-commissaire de la marine.
Debaude, ingénieur des travaux maritimes.
Caffieri, trésorier des gens de mer.
Margollé, capitaine de port.
Dewastre, lieutenant, *idem.*
Delbart, professeur de navigation.

Secours publics.

L'arrondissement contient deux hospices civils et un hôpital militaire : ce dernier est situé à Calais. L'hospice de Boulogne reçoit les militaires et les marins. Celui de Calais n'était ordinairement destiné qu'à servir de retraite à la vieillesse infirme et pauvre. Il a depuis admis les enfans abandonnés ; mais n'ayant pas de revenu fixe affecté à cette nouvelle charge ; l'établissement réclame les avances considérables qu'il a faites, et il a le plus pressant besoin de ce remboursement. Il vient de lui être accordé une somme fixe de 6000 francs sur le produit annuel de l'octroi.

Le nombre des habitans de l'hospice de Boulogne au premier vendémiaire, an 11, était de 188 des deux sexes et de tout âge : sur quoi il faut compter 33 enfans aban-

donnés. La nourriture de chaque individu est évalué à 35 centimes par jour. La proportion des décès est d'environ un douzième. On occupe les enfans à la filature du chanvre pour la fabrique des filets de pêche et au tricot.

Sur 33,000 francs de revenu dont jouissait cet hospice avant la vente de ses biens en conséquence de la loi du 23 messidor an 2, il ne lui reste net que 5044 f. 47 c. Il devait au 20 fructidor an 10, 26,778 f. 94 centimes.

Son service intérieur se compose d'un économe, d'un écrivain, deux officiers de santé, un boulanger, un jardinier, un meunier, un portier, trois infirmiers, neuf femmes d'offices, en tout vingt individus. On établit en ce moment un fourneau pour les soupes économiques. Rien n'est plus urgent que la réorganisation complette de ce service qui sera rendu à ces respectables sœurs, qui justifient si bien le nom que leur a donné la reconnaissance.

Le nombre des hommes entretenus, au premier fructidor an 10, dans l'hospice de Calais était de 90, celui des femmes, de 110 : il a reçu 66 enfans abandonnés pendant les années 9 et 10, surquoi il en est sorti ou mort 17 : le prix moyen pour la nourriture est pour les adultes de 37 centimes ; pour les enfans 28 centimes. La proportion des dé-

cès est d'un huitième parmi les adultes et d'un dixième parmi les enfans.

Les revenus de l'hospice de Calais se compose des articles suivans :

Biens fonds	8438 f.
Rentes	2251.
Communes	201.
Eventuels	3000.
Pensions	570.
Octrois	6000.
Totaux	20,460.

AGRICULTURE.

Nature du sol.

Le sol de l'arrondissement de Boulogne; sur à peu près un tiers de sa surface, dans toute la partie appellée ci devant le bas Boulonnais, est recouvert d'une couche de terre végétale, dont la base est une argile mêlée de sable. La couche immédiatement inférieure est un lit de terre glaiseuse qui retient l'eau, ou un banc de tuf silcieux et calcaire. Ce lit de glaise plus ou moins durcie, porte sur une couche de marne bleue de deux à trois mètres d'épaisseur. Dans d'autres parties du Bassin, l'humus recouvre immédiatement un banc de pierres calcaires, depuis un demi mètre, jusqu'à un mètre d'épaisseur, lequel banc porte sur un lit de marne ou de glaise. Dans les parties plus

élevées de cette division, la couche végétale est étendue sur un fonds sabloneux, traversé par des bancs de pierres très-dures et très-utilement employées dans la construction. Le plus grand désavantage de ce sol provient des irrégularités brusques et tranchantes de sa surface ; les eaux pluviales le ravinent et exigent des fossés ouverts et couverts pour le garantir de leurs ravages, surtout dans le voisinage des collines et des forêts.

La partie la plus élevée de l'arrondissement, qui formait ci-devant une portion du haut Boulonnais, offre une couche assez épaisse de terre franche, diversement colorée, mêlée d'une grande quantité de silex, dont en certains endroits la surface est presqu'entièrement couverte : le fond est une marne blanche friable, de 3 à 4 mètres de profondeur, qui ne renferme ou ne recouvre pas de bancs de pierre ; mais se trouve coupée par des blocs de grès, qui souvent paraissent à la surface. Ce sol est en général sec et compact. Il est très-peu arrosé. La marne blanche et friable qu'il couvre, lui est plus particuliérement analogue, comme la marne bleue l'est au sol du bassin intérieur.

Enfin une couche assez épaisse de terre franche, de couleur brune foncée, fertile et facile à cultiver, forme la superficie du sol du ci-devant Calaisis. Le fond est de la tourbe.

Le tableau suivant présente l'emploi et la distribution du sol.

EMPLOI DU TERREIN.

Désignation et usage des terreins.	Divisions topographiques.			
	1er.	2me.	3me.	4me.
	h. c.	h. c.	h. c.	h. c.
Labours..................	7,804 00	11,377 16	4,373 20	29,164 05
Prairies et pâturages...	2,618 00	4,231 80	1,106 14	8,343 15
Jardins..................	230 00	250 00	173 40	513 30
Rietz et communaux..	1,650 00	438 00	246 58	1,975 61
Bois et forêts...........	» »	1,387 04	507 60	7,140 42
Terres incul. et ensab..	1,477 00	» »	1,630 84	6,703 51
Totaux.........	13.779 00	17,684 00	8,037 76	53,840 04

Mode de culture.

Le premier principe de l'art, celui d'après lequel on peut déterminer d'une manière précise le progrès qu'a fait dans un pays l'économie rurale, et calculer sa richesse territoriale, l'assolement des terres ou le cours des moissons, n'a pas encore été suivi d'après l'excellent modèle que nous offre le département du Nord : une portion reste en jachère, une autre est ensemencée en blé, seigle ou orge d'hiver ; une troisième est réservée aux semences vernales. Les grains d'hiver que l'on cultive sont le blé roux, l'escourgeon, l'orge à six côtes, (hordeum hexastychon) et le seigle. Le blé roux ne fait pas d'aussi beau pain que le blé blanc qu'on cultive principalement dans le Calaisis ; mais il paraît convenir mieux à la nature du sol, et on le croit plus nourrissant. Les grains qu'on sème au printems sont le baillard ou l'orge à deux côtes (hordeum distychon) l'avoine et surtout les warats : ils servent à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver.

Le nombre des labours pour la culture des blés est ordinairement de 3 à 4, selon la nature et les difficultés du terrein. On n'emploie que des chevaux à la culture des terres : on met d'ordinaire de trois à quatre chevaux par charrue, le sol étant généralement humide dans le bas Boulon-

nais ; le cultivateur sème sur des planches nommées à dos, bombées de manière à faciliter l'écoulement des eaux : on y laboure avec la grande charrue à roues, qui n'a qu'un seul versoir. On emploie la petite charrue dans le haut Boulonnais : on y substitue des rigoles aux ados : on sème avec beaucoup d'intelligence et d'adresse, au point que, jusque dans la même pièce de terre, le cultivateur proportionne la quantité de semence qu'il confie à ses différentes subdivisions, suivant la nature de chacune d'elles.

On sème depuis douze jusqu'à dix-sept myriagrammes de froment ; environ 16 myriagrammes d'orge printannière, et de 7 à dix myriagrammes d'avoine par hectare. On distingue trois espèces de celle-ci ; la blanche, la noire et la rouge.

On nomme warats un fourrage composé de feveroles, de pois et de vesces ; le fourrage mêlé par égale portion d'avoine et de vesces s'appelle draviers ou dravières. L'un et l'autre se sèment dans le courant de ventôse.

Les engrais usités dans le pays sont les fumiers ordinaires ; on se sert peu, excepté dans le Calaisis, des immondices des villes, à cause de la difficulté du transport : on

emploie dans la proportion moyenne de 28 mètres cubes d'engrais par hectare. Presque partout la superficie du sol recouvre une couche de terre argilleuse qui mêlée avec la terre végétale, contribuerait à la consolider, à la nétoyer et à l'adoucir ; et la dépense serait nulle ; puisqu'il suffirait d'approfondir le sillon pour ramener sur sa surface la couche intérieur : mais la routine et la crainte d'entamer et de défoncer ce sol inférieur, qui est pour le cultivateur boulonnais, ce que le *Pan* est pour celui de Norfolk, l'empêchent de répandre sur la surface de son sol les germes de fertilité qu'il recèle. A peine se hasarde-t-il à en tirer la marne, si bien appropriée à la nature du sol du haut et du bas Boulonnais. On renouvelle le marnage tous les 15 à 20 ans et l'on y emploie de 36 à 40 mètres cubes par hectare.

La récolte se fait en thermidor et fructidor : l'instrument qu'on y emploie est la faulx.

La récolte moyenne des grains d'hiver, peut être évaluée à.......... 1,541,106 myr.

La population d'après les derniers récensemens est de 71,304 individus. Leur consommation moyenne est de 30 myriagrammes de grains par année, ce qui fait pour la consommation totale........ 2,139,120 myr.

Le déficit pour complèter la masse de subsistance nécessaire est donc de 598,014 myr.

Il résulte des mercuriales du marché de Boulogne que pendant les 90 premières années du 18e. siècle, le prix moyen du blé a été de 17 liv. 17 s. 2 d. 5 12e. le septier. Cette mesure contenant environ 15 myriagrammes il s'ensuit que le prix du myriagramme est de 1 f. 37 c. et le montant d'une année de........ ....2,111,316 f. 43 c.

On peut évaluer les pailles d'une récolte à 3,965,133 bottes, à raison de 150 bottes par hectare : le prix moyen du cent de bottes avant la révolution était de 20 f., ce qui fait.........................793,026 f. 60 c.

Le prix des grains de mars a été pendant l'époque ci-dessus désignée, à peu près la moitié de celui des grains d'hiver, ce qui porte le prix moyen de la récolte annuelle de ces grains à...........1,452,171 f. 51 c.

Produit moyen en numéraire d'une récolte de terres cultivées avant la révolution, ci.........................4,356,514 f. 54 c.

Prairies et pâturages.

On distingue dans l'arrondissement deux sortes de prés ; ceux qu'on nomme *flottis*,

parce qu'ils sont situés dans les terreins bas et humides, et exposés aux inondations : les autres qu'on appelle prés *terreins* se trouvent sur le penchant et vers le bas des côteaux. Ces prés sont en général abandonnés à eux-mêmes, et ne sont pas aussi bons, ni aussi productifs qu'ils pourraient l'être, par le peu d'attention qu'on apporte au choix des herbes, à l'économie des irrigations, à l'emploi des engrais : les produits de la fauchaison, qui, en général, s'exécute très-bien, sont encore détériorés par la méthode vicieuse employée pour le fannage : le cultivateur laissant sécher le foin sur place, au lieu de le remuer à l'air, pour accélérer la dessication.

Le tableau tracé dans les pages suivantes indiquera la quantité de terrein employé en pâturage et en prairie, ainsi que leur produit moyen depuis 1766.

Divisions topographiques	Quantité de Terres				Produit avant l'année 1766.			
	en prair.		En patures.	En vergers.	des prairies		des patur.	des verg.
	Nat.	Art.			Natur.	Artifi.		
	hec.	hec.	hec.ar.	hec.ar.	f.			f.
1e.	940	256	683	739	101520	»»	»»	44340
2e.	683	474	2536.80	537	73764	»»	»»	32280
3e.	298	62	604.14	142	32184	»»	»»	8520
4e.	2286	358	4872.35	836.80	246888	»»	»»	49608
	4207	1150	8696.29	2245.80	454356	»»	»»	134748

Produit depuis 1766 jusqu'à 1889				Produit depuis 1789.			
des prairies		des	des	des prairies		des	des
Naturell.	Artifi.	patur.	vergers.	Naturell.	Artific.	Pat.	vergers.
f.			f.	f.	f.		f.
135360	»»	»»	59120	169200	48640	»»	73900
98352	»»	»»	43040	122940	90060	»»	53800
48912	»»	»»	11360	53640	11780	»»	14200
329184	»»	»»	66144	411480	68020	»»	82680
605808	»»	»»	179664	757260	218500	»»	224580

L'amélioration dans le système et dans les produits de l'agriculture tient en grande partie à l'établissement des propriétaires dans les campagnes, et à leur goût pour les travaux agricoles. Eux seuls peuvent dissiper l'ignorance qui attache les cultivateurs à leurs habitudes routinières, et répandre autour d'eux l'aisance avec l'instruction, faire d'utiles essais, adopter et propager les méthodes nouvelles : eux seuls peuvent, par leur exemple, engager les cultivateurs à abandonner cet assolement barbare, qui sur trois années, laisse la terre en friche pendant 18 mois ; à améliorer les prairies naturelles par un meilleur choix d'herbages, par des irrigations bien entendues, par des engrais appropriés ; à former des prairies artificielles, si peu connues jusqu'à ce jour, pour fournir aux bestiaux et aux troupeaux une nourriture fraiche et abondante pendant l'hyver ; à multiplier les enclos, à établir une juste proportion dans la distribution des terres en culture, des prés et des pâturages ; dans le nombre des bestiaux et des bêtes à laine, suivant la consistance de l'exploitation ; à croiser et perfectionner les races : si un modèle isolé avait pu produire cette révolution si considérable dans l'agriculture boulonnaise, il y a longtems que nous en serions redevables aux citoyens Delporte, qui, depuis 24 ans, offrent à l'imitation des pro-

priétaires et des cultivateurs du boulonnais un établissement de culture conforme dans tous les détails de son économie aux meilleures méthodes de l'agriculture anglaise, c'est ce que vient de reconnaître tout récemment encore un des propriétaires les plus éclairés du meilleur comté agricole de l'Angleterre, qui convient à son grand étonnement que le troupeau des citoyens Delporte présentait la race anglaise perfectionnée et que sa laine surpassait en finesse et en belle qualité ce que les trois royaumes possédaient de plus parfait en ce genre. Il a trouvé quelques échantillons d'une finesse égale à celle des trois béliers achetés en l'an 8 à Rambouillet. En général, cette laine est plus longue et moins fine que celles des béliers espagnols introduits en 1794, mais la différence n'est sensible que pour des yeux très exercés. Ce troupeau est d'origine anglaise : composé d'abord de brebis et de béliers tirés d'Angleterre, il fut conservé sans mélange depuis 1778 jusqu'en 1792, qu'on y introduisit des béliers espagnols. Il en résulta une espèce de bêtes à laine qui présente des caractères particuliers. La qualité des laines est, de l'aveu des anglais eux-mêmes, supérieure à celle des laines anglaises, et les individus ont une conformation plus belle que celle de la race espagnole. Cette espèce est en outre soumise à un régime robuste, qui la rend pro-

pre aux climats septentrionaux. Elle est constamment à l'air ; elle parcourt les champs dans toutes les saisons de l'année. Nous l'avons vue chercher les turneps sous la neige et gratter la terre pour l'en tirer.

Ce troupeau est composé d'environ 900 individus. Les toisons ont pesé cette année de 6 à 8 livres Elles ne sont pas aussi chargées de suin que celles de Rambouillet, dont le troupeau est renfermé dans des bergeries closes, tandis que celui de la Capelle parque jusqu'à la fin de brumaire et passe l'hyver sous des hangards tout ouverts. Ces toisons étant moins chargées, ne perdent au lavage que tout au plus la moitié de leur poids, tandis que celles de Rambouillet perdent beaucoup plus.

Les laines ont été vendues l'année dernière 33 sols la livre sans triage. 344 brebis mises au bélier ont rendu 318 agneaux.

Le gouvernement se propose d'encourager par une distribution d'étalons, la régénération de nos races de chevaux. 10 à 12 étalons suffiraient pour tout l'arrondissement de Boulogne. Personne n'est plus capable de seconder ses vues et ne justifiera mieux sa confiance que les citoyens Delporte. Ils parviendront bientôt à améliorer la race des chevaux boulonnais, comme ils ont amélioré les bêtes à laine. L'espèce des chevaux boulonnais est trop estimée pour

le

le charrois : avec des étalons de choix, on en ferait de très-beaux chevaux pour l'artillerie, et pour les remontes de la cavalerie. On tire chaque année plus de 4000 poulains du boulonnais ; pour les distribuer dans les pâturages des ci-devant provinces de Picardie et de Normandie, où un meilleur régime de nourriture et de pansement, un climat d'une température moins humide et moins variable, des écuries plus aërées, ne tardent pas à développer la taille, les formes et l'embonpoint de ces chevaux.

La valeur de cette exportation était estimée, avant la révolution à 600,000 francs ; et elle n'a fait qu'augmenter depuis. On compte en chevaux dans le ci-devant boulonnais, environ 20,000 individus.

On nous saura gré, sans doute, de faire connaître le cours de moissons suivi par les citoyens Delporte. C'est là la source de la prospérité agricole de la grande Bretagne ; c'est par là qu'elle trouve les moyens de nourrir cette inombrable quantité de bestiaux, de troupeaux, de chevaux qui couvre son sol, et qui paraît avoir frappé d'étonnement les citoyens Huzard et Parmentier, qui viennent de visiter pour la première fois l'Angleterre.

Cours de Moissons des Citoyens Delporte.

Après la récolte du blé, on prépare la

terre pour la semaille des turneps. On donne un labour avant l'hiver ; au printems on donne à la terre toutes les façons qu'elle exigeait, pour être semée en blé. On sème les turneps en messidor ; la récolte s'en fait l'hiver suivant.

Aux turneps succède l'avoine ou de l'orge mêlé avec de la graine de trèfle, lesquels se récoltent en automne.

L'année d'ensuite on coupe le trèfle, et sur le même champ et après un seul labour, on sème le blé.

Tout le produit agricole se consomme dans l'arrondissement ; qui ne récolte guères au dessus des trois cinquièmes de la consommation anuuelle.

Manufactures. Fabriques. Usines.

On ne compte dans l'arrondissement que quelques fabriques peu importantes, de tricots, de bas, de grosses toiles d'étoffes nommées frocs pour l'usage des marins et des campagnes ; quelques rafineries de sel; deux rafineries de sucre, dont la principale, celle du citoyen Ducarnoy, établie depuis 1771, emploie de 12 à 15 ouvriers gagnant de 45 à 125 francs par mois, et a rafiné; année commune, environ 500,000 livres pesant de sucre brut ; des fabriques de faïence commune, de tuiles, de briques; quelques tanneries et savonneries. Il y a à

Désvres sept fabriques de gros draps, produisant de 3 à 400 pièces par an de 40 mètres de longueur, à 4 f. 20 cent. le mètre. Le citoyen Pamart, fabricant, a obtenu les suffrages du Jury chargé de l'examen des produits de l'industrie nationale, exposés au Louvre en l'an 10, tant pour la modicité du prix de ses draps, que par leur excellente qualité et la bonté de leur fabrication.

La manufacture de grés et poteries du citoyen Gaudy, située à la sortie de Boulogne sur la route de Calais, emploie 10 à 12 ouvriers : il fait des expéditions considérables de ses poteries et grés pour les colonies : elles sont très estimées : ainsi que ses creusets. Il tient aussi un attelier où il polit et façonne une quantité considérable de marbres tirés des carrières de Ferques et autres, dont il a commencé l'exploitation

Etablissemens d'Hardinghen.

Il existe des mines de charbon de terre dans les communes d'Hardinghen et de Réty, distant de 5 lieues de Boulogne, 4 de Calais, 9 de st.-Omer. La première époque de leur exploitation remonte à la fin du 16me. siècle. Une concession d'exploitation pour 50 années sur le territoire d'Hardinghen, Réty et Elinghen, a été accordée le 19 frimaire, an 9, aux citoyens Cazin et compagnie, ci-devant concessionnaires.

Il y a maintenant sept fosses ouvertes, dont trois seulement sont en activité. L'extraction journalière est de 70 à 80 milliers. Le transport se fait par voitures, et surtout par le canal de Guisnes. Le prix du charbon est de 2 liv. 10 sous jusqu'à 6 liv. 10 sous le baril, du poids de 410 à 600 livres. L'exploitation occupe environ 500 personnes et emploie 20 chevaux.

La prolongation du canal de la Selack jusqu'aux établissemens d'Hardinghen, et qui servirait en même tems de débouché aux belles carrières d'Hidrequen et d'Elingen, changerait la face de ce pays.

La verrerie entièrement construite en marbre d'Hidrequen est, par ses bâtimens d'exploitation, une des plus belles et des plus vastes qui existent. Elle emploie 80 personnes ; on y fabrique année commune 10 à 12 cent mille bouteilles de verre noir et 25 à 30,000 dame-jeannes qu'on expédie pour le Havre, l'Orient, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, etc.

Ces deux établissemens sans contredit les plus distingués par leur importance et par leur administration, sont dirigés par le citoyen Cazin, propriétaire et concessionnaire.

COMMERCE.

Les villes de Boulogne et de Calais n'ont

guères de relations commerciales qu'avec l'Angleterre ; elles consistent principalement dans la commission et les communications interlopes. : la commission n'a pas encore recouvré toute l'activité qu'elle avait avant la guerre, parce que les rapports commerciaux entre les deux pays n'ont pas encore été déterminés. Mais le commerce interlope nous a été très-avantageux. Indépendamment d'environ 12 à 1500 pipes d'eaux-de-vie de Genièvre, qu'ils ont chargées dans nos ports, les Anglais ont exporté une quantité considérable d'eaux-de-vie de vin, des tabacs fabriqués, des thés, des toiles de batiste, des dentelles, des rubans de serge, des gands de peau, de la mercerie et parfumerie, des harengs, maquereaux, etc., etc.

Les smogleurs nous ont rapporté en échange, des cotons en laine et du riz ; mais en petite quantité, en sorte que la balance est considérablement en faveur de la France.

Les exportations pour les autres ports étrangers ont été très faibles jusqu'à présent, mais elles ne tarderont pas a recouvrer leur ancienne activité.

Les importations ont consisté en genièvre de Hollande, pour le commerce interlope, en matériaux de barillage ; en deux cargai-

sons d'eau-de vie d'Espagne, une de vins des isles de Canarie ; plusieurs cargaisons de sucres bruts, et rafinés ; des cotons, toiles de coton pour l'impression, indigo, épiceries venus d'Altona, Hambourg et Embden.

Le cabotage commence aussi à reprendre : le produit de la pêche, le besoin du sel pour les salaisons, et de vins de Bordeaux et d'eaux-de-vie, occuperont un assez grand nombre de navires, outre les anciens bâtimens qu'on a fait radouber, et qui déjà ont repris la mer ; plusieurs sont en construction et seront prêts à la harengaison prochaine, pour porter le produit de notre pêche à Cette, Bordeaux, la Rochelle, etc., etc.

Les Assûrances étaient avant la guerre à deux pour cent de Marseille et Cette, d'un et demi de Bordeaux, la Rochelle, Nantes et l'Orient à Boulogne. Les taux étaient à peu près les mêmes pour Calais. Il est bien à désirer que nos négocians n'ayant plus à l'avenir aucun prétexte pour aller chercher des assûreurs hors de leur pays.

Commerce de Harengs et produit de la Pêche.

La principale branche de commerce d'exportation de Boulogne, est le produit de

la pêche, dont les retours se font en grande partie en blé, que les chasse-marées rapportent, surtout du département de la Somme, de ceux du Nord et du Pas-de Calais, pour remplacer le déficit annuel qui se trouve dans nos moyens de subsistance. Le relevé suivant donnera une idée de l'importance de ce commerce.

Produit de la pêche des Harengs et Maquereaux, pendant l'espace de 5 années.

Harengs.

An 6, 50 bâteaux ont pêché 2102 lasts de harengs, vendus..........208,555 f.
An 7...idem...3738...idem...296,954
An 8, 63 bateaux 5014...idem...649,633
An 9....idem...6457...idem...929,916
An 10..environ.7000...idem...850,000

Evaluation approximative du produit de la pêche du hareng en 5 ans...2,935,358 f.

Maquereaux.

An 5....id...537,310...idem...146,402 f.
An 6....id... 66,600...idem... 35,987
An 7....id... 86 200...idem... 43,837
An 8....id...385,600...idem...102,688
An 9....id...104,700...idem... 57,270
An 10...id...730,944...idem...133,099

On estime qu'en l'an 10, les pêcheurs de Boulogne ont vendu à la mer, tant aux Anglais qu'aux bateaux français démareurs, pour plus de 70,000 francs de maquereaux. . . . . .70,000 f.

Produit par approximation de la pêche du maquereau . . . . .569,283 f.

La pêche des merlans, de la raye et poissons plats, peut être estimée, année commune, de 250 à 280 mille francs.

Le letz ou le last de hareng est composé de 60 mesures.

Dans le commencement de la saison, quand le hareng est plein, la mesure contient 180 à 190 harengs; et à la fin de la saison, la mesure renferme depuis 220 jusqu'à 230 et plus.

Prix commun du Bled vendu sur le marché de Boulogne pendant l'an 10.

		Prix moyen.
Trimestres de	Vendémiaire. . . .	38 f. 79 c.
	Nivôse.	40. . 88
	Germinal.	51. 04
	Messidor	48. . 49

Prix du Pain, de la Viande, du Vin, du Bois à bruler et du Charbon de terre, dans l'arrondissement.

PAIN Livre poids de marc.			VIANDE Livre poids de marc.		
Blanc 1 livre.	Mêlé de 4 livres.	Bis blanc de 5 livres.	Bœufs ou vaches.	Veau.	Mouton.
30 centim.	93 centim.	75 centim.	55 centim.	55 centim.	60 centim.

Suite du Tableau précédent.

Vin, la barique contenant 240 litres, prise chez le march.		Bois à bruler, le stère ou 4 sommes mesure d'usage.		Charbon de terre du pays.
Vieux.	Nouveau	Dur,	Tendre.	La rasière, mesure d'usage, du poids de 500 liv.
170 francs.	130 francs.	30 francs.	25 francs.	11 francs 40 centim.

Ports de Boulogne et de Calais.

Les ports de Boulogne et de Calais sont situés, le premier au Sud-Est, 2 dégrés 15 minutes Est de Douvres à neuf lieues et un dixième de ce port ; le second à l'Est-Sud-Est quart Sud de Douvres en est éloigné de 8 lieues et demie. Boulogne est sans contredit le point de départ le plus favorable pour le passage en Angleterre ; comme Calais l'est pour le retour en France. En partant du premier port, on s'épargne huit lieues de terre ; on a déjà gagné Douvres, quand à peine on serait arrivé à Calais. La direction du flot porte de Boulogne vers Douvres, et par conséquent est contraire au paquebot parti de Calais : les vents sont les trois quarts de l'année de la partie de l'Ouest ; ils favorisent les départs de Boulogne, et contrarient la traversée de Calais à Douvres ; le port de Boulogne offre pour les sorties 21 airs de vent sur les 32 ; Calais n'en a que 16 ; il est pleine mer à Boulogne une heure plutôt qu'à Calais, le paquebot de Boulogne arrive toujours dans la même marée, il évite l'embarras et le danger du débarquement par canots : les titres de l'un et de l'autre port pour les départs comme pour les retours sont fondés dans la nature. Les travaux nouvellement exécutés dans le port de Boulogne, qui, outre la facilité de la manœuvre intérieure, donnent les moyens d'en

sortir par vents contraires, ne peuvent manquer de sanctionner un partage indiqué par la nature, et réclamé par les plus puissantes considérations de service et d'intérêt public.

La situation des ports de Boulogne et de Calais est particulièrement favorable pour les armemens en course, pendant la guerre, comme on le verra par la note suivante de ceux faits par le premier de ces ports depuis le premier ventôse an 4, jusqu'au premier prairial an 9.

Note des armemens en course faits au port de Boulogne depuis le premier ventôse an 4, jusqu'au premier prairial an 9.

Nombre des armemens..............154
Force des équipages..............5,800
Prises faites pendant la course.......202
Valeur brute des prises......12,928,745 f.
Prisonniers faits sur l'ennemi.......1,967
Corsaires pris par l'ennemi..........16
Nombre d'hommes perdus faits prisonniers par l'ennemi 755
Coût des armemens.........3,500,000 f.

Le port de Boulogne n'a été tributaire d'aucune puissance pour la construction de ces corsaires; les bois ont été tirés de nos forêts; les toiles de nos manufactures, de la

ci-devant Flandre ; les fers et les chanvres pris sur les Anglais.

Ainsi les frais d'armement ont alimenté l'industrie nationale, en versant 3 à 4 millions dans la classe des artisans de toute espece.

Les travaux du port de Boulogne se poursuivent avec une activité qui annonce la volonté ferme et éclairée d'un Gouvernement qui marche droit à son but, parce qu'il l'a bien marqué, parce qu'il a bien mesuré le tems et la distance, ainsi que la valeur d'un pareil emploi de capitaux, et qu'il ne croit pas devoir faire entrer d'autres élémens dans ses calculs. Il y a peu d'exemples d'une impulsion aussi puissante, d'une exécution aussi rapide. On a vu avec étonnement les résultats des premiers travaux, pendant le dernier trimestre de l'an 9 ; une estrade de 115 toises pour le hallage des bâtimens dans l'avant port. Deux parties de quai de 230 toises de longueur, fondées et très avancées, ainsi que leur bordage et leur remblai ; un grand développement de terrassement et de maçonnerie, une tête de jettée réparée ; près de 4000 pieds de chênes extraits, transportés et débités ; le battage de 1182 pieux ; l'emploi de plus de 10,000 solives ; le deblai de 8,100 toises cubes de terre,

Il a été employé en l'an 10 :

1°. 135 toises carrées de fascinage.
2°. 14,000 solives.
3°. 5,000 toises cubes de terrassements.
4°. 360 toises cubes de corrois de glaise.
5°. 227 toises cubes de maçonnerie.
6°. 400 quintaux de fer.
7°. Approvisonné 6890 pieds cubes de pierres de taille.
8°. Battu 300 pieux.
9°. Battu 1038 palplanches.

Ce port semble être une nouvelle création : il est vrai que la nature l'avait tracé ; mais les révolutions du monde physique tendent à détruire son ouvrage. Le Gouvernement vient de donner au port de Boulogne un bras pour se défendre : bientôt il lui ordonnera d'étendre l'autre ; et il placera au centre le moyen conservateur, celui qui donne le mouvement et entretient la vie, l'écluse de chasse, sans laquelle on ne peut espérer de protéger les travaux exécutés, contre la réaction des causes naturelles.

Travaux de la Selack.

Ce n'est pas seulement sur ce point que le Gouvernement combat l'invasion de ces sables qui déjà ont couvert une immense étendue de terrein et englouti des portions considérables de forêts, de riches prairies, des villages entiers ; il veut rendre à la mer cette masse d'eau que l'accumulation des

dunes a refoulée dans la vallée de Marquise : les propriétaires de ces terreins, après avoir dépensé depuis l'an 6, 150,000 livres pour ouvrir un canal de dessèchement, allaient être forcés de tout abandonner, faute de moyens : le Gouvernement est venu à leur secours ; il leur a fourni 10,000 francs en l'an 9 ; il vient d'y joindre près de 40,000 livres. Les 570 hectares des belles prairies de marquise seront rendus cette année à l'agriculture et à leurs propriétaires. La clôture des bouches par lesquelles s'introduisaient les sables, la consolidation des dunes par un grand développement de plantations de saules, de genets, de l'espèce de joncs appellés hoyas (arundo arenaria) feront pour la conservation des travaux de la Selack ce qu'on doit attendre de l'écluse de Chasse pour ceux du port de Boulogne.

Travaux des Routes.

Les travaux exécutés en l'an 10 sur le fonds extraordinaire, pour l'entretien et la réparation de la route de Paris à Calais, Dunkerque, ont coûté ensemble 250,334 f. savoir 144,334 sur les fonds de l'an 9, et 106,000 f. sur ceux de l'an 10. Il a été employé pour les travaux d'entretien et de réparation des autres routes de l'arrondissement ; savoir :

Pour celle de Calais à St.-Omer, entre Calais et Ardres . . . . 2,503 f.

Route de Boulogne à St.-Omer	9,817 f.	50 c.
De Boulogne à Desvres......	16,107	95
De Boulogne à Etaples.........	1 999	98
De Calais à Guisnes............	785	50
De Guisnes à Marquise par Hardinghen, ci...................	1,645	15
De Guisnes à Landrethun........	285	»
Dépense totale..........	283,478 f.	18 c.

Tout le système hydraulique du Calaisis a besoin d'une réparation complette ; dont la dépense sera beaucoup trop forte pour être supportée par le pays.

Supplément à la notice sur les Sociétés d'agricultures de Boulogne et de Calais.

Ces deux sociétés ont pour principal objet de répandre l'instruction dans les campagnes, d'accueillir et de proposer les découvertes nouvelles, les bons principes, les méthodes éprouvées, et jusqu'ici elles ont justifié leurs devises. Le sujet des prix proposés pour l'an 11, est renfermé dans les deux questions suivantes :

1re. Quels sont les moyens de procurer aux villages et aux fermes situés dans des lieux élevés, l'eau nécessaire aux bestiaux ?

Les concurrens observeront que le haut Boulonnais est un pays crayeux, qui n'est dominé par aucune montagne voisine ; qu'il renferme peu de bois, et que les puits qui y ont

y ont été creusés, ont jusqu'à cent mètres de profondeur.

2me. Quelle est la nature des marnes, leurs diverses espèces, et leur emploi le plus avantageux, selon la différence des terres ?

L'auteur s'attachera principalement à indiquer aux cultivateurs des caractères extérieurs, qui leur fassent distinguer, par des moyens faciles, chaque espèce de marne.

Le prix d'encouragement sera donné à celui qui aura ensemencé un quart d'hectare (demi-mesure, ancienne dénomination,) en aubépines, *Crotægus axyacantha L.*, nommées vulgairement épines blanches, propres à former des enclos, et qui seront d'une belle venue en l'an 11.

Les prix consisteront en médailles, que la société de Boulogne délivrera dans sa séance publique du 8 floréal, an 11.

Le compte public que la société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne a rendu de ses travaux, dans sa séance anniversaire du 8 floréal dernier, prouve qu'elle poursuit avec autant de zèle que de succès l'objet de son institution. Un excellent rapport fait par le C. Lesage, capitaine du génie, l'un de ses membres, sur les propriétés d'un plâtre-ciment, dont la matière première se trouve sur nos côtes, et dont il a déjà été fait un emploi utile dans les

travaux du port, ne peut manquer de fixer l'attention du Gouvernement. Il y verra qu'une pierre calcinée et réduite en poudre donne une matière qui, mouillée et gâchée comme le plâtre, a la propriété de se solidifier instantanément, de se durcir dans l'eau, et d'y devenir même d'autant plus dure et plus tenace qu'elle y séjourne plus longtems. On voit au premier coup d'œil quelles peuvent être les applications d'une pareille découverte. Le C. Anselin, ingénieur des travaux maritimes a fait usage de ce plâtre-ciment pour remplir les crevasses et les cavités dans les bois employés aux travaux du port : il est devenu aussi dur que le granit.

Un autre membre de la société, le C. Dumont de Courset, vient de publier l'important ouvrage dont il s'occupait depuis plusieurs années, *le Botaniste cultivateur*, en 4 volumes in-8o., contenant la description, la culture, les usages de la plus grande partie des plantes étrangères, naturalisées et indigènes, rangées suivant la méthode de Jussieu. On connaît le jardin botanique du C. Dumont de Courset, un des plus remarquables qui existent en France. Enfin le C. Henry, garde-adjudant du génie militaire à Boulogne et l'un des fondateurs de la société, va publier incessamment un travail qui embrasse les parties les plus intéressantes de la statistique

du Boulonnais. Il a fait depuis l'an 2, pour la composition de cet ouvrage, les recherches les plus approfondies et les plus exactes, recueilli les matériaux les plus authentiques et les plus précieux. Nous avons enrichi cet annuaire de quelques extraits de cet excellent ouvrage, qui, par l'époque où il fut conçu et en grande partie exécuté, assure à son auteur le mérite d'avoir dessiné les premiers traits de ce grand tableau qui se déroule en ce moment sous les yeux de l'Europe étonnée et qui révèle à la France elle-même le secret de ses moyens de puissance et de prospérité.

MASCLET.

Second Arrondissement Communal.

Chef-lieu, *St.-Omer*, dont la population est de 20,109 individus.

Le C. BÉNARD-LAGRAVE, *Sous-Préfet.*

Membres du Conseil d'arrondissement.

Les CC.

Caron-Senlecque.	Enlart.
Dupont.	Legrand.
Guislain.	Dethosse.
Francoville-Platiau.	Dereudre, d'Audrehen.
Lardeur.	Dereudre, de Ste. Marie-kerque.

Cet arrondissement est divisé en sept cantons de justices de paix, dont les noms suivent, lesquels comprennent ensemble trois

villes, trois bourgs, 127 villages et une population de 87,362 individus, savoir :

Premier Canton.

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Aire.	*Deslions*..	Papegay. Hermand.	7,586
Clarques.	*Dutailly.*	Frochet.	292
Cohem.	*Lefort.*	Dumont.	172
Crecques.	*Bourdrel.*	Beaurin.	215
Ecques.	*Varlencourt.*	Delohem.	996
Herbelle.	*Merlin.*	Mametz.	264
Heuringhen.	*Lefebvre.*	Pette.	401
Inghen.	*Leleu.*	Triquet	221
Mametz.	*Delattre.*	Molin.	489
Marthes.	*Boyaval.*	Masset.	252
Nielles-les-Thérouannes.	*Dufour.*	Legrand.	107
Quiestede.	*Dargues.*	Lequien.	298
Raquinghen.	*Varlet.*	Devigne.	390
Rebecques.	*Mantel.*	Lartesien.	279
Roquetoire.	*Rollin.*	Demagny.	1085
Thérouanne.	*Chavain.*	Demarthe.	491
Wardrecques.	*Réant.*	Despretz.	267

Total du premier canton.. 13,795

Second Canton.

Audruick.	*Degrave.*	Piers.	1,924
Guemps.	*Jausse.*	Waguet.	515
Nortkerque.	*Evrard.*	Laurent.	1,011

Commun:	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Nouv.-Eglise.	*Degres.*	Wulf.	241
Offelkerque.	*Danel.*	Muchery.	558
Oye.	*Hubert.*	Gresset.	1,314
Polincove.	*Godefroy.*	Payelleville.	581
Ruminghen.	*Boinart.*	Dewinter.	808
St.-Folquin.	*Houvaux.*	Sambert.	840
St.-Mariekerque.	*Boidin.*	Testar.	561
St.-Nicolas.	*Ducrocq.*	Baudin.	276
St.-Omer-Capelle.	*Coolen.*	Mabille.	497
Vielle Eglise.	*Delplace.*	Hubert.	620
Zutkerque.	*Dubrœucq.*	Piers.	1,520

Total du second canton. . 11,056

Troisième Canton.

Fauquembergues.	*Gobert.*	Lourdel.	1,003
Assonval.	*Cuveiller.*	Mantel.	178
Audincthun.	*Caroulle.*	Lefebvre.	453
Beaumetz.	*Wallart.*	Godefroy.	328
Bomy.	*Delannoy.*	Dusaussoy.	703
Boncourt.	*Delporte.*	Lagache.	170
Capelle-sur-la-lis.	*Cousin.*	Dufresne.	76
Coyecques.	*Dutailly.*	Bonniers.	541
Cuhem.	*Degardin.*	Playol.	213
Dennebroeucq.	*Delozière.*	Dubuisson.	346
Enguinegatte.	*Duquesnoy.*	Hidoux.	333
Enquin.	*Mahieu.*	Marche.	243

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Erny-S. julien	*Cappe.*	Lhoire.	308
Febvin-palfart.	*Carlier.*	Brognart.	702
Flechin.	*Robin.*	Lehestru.	278
Flechinelle.	*Ansel.*	Potelle.	167
Laires.	*Delvalé.*	Broquet.	663
Merecq-St.-Lievin.	*N......*	Tegremont.	884
Reclinghen.	*Briche.*	Haleine.	359
Renty.	*Lourdel.*	Braure.	522
S.-Martin-d'hardinghem.	*Lefebvre.*	Raimond.	201
Serny.	*Saison.*	Vanvincq.	192
Thiembronne.	*Warnier.*	Francoville.	908
Wandonne.	*Lourdel.*	Toiel.	270

Total du troisième canton..10,046

Quatrième canton.

Lumbres.	*Fasquette.*	Dausques.	523
Acquin.	*Becquet.*	Burequin.	593
Affringues.	*Bonvart.*	Warenghen.	157
Alquines.	*Cuchevat.*	Dufay	433
Bayenghen-les-Seninghen.	*Laurent.*	Vieillard.	201
Bilques.	*Macrel.*	Leblanc.	172
Blequin.	*Sagot.*	Boucher.	523
Boisdinghen.	*Bec.*	Decroix.	226
Bouvelinghen.	*Courtat.*	Lebas.	241
Clety.	*Bertoux.*	Senlecque.	408
Coulomby.	*Duchoquel*	Sacquepé.	481
Lelettes.	*Joly.*	Cadart-briche.	524

Commun.	Maires.	Adjoints.	Popul.
Dohem-Maisnil.	*Bonnières.*	Boulard.	495
Elnes.	*D usques.*	Legrand.	322
Equerdes.	*Martel.*	Prud'hommes.	561.
Escoeuillet.	*Roche.*	Lem ire.	311
Hallines.	*Lefebvre.*	Lucas.	338
Haut-loquin.	*Banquart.*	Delmotte.	217
Helfaut.	*Obert.*	Merlen.	365
Ledinghen.	*Mobailly.*	Henguez.	411
Nielles-les-Bléquin.	*Chatelain.*	Corrier.	557
Ouvre-Wirquin.	*Cadart.*	Dupont.	193
Pihem.	*Delehem.*	Delpouve.	508
Quelmes.	*Dusautoir.*	Broutel.	405
Quercant.	*Evrard.*	Lefebvre.	293
Remilly-Wirquin.	*Devin.*	Decroix.	171
Seninghem.	*Quendal.*	Paté.	453
Setques.	*Rolland.*	Bourgois.	189
Surgues.	*Lefebvre.*	Selingue.	434
Upen-d'Amont et d'aval.	*Souanne.*	Forneche.	176
Vaudringhen.	*Masset.*	Theli r.	393
Wavrans.	*Tubez.*	Ducrocq.	706
westebecourt.	*Lefebvre.*	Connart.	93
Wismes.	*Minet.*	Zunequin.	493
Wisques.	*Masset.*	Decroix.	156
Wizernes.	*Clenet.*	Obert.	631

Total du quatrième canton. . 13,247.

Cinquième canton.

La ville de St.-Omer est divisée en deux arrondissements de justices de paix, par une ligne de démarcation qui prend des remparts à la rue de la Vertu, passe par celle du flégard, la petite place, la rue de la Constitution, celle de l'Arbalette, du Cabliau, et remontant par le quai des Salines à la porte du Haut-pont, aboutit au chemin de Watten jusqu'au pont de St.-Momelin; tout le territoire compris au Nord de cette ligne, forme le premier arrondissement, le deuxième le Sud.

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
St.-Omer. (Nord.)	N. . . .	Marigna. Leroy.	20,109
Clairmarais.	*Janssen.*	Décuper.	215
Cormettes.	*Decroix.*	François.	65
Difques.	*Desgardin.*	Decroix.	176
Houlle.	*Hielle.*	Delhuye.	555
Moringhen.	*Decroix.*	Baroux.	143
Moulle.	*Denis.*	Marin.	622
St.-Martin-au-Laert.	*Bocquet.*	Lespiller.	570
Salperwick.	*Fropo.*	Platiau.	245
Serques.	*Hellebois.*	Leulliette.	763
Tilques.	*Hellebois.*	Bouvart.	568

Total du cinquième canton, compris la population de St.-Omer 23,831

Sixième cantons

St.-Omer (Sud).

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Arques.	*Clenet.*	Vroland.	1,650
Blendecques.	*Dupont.*	Barrois.	974
Campagne-Wardrecques.	*Lelest.*	Seiller.	388
Leulinghen.	*Mille.*	Masset.	230
Longuenesse.	*Deroo.*	Platiau.	373
Tatinghen.	*Canlers.*	Cadart.	371
Zudausques.	*Marcotte.*	Leroy.	291

Total du sixième canton, non compris la partie Sud de St.-Omer.........4,277.

Septième canton.

Tournehem.	*Legier.*	Sagot.	591
Autingues.	*St.-Just.*	Flament.	154
Ardres.	*Dulot.*	Amelot.	1,603
Audrehen.	*Rappe.*	Comin.	518
Balinghen.	*Hamerel.*	Tetu.	393
Bayenghen-les-Eperlecques.	*Massemain.*	Tanfin.	484
Brêmes.	*Desombre.*	Hami.	651
Clerques.	*Pigault.*	Bodart.	317
Eperlecques.	*Roels.*	Devloo.	1,756
Guemy.	*Declemy.*	Beclin.	84
Herbinghen.	*Queval.*	Wident.	369
Journy.	*Merlin.*	Delattre.	178
Landrethun.	*Lesage.*	Lemaire.	449
Louchet.	*Brémart.*	Watré.	841

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Mentques.	*Alluin.*	Legrand.	250
Muncq-Nieurlet.	*Declercq.*	Thueux.	235
Nielles-les-Ardres.	*Rigoulet.*	Drinquebiere.	367
Nortdausques.	*Lesage.*	Govart.	295
Norbécourt.	*Delattre.*	Monfet.	302
Nortleulinghen.	*Zegre.*	Denis.	152
Rebergues.	*Ponques.*	Callart.	189
Recques.	*Dereudre.*	Decroix.	438
Rodelinghen.	*Francoville.*	Fontaine.	251
Zoafques.	*Fasquelle.*	Drinquebiere.	243

Total du septième canton. . 11,110

Juges de Paix.

Les justices de paix du deuxième arrondissement, du département du Pas-de-Calais, d'après la loi du 8 pluviôse an 9, qui ordonne leur réduction et l'arrêté des Consuls, du 9 brumaire an 10, sont fixées au nombre de 7, et distribuées ainsi qu'il suit;

Canton d'Aire.

Simon, Juge de paix.
Greffier, *Codron.*

Canton d'Audruick.

Bomart, Juge de paix.
Greffier, *Dubrœucq.*

Canton de Fauquembergues.

Desgrousilliers, Juge de paix.
Greffier, *Desangiois.*

Canton de Lumbres.

Bellenguez, juge de paix.
Greffier, *Spilleux.*

Canton de St.-Omer, division du Nord.

N........., Juge de paix.
Greffier, *Licson.*

Canton de St.-Omer, division du Sud.

Caron-Senlecque, Juge de paix.
Greffier, *Lallemand.*

Canton de Tournehem.

Francoville, Juge de paix.
Greffier, *Haigneré.*

Commissaires de police.

Delbour et *Decques*, à St.-Omer;
Monnot-Baudens, à Aire.

Notices sur l'arrondissement communal de St.-Omer.

L'arrondissement de St.-Omer est composé de trois villes qui sont *St.-Omer*, *Aire* et *Ardres*, de trois bourgs, *Audruicq*, *Fauquembergues* et *Tournehem*, et cent vingt-sept villages.

St.-Omer est situé au 29e. degré 43 minutes 57 secondes de longitude, sur la rivière

d'Aa, à quatre myriamètres et demi Sud Est de Calais, quatre, Sud de Dunkerque, trois et demi, Sud-Sud-Ouest de Bergues, 8 et demi, Nord-Ouest d'Arras, 11 Nord, d'Amiens et 27 et demi Nord de Paris.

Cette ville, chef-lieu de la Sous préfecture, est ancienne, bien bâtie et très-fortifiée; elle est grande, ses rues sont belles et plusieurs sont d'une grande largeur; la rivière d'Aa la traverse; l'air y est un peu épais et marécageux, néanmoins les habitans s'y portent bien et on y vit jusqu'à un âge très-avancé; elle renfermait autrefois beaucoup d'églises et de couvents. Plusieurs de ces édifices étaient curieux par leur architecture et notament la superbe église de l'abbaye de St.-Bertin, les arts regrettent la perte de ce monument.

Il reste à St.-Omer la Cathédrale, qui a échappé aux ravages du vandalisme, c'est un édifice spacieux qui renferme dans son ensemble des beautés d'architecture. Les églises de St.-Sepulcre et St.-Denis ont été conservées.

Cette ville a une population de 20,109 ames, elle peut s'accroître avec facilité, et les terreins immenses qui s'y trouvent peuvent donner les moyens de bâtir.

Elle contient des manufactures de plusieurs espèces, tant en draps qu'en pinchi-

nats. On distingue celle des citoyens *Masse* et *Caffiery* ; ces fabricants s'occupent depuis 12 ans du perfectionnement des draps, ils ont la satisfaction de voir réussir leurs efforts. Ils ont employé avec succès et continuent à le faire, les laines provenant des troupeaux des citoyens Delporte frères, de Boulogne sur-mer, qui en améliorent l'espèce chaque année. Les citoyens Masse et Caffiery sont parvenus dans un espace de cinq années à employer les laines, qui n'étaient propres en l'an 5 qu'à la fabrication des draps croisés demi-fins, à celle des draps lisses superfins ; de manière que la première qualité des laines en l'an 5, est devenue en l'an 9, la cinquième et dernière. Voilà donc un degré de finesse qui procure à ces fabricants les moyens de se passer des laines d'Espagne. C'est évidemment un avantage pour eux, et ce résultat retient en France notre numéraire ; les citoyens Masse et Caffiery ont présenté au premier Consul un échantillon de drap bleu superfin, qui a obtenu l'honneur d'être placé au rang des productions précieuses, à la foire nationale des cinq jours complémentaires de l'an 9.

Les autres manufactures offrent également de l'intérêt, on doit desirer qu'elles acquièrent de l'accroissement.

Les fabriques de St.-Omer ont éprouvé depuis la révolution une amélioration sen-

sible et avantageuse pour cette cité. Avant 1789, on comptait au plus de 150 ouvriers employés dans les manufactures de draps, actuellement il y en a plus de 3000. L'industrie s'est accrue et mérite une protection spéciale et durable de la part du Gouvernement. Le moyen de la lui donner, est dans la sévère prohibition des draps étrangers. Depuis un an les fabricants se ressentent de l'introduction de cette espèce de marchandises, il est temps de prendre des mesures sur les côtes pour arrêter l'avidité des spéculateurs frauduleux. La mesure de l'estampillage, bien dirigée et soutenue par une surveillance active et des visites réitérées, atteindra ce but : l'intérêt national l'exige.

Il est un genre de fabrique, qui mérite une attention particulière, c'est celle de pipes, du citoyen Fiolet Le grand débit et la qualité de ces pipes annoncent la bonté de sa fabrique. Il emploie 250 ouvriers et ses expéditions pour l'intérieur de la France sont considérables. Des essais de sa fabrique ont été admis à la foire nationale, en l'an 10 ; il existe à St.-Omer.

23 fabriques de draps et pinchinats.

Une fabrique de pannes.

6 idem de pipes.

3 idem de poteries, celles des citoyens *Vogue* et *Louis Decque* méritent quelqu'at-

tention : des assiettes de terre façonnées avec soin, ont été admises à l'exposition du Louvre.

Il se trouve encore dans cette cité plusieurs usines. Leur situation est avantageuse et la rivière de l'Aa fournit de l'eau à tous ces établissements, le commerce de cette vi le ne consiste que dans les objets de consommation.

St.-Omer renferme deux collèges, l'un anglais et l'autre français. Le premier a été en proie à la dévastation, le second qui appartient à la ville a été un peu entretenu, il doit servir à l'école secondaire, qui est justement desirée, elle ne peut être mieux sous le rapport des localités et elle est d'un grand besoin pour l'instruction publique, depuis si longtemps négligée.

Deux faubourgs, nommés le Haut-pont et Lisel, dépendent de la ville de St-Omer ; les habitans qui les composent sont laborieux, sobres, honnêtes. Ils cultivent des jardins légumiers, dont ils en portent les produits à Dunkerque, Calais, Bourbourg et Gravelines. Leur vie et leurs mœurs sont simples, ils sont très attachés à leurs opinions religieuses ; quelques uns conservent encore un ancien costume celtique.

Les environs de St.-Omer offrent des promenades variées et agréables, des bois, des sites pittoresques.

A I R E.

Cette ville est du quatrième ordre ; elle est très-fortifiée et est située au 20e. dégré 3 minutes 28 secondes de longitude et au 50e. dégré 38 minutes 18 secondes de latitude. Elle est bâtie sur la Lys à 6 myriamètres Sud Est de Dunkerque, 2 Sud-Est de St.-Omer, avec lequel elle communique par un canal tiré de l'Aa, 7 myriamètres et demi Ouest de Lille, 3 Nord Ouest de Béthune, 8 et demi Nord-Ouest de Douay, 6 Nord-Nord-Ouest d'Arras, 12 Mord d'Amiens et 25 Nord de Paris.

La riviere de la Lys la divise en deux parties inégales.

Cette ville est très forte et a 7500 habitans.

Le château qui se trouvait à une de ses extrémités vient d'être démoli, il n'en reste plus que les prisons.

Ses rues sont très bien percées. On compte dans cette ville cinq fontaines publiques, récemment établies. On y a l'eau de marne à cent pieds ou environ de profondeur.

L'hôtel de ville qui a été achevé vers le milieu du siècle dernier, présente une très belle façade et possède un beffroy de 130 pieds au moins d'élévation. La place est d'une moyenne grandeur et assez régulièrement bâtie.

L'église

L'église de Notre-Dame vient d'être démolie et suivant l'usage assez commun aux adjudicataires de ces édifices, après avoir enlevé tout ce qui pouvait faire leur profit, ils ont laissé tout ce qui coûterait trop à être transporté ailleurs, de manière qu'il n'y a plus que des restes qui présentent un aspect désagréable : ces ruines sont même dangereuses au milieu de la ville.

Il existe un hôpital civil, susceptible d'être aggrandi par deux maisons qui y tiennent, achetées avant la révolution par les anciens admministrateurs et qu'il serait possible d'y joindre. Il y a en outre un fort bel hôpital militaire, établi dans la maison des ci devant sœurs-grises, au pied de laquelle passe la *Laquette* et qui est aujourd'hui abandonné.

L'église de la ci-devant collégiale de St.-Pierre, qui a aussi été achevée vers le milieu du siècle dernier, est un très-bel édifice; la tour de cette église est dans le genre de celles de la cathédrale de St.-Bertin à St.-Omer. On travaille à rétablir les dégradations qu'on y a faites.

Il y a aussi à Aire un collège dont les bâtimens, les jardins et les cours sont très-étendus, au milieu duquel passe aussi la rivière nommée *Laquette*.

Les habitans sont naturellement portés au bien, doux et tranquilles. Cette ville a pro-

duit plusieurs savans, dont la nomenclature est reprise dans la bibliothèque belgique de Foppens, tels que Pierre Galand, professeur et président du collège de Boncourt à Paris, Ami de Turnebe, Guillaume Budée, etc.; Guillaume Galand, neveu, aussi président du même collège; Jean Humetz, Pierre Enlart, antoine Coquel, Charles Musart, François de Montmorency.

Le commerce de la ville d'Aire consiste principalement en grains et en huiles à brûler. Ce dernier commerce s'est beaucoup accru depuis 40 ans. Il n'y avait pas alors un quart des moulins qui se trouvent aujourd'hui en assez grand nombre au tour de la ville. Cette étendue de commerce d'huiles est due à la bonté des terres qui avoisinent Aire et qui sont propres à la production des colsats.

Il n'y a qu'une fabrique de draps, établie dans la maison des ci-devant conceptionnistes; mais il y a des fabriques d'amidon et de genièvre.

Ardres.

Petite ville à 3 myriamètres et demi de St.-Omer, et un et demi de Calais; elle est fortifiée. Elle ne fait aucun commerce et sa position n'a pas permis de lui accorder d'établissement public, excepté le siège de la justice de paix, qui y eut été mieux

placé qu'à Tournehem. Sa population est peu considérable, elle ne s'élève qu'à 1603 individus. Cette ville a fourni plusieurs hommes intéressans par leurs lumières et leurs talens en administration, et sous ce rapport elle mérite une place distinguée dans le département du Pas-de-Calais. Ses environs offrent des campagnes agréables, des bois, un air pur et une culture soignée. Le sol y est excellent et les propriétés sont dans ce canton d'une bonne valeur.

Les autres communes de l'arrondissement, présentent chacune, dans leurs localités, des établissemens qui méritent d'être connus. Il va en être fait une description abrégée; ils sont construits sur toutes les branches réunies qui forment la rivière d'Aa.

Esquerdes.

Un moulin à l'huile, construit par le citoyen Dambricourt, aîné. Il est mu par l'eau au moyen d'une roue extérieure.

Poudrerie nationale d'Esquerdes.

Cet établissement situé sur le rivière d'Aa à environ neuf kilomètres au Sud-Ouest de St.-Omer, fut formé en 1686, et reçut depuis cette époque diverses augmentations; il consiste actuellement en deux moulins à triturer les matières qui composent la poudre, un moulin à pulvériser le souffre, un autre à lustrer la poudre de chasse lors-

qu'elle est grainée, neuf couches artificielles pour la formation du nître, et tous les bâtimens formant les accessoires nécessaires à la fabrication des poudres, à l'extraction et à la cristalisation du nitrate de potasse; il y existe encore le local et les ustensiles propres au rafinage du salpêtre; mais cette rafinerie n'est plus en activité depuis l'ordre de réunir au même commissariat le travail des poudres et celui du salpêtre.

La situation est très-avantageuse sous tous les rapports; la distance où il est de St.-Omer avec lequel il communique par un beau chemin, assure la facilité et la célérité du transport et pare aux inconvéniens qui pourraient résulter de sa proximité d'une grande commune: la beauté de la chûte d'eau et l'abondance ordinaire de son cours, qui sauf des cas très-extraordinaires et par suite d'une grande sécheresse, suffit aux différentes usines; la facilité du transport par le moyen des canaux et des grandes routes qui communiquent de St.-Omer avec toutes les places de guerre et de commerce des départemens réunis et de ceux du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme et enfin la proximité de la mer, par le canal qui conduit de St.-Omer à Dunkerque, rendent cet établissement un des plus utiles et des plus précieux en ce genre, qui existent dans la République.

Il serait déplacé d'entrer ici dans les dé-

tails de la théorie sur la formation des matières premières et même du résultat de leur combinaison, cet objet qui tient à la chimie et à la physique est entièrement développé dans une infinité d'ouvrages qu'on ne pourrait que répeter.

Cet établissement est dirigé par le citoyen Barbier, commissaire des poudres et salpêtres; c'est un citoyen justement estimé, qui réunit des connaissances et des talens précieux, sa poudrerie jouit de la réputation la plus distinguée et mérite d'être vue dans les plus petits détails.

Hallines.

Deux moulins à papier, appartenants à Mde. Broosbanks et bâtis avant la révolution. Cet établissement, qui occupe actuellement trente ouvriers, est susceptible d'en employer le double. Chaque moulin consiste en une roue extérieure dont l'axe est commun à un rouet qui engraine un petit pignon dont l'axe vertical est aussi celui d'un rouet qui fait mouvoir deux cylindres par le moyen de deux petits pignons : chaque cylindre roule dans une partie d'un canal circulaire : le mouvement de rotation du cylindre chassant la matière très délayée du papier, la force à parcourir toute l'étendue du canal et à repasser successivement sous le cylindre ou elle subit une pression ; une fontaine communique l'eau à la matière par le moyen d'un

tuyau de plomb et de deux pompes unies par un rouage qu'on a placé mal à propos à l'extérieur. L'autre moulin diffère du premier en ce qu'il n'a qu'un cylindre et qu'en place du second, un arbre horisontal fait triturer la matière par seize pilons en marteaux rassemblés quatre à quatre, dans quatre auges : cette usine fait de superbe papier.

Wisernes.

Un moulin au citoyen Legrand, anciennement construit, à usage de moudre le blé, sans bluttoir, on y a joint une presse pour l'huile et un cylindre à former le papier gris. Ces deux dernières parties de cette usine sont inactives.

Un moulin anciennement bâti, au citoyen Cauche, l'aîné, composé d'un cylindre à former le papier gris, en activité et occupant cinq ouvriers ; on a adapté à ce travail un rouage qui fait mouvoir un moulin à tabac : mais comme il est inactif et fermé on ne peut que l'indiquer.

Un moulin à papier blanc, appartenant au citoyen Bommier, bâti depuis la révolution, composé de deux cylindres et occupant trente quatre ouvriers ; ce particulier recommandable par les sacrifices qu'il fait pour entretenir ses ouvriers, malgré le peu de débit de ses produits, se propose et travaille à doubler ses atteliers, dans l'espoir des avan-

tages que la paix lui présente ; il a même le projet de former deux autres moulins et d'y perfectionner son papier, dont la qualité mérite d'être distinguée.

Blandecques.

Un moulin à former la tôle, le fer blanc et à laminer le fer et le cuivre, anciennement bâti et appartenant au citoyen Gonsse. C'est le plus intéressant et le plus bel établissement qui existe sur la rivière d'Aa, il est composé d'un corps de bâtiment aussi solide qu'élégant, qui traverse la rivière ; trois coursiers formés sous le bâtiment, reçoivent chacun une roue que l'eau fait mouvoir : l'axe de la roue du milieu est garni à chaque bout d'un éperon qui donne le mouvement à un pignon que le communique à un autre éperon, ensorte que le système présente trois rouages égaux en diamètres sur la même ligne : le pignon ne sert qu'à diriger le mouvement des deux éperons dans le même sens et l'axe des deux éperons est aussi celui d'un cylindre en fer fondu : les deux roues de droite et de gauche ont à leurs axes intérieurs un éperon qui fait mouvoir de chaque côté un pignon et un cylindre : chaque cylindre est placé de façon qu'il est posé sur celui qui est mu par la roue du milieu ; mais comme la roue motrice de chaque côté est posée au milieu du système et que celle du milieu est posée au bout, il résulte que les

deux cylindres qui correspondent ensemble tournent dans un sens contraire et conséquemment ne frottent pas l'un sur l'autre; mais se meuvent comme s'ils engrainaient l'un dans l'autre; il résulte de cette disposition que le métal que l'on soumet à la pression des cylindres, étant applati à l'extrémité qu'on présente aux cylindres, est puissamment attiré par leur mouvement de rotation et passe entre eux très-vîte, et en sort parfaitement laminé. De superbes vis en fonte éloignent ou rapprochent à volonté les cylindres, en sorte qu'on donne au métal, telle épaisseur qu'on veut avoir : l'axe extérieur de la roue d'un des côtés fait mouvoir un énorme ciseau avec lequel on rogne la tôle et le fer blanc. On a adapté à ce rouage, un moulin à moudre le blé, pour les ouvriers et des meules pour aiguiser les outils.

Le propriétaire construit actuellement un moulin pour forger, battre et remettre en barres les vieux fers; il établit dans les intervalles des quatre laminoirs qui composent son usine, deux petits cylindres pour fendre les barres de fer et en former des verges pour une clouterie qu'il établira, et pour alimenter toutes celles déjà formées dans différens ports de mer.

Cet établissement occupera une très-grande quantité de bras, qu'on ne pourra

indiquer que lors qu'il sera entièrement formé.

Sa situation à environ six kilomètres de St.-Omer, le rend encore plus intéressant et la beauté du site ajoute l'agréable à l'utile.

On peut regretter que cet établissement ne soit pas en pleine activité, il offrirait les plus grands avantages. Son méchanisme est simple et parfaitement conçu, il paraît avoir acquis, dans ce genre, un perfectionnement rare.

Un moulin à fouler les étoffes, au citoyen Depesse, composé d'un éperon engrainant un pignon, dont l'axe lève huit pilons, assemblés deux en deux dans quatre auges, où l'on soumet les étoffes pliées au choc des pilons ; pendant le tems du foulage, elles sont arrosées par l'eau qu'élève une pompe que fait agir un rouage : l'espèce d'étoffe qu'on y soumet détermine le tems du foulage : ce travail occupe deux ouvriers.

Un moulin à papier blanc ; au citoyen Herbout, de St.-Omer, composé d'un cylindre et seize pilons en marteau, occupant trente ouvriers. Il fait de très-beau papier et cet établissement est conduit avec soin.

Les moulins à l'huile ne travaillent ordinairement que six à sept mois et ceux qui sont montés pour faire du papier gris y sont

employés pendant le reste de l'année, les autres demeurent inactifs.

Les graines dont on exprime l'huile sont le colzat, le chanvre, le lin et l'œuillette, ces différentes productions, en employant beaucoup de terres, diminuent sensiblement la culture des végétaux qui servent à alimenter les hommes et les bestiaux; les usines qui en expriment l'huile emploient peu de bras, et ce genre de commerce n'est appréciable qu'en ce qu'il procure l'avantage d'augmenter la circulation et l'introduction du numéraire.

Les papeteries sont infiniment plus avantageuses sous tous les rapports, les matières premières procurent aux pauvres le moyen d'utiliser les restes de leur dépouille : la main-d'œuvre est considérable et conséquemment occupe beaucoup de monde, et les plus faibles ouvriers, les femmes et même les enfans qui ne pourraient s'occuper à d'autres travaux, trouvent dans ces établissemens des moyens de subsistance. Plusieurs des manufactures précitées fabriquent de fort beau papier et particulièrement celle de Mme. Broosbanks.

Tous les exploitateurs d'usines réclament contre la taxe d'entretien des routes, qui les force à payer pour des distances qu'ils ne parcourent pas.

Il existe plusieurs moulins à l'huile, dont il n'est point parlé.

Toutes ces usines intéressantes sous beaucoup de rapports, excitent les plaintes des agriculteurs, la retenue des eaux qu'elles font, occasionne de fréquentes inondations. Le Sous-Préfet de St.-Omer a visité avec soin ces établissemens, il a partout donné des ordres sévères pour prévenir les abus contre lesquels on réclame. Si d'une part on doit encourager l'industrie, de l'autre on ne peut oublier les intérêts de l'agriculture.

Il existe encore dans d'autres parties de cet arrondissement des moulins à l'eau, sur lesquels on n'a pas de connaissances assez positives, d'ailleurs les bornes dans lesquelles sont circonscrites les notes ci-dessus ne permettent pas pour cette année d'en faire mention.

Le sol de cet arrondissement, qui compose le ci-devant Artois : celui de l'Ardresis, du canton d'Audruicq, est bon, les terres y sont en général d'une excellente qualité.

Les cantons de St.-Folquin et de nouvelle-Eglise sont plus médiocres et sujets aux inondations.

La culture principale de cet arrondissement consiste en froment, seigle, orge ou scourgeon, chanvre, lin, oeillettes, colsats et quelques autres petits grains.

L'agriculture souffre infiniment dans ce pays, du défaut de curement des canaux de navigation, d'irrigation, fossés et watergands, qui depuis 12 ans ont été négligés. Il y a beaucoup à faire dans ces contrées; déjà il a été opéré quelques travaux et le Gouvernement y a contribué pour une portion; mais si les efforts, si le zèle du premier Magistrat de ce département ne sont point secondés et soutenus par des moyens pécuniaires, plusieures parties de ce pays, si fertile seront exposées à rester toute l'année sous les eaux.

Il existe dans cet arrondissement des forêts, les principales sont Tournehem, Eperlecques, Rihoult et les bois de Bouvelinghem, Ruminghem, Elues, Heuringhem, Longatte, Bilques, Acquin, Esquerdes, Nielles-lez-Bléquin, Renty, Fauquembergues, Bomy, Laudrethun-lez-Ardres, Herbinghem et Clerques. Depuis la nouvelle organisation forestière, cette partie intéressante des revenus publics a éprouvé une amélioration sensible et l'ordre a succédé au système de dilapidation, qui n'a que trop longtems régné.

L'instruction publique a été depuis plusieurs années négligée, elle demande l'attention la plus particulière des magistrats des communes et surtout un choix raisonné dans les instituteurs.

La ville de St.-Omer a demandé l'établis-

sement d'une école secondaire, sa situation lui présente des avantages précieux pour cet établissement et l'on doit espérer que tous les pères de famille contribueront à le faire fleurir. Il procurera à la jeunesse une instruction peu dispendieuse pour les parents et qui la mettra à même de jouir de la faveur promise par la loi du 11 floréal, aux élèves jugés dignes d'entrer dans les lycées.

Les notices qui viennent d'être données sur cet arrondissement, n'ont pu fournir que quelques renseignemens succints sur les établissemens qui le composent. Dans les années suivantes il sera possible de traiter d'autres objets qui pourront offrir au lecteur un nouvel intérêt.

BÉNARD-LAGRAVE.

Arrondissement communal de Béthune.
Topographie.

Cet arrondissement est par son étendue, sa population, la fécondité de son sol et la richesse de ses productions, l'un des plus intéressans de la République.

Il est borné au Nord et au Nord-Est par le département du Nord, à l'Est et au Sud-Est par l'arrondissement d'Arras, au Midi et au Sud-Ouest par celui de St.-Pol, à l'Ouest et au Nord-Ouest par celui de St.-Omer.

Il a 75 *kilomètres* dans sa plus grande longueur, et 40 dans sa plus grande largeur,

Aspect extérieur et général du sol.

Le Midi de cet arrondissement présente un amphitéâtre assez découvert, mais les nombreux villages dont il est parsemé, forment autant de bouquets qui en rendent l'aspect très agréable. Il est couronné par une colline demi-circulaire, couverte en grande partie par des bois appartenants, soit à la République, soit à des particuliers. L'Ouest de l'arrondissement n'est pas moins varié. On aime à reposer la vue sur les plantations qui embellissent ses villages, ses hameaux et les bords des rivières qui le traversent. On voit au Nord un pays très plat, entrecoupé de fossés et de canaux. C'est la partie la mieux plantée de l'arrondissement. Tous les champs y sont entourés d'aulnaye, de haute futaye, ou de têtards. Cette masse de bois dérobe à la vue les villages considérables qui sont situés dans cette partie de l'arrondissement. La vaste plaine de Lens qui est à l'Est est entièrement découverte et quoique cultivée ne présente qu'un aspect aride.

Les principales rivières de cet arrondissement sont la Lave, la Clarence, la Nave et la Loisne.

La Lave, dont les sources sont à Caucourt et à Diéval, se divise en deux bras au village de Gosnay. Le premier, qui coule autour des fortifications de Béthune, se nom-

me la Brette, le second, qu'on nomme la Blanche, entre dans la ville dans un acqueduc éclusé qui fournit de belles manœuvres d'eau pour la défense des fossés, alimente un moulin qui se trouve dans la place même et va se réunir à la Brette au pied du glacis; c'est alors qu'elle prend le nom de Lave; elle va se jetter dans la Lys à la Gorgue. Cette rivière n'est navigable qu'à 900 mètres de Béthune, mais pour rapprocher la navigation de cette ville, on a ramené par refoulement les eaux de la rivière dans une espèce de cul-de-sac dont le bassin est sous les murs même de la place.

La Clarence prend sa source au-dessus de Pernes et se jette dans la Lys à Calonne.

La Nave se jette dans la Clarence et la Loisne dans la Lave.

Le canal de la Deule; qui communique de Lille à Douay, traverse aussi le territoire de cet arrondissement.

A ces rivières, se joignent un grand nombre de ruisseaux, tels que ceux de Robecq, Guarbecq, du Souchez, etc.

Les villes de l'arrondissement sont Béthune, Lens, Lillers et St.-Venant.

Béthune, cette ville assez jolie est bâtie sur les bords de la Brette. Longitude, 20 d. 3 m. Latitude, 50 d. 30 m.

Elle est le chef-lieu de la Sous-préfecture. Ses fortifications sont dues au Maréchal de Vauban. Ses établissemens militaires sont fort beaux et susceptibles de recevoir une garnison de 1,600 hommes d'infanterie et de 400 de cavalerie.

Ses marchés sont le principal entrepôt des grains et graines de toute espèce qui croissent dans l'arrondissement et qui s'xportent par la Lave. Le commerce de lin et de toiles qui s'y fait est assez considérable ; on en fera connaître ailleurs l'importance.

Elle est éloignée d'Arras environ de 35 kilomètres, de St.-Omer 50, de Lille 40, de Douay 40, et de Paris de 25 myriamètres.

Lens, autrefois Eleux ; cette petite ville célèbre par la bataille gagnée par le grand Condé, est bâtie sur le Souchez et n'est plus comptée parmi les places fortes. Elle est le chef-lieu d'une justice de paix, une brigade de gendarmerie y est stationnée.

Longitude, 20 d. 29 m. ; latitude, 50 d. 27 m.

Elle est distante de Béthune de 20 kilomètres, d'Arras de 15, de Douay de 20, de Lille de 30, et de Paris de 25 myriamètres.

Lillers, cette petite ville est située sur la Nave ; elle faisait autrefois partie du gouvernement militaire de l'Artois, mais ses fortifications ont été démolies en 1646 : c'est

maintenant

maintenant une ville agricole, entourée de 12 hameaux, dont le sol est très fertile : elle est remarquable par la beauté de ses eaux. Il y a des fontaines dans toutes les maisons de quelque importance et il en est qui fournissent au sortir de leur bassin, même un volume d'eau assez considérable pour faire tourner des moulins.

Elle est le chef-lieu d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie.

Elle a 12 francs marchés et deux foires par an. Il s'y vend beaucoup de chevaux et de bestiaux de toute espèce.

Longitude, 20 d. 7 m.; latitude, 50 d. 35 m. Elle est distante de Béthune de 15 kilomètres, de St.-Omer 35.

St.-Venant, cette petite ville située sur la Lys, est fortifiée. Sa défense consiste dans les inondations des ruisseaux de Robecq et de Guarbecq. Elle a des établissemens militaires pour une garnison de 1,500 hommes.

Longitude, 20 d. 14 m., latitude 50 d. 38 m. Elle est distante de Béthune de 15 kilomètres, d'Aire 20, de St.-Omer 40.

Les bourgs de cet arrondissement sont : Carvin, Hénin-liétard et Houdain. Ils sont purement agricoles. Les deux premiers, situés dans un territoire très fertile, sont très peuplés. La population de Carvin est de 4,805, Celle d'Hénin liétard de 2,209.

Le nombre des villages est de 137. Il en est plusieurs qui sont très peuplés, tels que Laventie qui a 4,055 de population, Lestrem 3,272, Fleurbaix 2,880, Sailly-sur-la lys 2,130, la Couture 2,193, Beuvry 2,339, Courieres 2,425, etc.

MÉTÉOROLOGIE.

Température.

Epoque et maximum du froid.

Le 27 nivose an 10, le thermomètre était à 12 dégrés au dessous de zéro.

Epoque et maximum du chaud.

Le 22 thermidor, le thermomètre était à 25 degrés au dessus.

Vents dominans, époque et durée.

Dans les deux derniers mois de l'automne les vents ont soufflé avec force des points méridionaux, le plus souvent de l'Ouest, pendant 55 jours.

En hiver, de même pendant 62 jours.

Au printems, de même pendant 59 jours.

Et en été jusqu'au 15 fructidor, ils ont soufflé des mêmes points pendant 51 jours.

Météores.

Glaces. Les gelées n'ayant pas été de longue durée cette année, il y a eu peu de glaces.

Neige. Il en est tombé pendant 5 jours d'hi-

ver ; en deux fois , dont l'une a donné un pied d'épaisseur.

Grêle. Il n'y en a point eu de remarquable.

Pluies. Elles ont été très abondantes en automne , en hiver et dans une partie du printems.

Orages. Il n'y en a eu que deux , fort courts , accompagnés de pluie et de tonnerre.

Climat.

Etat habituel du ciel.

Le plus souvent couvert et nébuléux , cependant très pur pendant cet été.

Cours des saisons anomalies.

L'hiver et l'automne ont été très pluvieux, parconséquent froids et humides. La température ordinaire au printems n'a commencé qu'à la fin de germinal et l'on a essuyé quelques gelées encore en floréal et même en messidor. L'été a été fort sec et très chaud depuis le 15 thermidor.

Les maladies habituelles de cet arrondissement sont :

1°. Les peripneumonies. Elles se montrent particulièrement dans le courant de l'hiver et au commencement du printems qui est toujours froid et humide. La plupart sont bilieuses et catharales.

2°. Les fièvres interminentes. Elles ont lieu au printems et au commencement de

l'été. Lorsque la chaleur vient à exalter l'acrimonie de la bile, la plûpart de ces fièvres deviennent continues, bilieuses, presque toujours putrides et souvent accompagnées d'affections comateuses.

3°. Les affections de poitrine qui dégénèrent en pulmonie : elles sont assez communes dans l'arrondissement.

Ces maladies ne sont ni épidémiques, ni contagieuses.

Pendant l'été de l'an 10, et particulièrement dans les trois derniers mois, une fièvre putride pétéchiale a exercé quelques ravages. Plus d'hommes que de femmes en ont été les victimes. Elle semble être produite plutôt par la saburre des premières voies, par l'exaltation et le débordement d'une bile âcre et putride, que par le climat ou la température, aussi n'est-elle pas regardée comme contagieuse, mais elle est épidémique, puisque partout elle présente les mêmes caractères. La grande chaleur souvent interrompue par le vent du Nord, devenu froid vers le soir, a pu y contribuer. Telles sont les principales causes de cette maladie qui a été particulièrement fatale aux malheureux qui habitent des caves peu aërées, que la misère et la malpropreté rendent encore plus insalubres. Cette maladie a été surtout très dangereuse pour les individus mal constitués et pour ceux qui abusent des liqueurs fortes.

Au moment où j'écris, il y a encore un très grand nombre de malades.

Depuis trois à quatre ans aucune maladie épizootique n'a régné parmi les bestiaux de toute espèce.

POPULATION.

	Individus mâles au dessus de 12 ans	Femmes et filles au dessus de 12 ans	Garçons au dessous de 12 ans	Filles au dessous de 12 ans	Total.
dans les Villes....	4,825	5,629	2,107	2,161	14,722
dans les campagnes.	32,887	35,224	14,761	15,196	98,068
Totaux....	37,712	40,855	16.868	17,357	112,790

Pendant les 9 premiers mois de l'an 10.

Naissances.	Décès.	Mariages.
2,640.	2,501.	266.

Nature et quotité des impôts.

Contributions directes.

	f.	c.	
Foncière........	766,174	11	896,760 f. 66 c.
Personn. et mob...	83,750	27	
Somptuaire........	474	91	
Portes et fenêtres..	46,361	37	

Contributions indirectes.

Patentes.........	30,375	»	....275,642 f.
Octrois, 11 mois..	9,857	»	
Taxe d'. de rout.	28,603	»	
Timb. et enreg..	206,827	»	
Les 11 1ers. m. de l'an 10...			

Total......... 1,172,402 f.

Administration religieuse.

La circonscription des paroisses n'est pas encore faite. Le culte catholique est exercé provisoirement par des prêtres qui en ont reçu le pouvoir de M. l'Évêque. Ils sont au nombre de 166.

Justices de paix.

Bailliencourt,	juge de paix du canton	de Béthune.
Caron,	idem.	de Cambrin.
Dautricourt,	idem.	de Carvin.
François,	idem.	d'Houdain.
Allart,	idem.	de Lens.
Parent,	idem.	de Lillers.
Hanotte,	idem.	de Norrent-Fontes.
Delebarre,	idem.	de Laventie.

Il n'y a qu'une seule prison. Elle est placée à Béthune. Le nombre des détenus est habituellement de 24.

Administration.

Sous-Préfet, le C. Podevin.

Conseil d'arrondissement.

Les CC.

Choquet.	Leroy, notaire à Lens.
Rohart.	Leroy, not. à Béthune.
Desruelles.	Bassecourt.
Sénéchal.	Becq.
Brongniart.	Mauduis.
N........	

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Béthune.	*Delalleau.*	Herreng. Dufresne	6,165
Allouagne.	*Delerue.*	Fardel.	903
Annezin.	*Caron.*	Leturgie.	435

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Chocques.	*N......*	Belva.	1,021
Essars.	*Thomas.*	N....	460
Foucquieres.	*Cousin.*	Delelis.	269
Foucquereuilles.	*N..*	Caboche.	275
Hinges.	*Facon.*	Bélin.	881
Labeuvriere.	*Bassecourt.*	N.....	613
Lacouture.	*Boidin.*	Petitpret.	2,003
Lapugnoy.	*Ruchart.*	Rischebez.	350
Locon.	*N....*	Bréhon.	1,341
Obinghem.	*Bollet.*	Souguenet.	142
Vendin.	*Delplace.*	Canesse.	267
Verquigneul.	*Buriez.*	Risbez.	362
Verquin.	*Sénéchal.*	Duquesnoy.	440
Vielle-Chapelle.	*Daquin.*	De-St.-Jean.	789

Cambrin.	*Leroux.*	Follet.	491
Annequin.	*Danson.*	Hennebel.	445
Auchy la-assée.	*Deroy.*	Bruneau.	871
Beuvry.	*Somville.*	Dusautoir.	2,539
Billy-Berclau.	*Boulanger.*	Lefer.	286
Cuinchy.	*Brueneau.*	Martin.	527
Douvrin.	*Descamps.*	Lernould.	129
Festubert.	*Hoyer.*	Vincent.	1,407
Givenchy.	*Brasme.*	Caron.	532
Haisnes.	*Blacron.*	Demailly.	471
Labourse.	*Duquesnoy.*	Durasnel.	228
Noyelles-les-Vermelles.	*Pronier.*	Lamiot.	154

Communes.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Richebourg-l'Avoué.	*Herreng.*	Vittu.	1,835
Richebourg-St.-Vaast.	*Hue.*	Mouquet.	1,154
Sailly-les-La-Bourse.	*Dollet.*	Delebecque.	696
Vermelles.	*Bréhon.*	Watteblied.	746
Violaines.	*Guffroy.*	Brasme.	965

Carvin-épinoy	*Lefin.*	Dubrulle. Menu.	4,805
Bourchœuil.	*Riccard.*	Dumont.	150
Courcelles-les-Lens.	*Druon.*	Coget.	617
Courrieres.	*Boucher.*	Legroux.	2,425
Dourges.	*Gruyelles.*	Brun.	657
Evin-Malson.	*Dujardin.*	Dubois.	755
Forest.	*Calonne.*	Doignies.	944
hénin-liétard.	*N......*	Canlet. Venet.	2,209
Montigny.	*Detere.*	Gourlet.	406
Noyelles-Godault.	*Defrance.*	Logez.	516
Oignies.	*Decarion.*	N....	1,225

Houdain.	*Deremetz.*	Puchois.	907
Barlin.	*Vigny.*	Boyaval.	433
Bougin.	*Crametz.*	Grincourt.	155

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Bouvigny-Boieffles.	*Boisgérard.*	Caron.	652
Bruay.	*Viez.*	Autrique.	559
Calonne-Ricouart.	*Dare.*	Rifflart.	235
Cambiain-Chatelain.	*Delobel.*	Dainaut.	583
Caucourt.	*Carre.*	Duparcq.	351
Divion.	*Crametz.*	Coupin.	478
Drouvin.	*Desprez.*	Caillerez.	129
Estrée-en-Cauchie.	*Lefebvre.*	Delescole.	255
Frémicourt.	*Béhin.*	Lallart.	589
Gauchin-Légal.	*Catelain.*	Delplace.	297
Gosnay.	*Annebicque.*	Lecornet.	175
Gouy.	*Parent.*	Guilbert.	572
Haillicourt.	*Marche.*	N. . .	562
Germin.	*Bavière.*	Hoyer.	221
Hersin.	*Duquesnoy.*	Faucquette.	947
Hesdigneul.	*Delory.*	Lemaire.	251
Houchin.	*Crepin.*	François.	301
Labuissière.	*Hennebelle.*	Rocourt.	694
Maisnil-Ruit.	*Paulet.*	Marliere.	256
Marles.	*Mallet.*	Despret.	405
Noeux.	*Duquesnoy.*	Duquesnoy.	8 0
Ourton.	*Boucly.*	Démont.	254
Ranchicourt.	*N. . . . .*	Bidon.	119
Rebreuve.	*Damette.*	Senéchal.	409
Ruit.	*Mannessiez.*	Duchoquet.	533
Sains.	*Baillet.*	Rivlois.	260

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Servin.	*Hapiot.*	Morel.	417
Vaudricourt	*Faucquette*	Lombart.	268

Lens.	*Mairesse.*	Blin.	2,436
Angres.	*Escaillet.*	Perin.	473
Aunay.	*Dufour.*	Demarquet.	898
Aix-Noulette.	*Debeaulaincourt.*	N....	740
Bénifontaine.	*Chivoret.*	Dubuis.	145
Billy-Montigny.	*Desruelles.*	Tourtois.	296
Bully.	*Boulinguez.*	N...	423
Estevelles	*Gambiez.*	Tailliez.	92
Foucquere.	*Wantiez.*	Caron.	584
Grenay.	*Duquesne.*	Brasme.	167
Harnes.	*Beauduin.*	Delvallé.	1,681
Hulluch.	*Desailly.*	Chivoret.	473
Liévin.	*N..* .	Deligne.	989
Loison.	*Delattre.*	Moriot.	354
Loos.	*Roussel.*	Lefebvre.	664
Mazingarbe.	*Béharel.*	Gouran.	401
Meurchin.	*Derobespiere*	Delorain.	719
Noyelles-sous-Lens.	*Legay.*	Waterlot.	539
Pont-avendin	*Barré.*	Blin.	771
Sallault.	*Dehay.*	Herlin.	156
Vendin-le-Viel.	*Derotz.*	Erouart.	1,058
Wingles.	*Trachet.*	Gaillard.	798

Commun.	Maires.	Adjoints.	Popul.
Lillers.	*Cauvet.*	Grégoire / Fouiers.	4,094
Busnes.	*Brassart.*	Duhamel.	1,307
Calonne-sur-la-Lys.	*Delesalle.*	Faucqueur.	1,162
Goanehem.	*N....*	Bart.	1,461
Guarbecque.	*Clairbout.*	Petitpret.	676
Montbernanchon.	*Herduin.*	Leveoque.	985
Robecq.	*Bailly.*	N....	1,193
St.-Florin.	*Desprey.*	Helleboid.	5.3
St.-Venant.	*Lissacq.*	Denissel.	....

Norrent-Fontes.	*Réant.*	Hermant.	1,171
Ames.	*Martin.*	Lemaire.	362
Amettes.	*Sailliot.*	Torelle.	321
Auchel.	*Cossart.*	Denissel.	525
auchy-au-bois	*Lombart.*	Boulanger.	172
Berguettes.	*Lefebvre.*	Graux.	519
Blessy.	*Malin.*	Laurent.	528
Bourecq.	*Pigouche.*	Barois.	396
Burbure.	*Delobel.*	Delobel	561
Cauchy-Aleton.	*Lambert.*	Demoulin.	279
Estrée-Blanche.	*Hénin.*	Regnier.	316
Ecquedecque	*Fruchart.*	Wallart.	295
Fréfaye.	*Pigouche.*	Foulon.	262
Ham.	*Réant.*	Gautier.	525

Commun.	Maires.	*Adjoints.*	Popul.
Isbergues.	*Cocud.*	Wallart.	694
Lambres.	*Varlet.*	Toulotte.	447
Lespesses.	*Pigouches.*	Réant.	250
Lierres.	*Pigouches.*	Faucquembergue.	202
Liettres.	*Vauvincq.*	Ledoux.	272
Ligny.	*Delgéry.*	Blanpin.	636
Linghem.	*Inbert.*	Barra.	204
Lozinghem.	*Dénissel.*	Willerez.	289
Mazinghem.	*Hermant.*	N...	203
Molinghem.	*Milon.*	Wallart.	486
Quernes.	*Ferlin.*	Delbreuve.	245
Rely.	*Déhestru.*	Patiniez.	298
Rombly.	*Roussel.*	Inbert.	46
St.-Hilaire-Cottes.	*Delerue.*	Barois.	554
Westréhem.	*Caron.*	Bauffe.	300
Witternesse.	*Milon.*	Brassart.	486
Wistes.	*Réant.*	Moufflin.	357

Laventie.	*Roussel.*	Deretz. Bréquin.	4,055
Fleurbaix.	*Taffin.*	Nory. Chombart.	2,880
Lestrem.	*N...*	Chocquet. Messéant.	3,272
Lorgies.	*Houssin.*	Delebecq.	890
Neuve-Chapelle.	*Gocquiere.*	Wiart.	461
Sailly-sur-la-lys.	*Wicart.*	Leroy.	2,150

Secours publics.

Le revenu foncier de l'hospice de Béthune est de 5,136 f.; le cinquième du produit net de l'octroi municipal dont il jouit, ne s'élève pas jusqu'à présent au-delà de 1,000 f. par an, mais les améliorations projettées lui permettent une augmentation sensible dans cette partie de ses revenus. Cet hospice est administré par une commission composée de cinq membres.

Le nombre habituel des malades et des infirmes qui y sont reçus est de 25 à 30.

Les revenus ne permettent pas d'en admettre davantage.

Le revenu du bureau de bienfaisance est de 5 000 f., employés à donner des secours à domicile. Cette administration est absolument distincte de celle de l'hospice, quoiquelle soit composée des mêmes administrateurs.

Mille rasières de bled, qu'on peut évaluer année commune à 12,000 f. forment le revenu de l'hospice civil de Lens, qui est aussi régi par cinq administrateurs, mais qui est dirigé intérieurement par douze ex-religieuses hospitalières.

Le bureau de bienfaisance de cette ville jouit actuellement de 270 rasières de bled et de 5,000 f. de rente. Ces revenus sont em-

ployés à fournir des secours à domicile et à fournir des pensions aux vieillards infirmes.

L'hospice des insensés de St.-Venant n'a que 2 200 f de revenu. Cet établissement ne pourrait subsister s'il n'était soutenu par les pensions que lui paient les familles de quelques individus qui y sont détenus. Il est dirigé par un économe et une commission administrative de cinq membres ; le nombre des détenus est de 25.

Agriculture.

Si cet arrondissement ne contient dans son territoire aucune richesse minéralogique, il semble que la nature ait voulu l'en dédommager par la fécondité de sa superficie et la variété de ses productions.

Sous le rapport de l'agriculture, il se divise en deux parties très distinctes et par le mode de culture et par la nature des produits : la grande route de Douay à St. Omer qui traverse cet arrondissement de l'Est à l'Ouest en forme en quelque sorte la séparation.

Mode de culture.

La partie basse de l'arrondissement, qui est située au Nord, ne contient généralement que de bonnes terres. On ne les laisse pas reposer et elles sont ensemencées tous les ans, leur culture est assez difficile et surtout dispendieuse, en raison des sarclages

continuels qu'elle exige : l'emploi des bœufs y est inconnu et il faut une charrue attelée de deux chevaux pour l'exploitation de vingt hectares de terre. Dans quelques villages on fait usage de la bêche, pour la plantation des fèves, lorsque la terre paraît fatiguée par des récoltes non-interrompues, ou que des pluies continuelles rendent les chemins impraticables pour le transport des engrais, les cultivateurs ont recours à un procédé qu'ils appellent *le lit avant* et qu'il est important de faire connaître.

Il consiste à puiser à la profondeur d'un pied et demi de la surface une terre nouvelle qui remplace celle que la culture a épuisée. Cette terre vierge, fécondée par l'impression de l'atmosphère et du soleil produit de riches récoltes et dédommage amplement les cultivateurs des dépenses que ce mode de culture leur a occasionnées.

On emploi plusieurs méthodes pour faire *le lit avant* : la première consiste à tracer avec la charrue un premier sillon : une seconde charrue la suit et par un labour plus profond enlève la terre nouvelle qu'elle porte à la surface.

Un second moyen qui est le plus généralement adopté est de ne faire à la charrue que le premier labour et d'extraire à la bêche la terre que l'on destine à la végétation.

Dans

Dans quelques endroits le travail entier se fait à la bêche et ce mode le plus dispendieux est sans contredit le meilleur.

Le territoire de la partie de l'arrondissement qui est située au Midi est moins fertile. Les terres en sont en général ou marneuses, ou argilleuses, ou remplies de cailloux et de gravier ; à l'exception de quelques communes qui avoisinent Béthune, Lillers et Aire, on y cultive les terres *à la sole*, c'est-à-dire qu'elles sont ensemencées deux années de suite et restent en jachère la troisième année.

Produit de la culture.

Les productions du Nord de l'arrondissement sont le blé, le lin, les graines de colsats, de pavot noir, appellé vulgairement *œillette* et de *camomine*, le seigle, l'escourgeon, l'orge, les fèves, navets, carottes et pommes-de-terre.

Celles du Midi sont le blé, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, l'orge, la pamelle, les feves, pois, vesces et lentilles. On y a aussi tenté avec quelque succès la culture du lin. Quelques particuliers y ont des houblonnières qui réussissent parfaitement. On pourrait étendre cette culture. On y voit aussi beaucoup de prairies artificielles semées en treffle, sainfoin et luzerne; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles y soient assez multi-

N.

pliées. On ne saurait trop encourager ce genre de culture qui fertiliserait le sol, permettrait de doubler le nombre des bestiaux et fournirait beaucoup plus d'engrais.

Le bénéfice considérable que donnent les récoltes d'œillettes a aussi déterminé un assez grand nombre d'habitans à cultiver cette graine dans cette partie de l'arrondissement, mais peut-être ont-ils sacrifié à la jouissance du présent les produits de l'avenir. On a remarqué qu'après les *œillettes* on n'obtenait en général que des récoltes médiocres. Celles de blé, de seigle et d'escourgeon sont devenues moins belles. De là la diminution des pailles, des bestiaux et des engrais. Il est par conséquent à désirer qu'on donne dans cette partie de l'arrondissement la préférence à la culture des plantes céréales qui y produisent des grains de la première qualité.

Nombre d'hectares, ou arpens nouveaux, de terre, divisés en

prés et jardins	Bois	terres à labour
h. ar. c.	h. ar. c.	h. ar. c.
7,273. 30. 56.	3,495. 14. 88.	77,658. 68. 16.

Nombre de mesures de terre, composées de 484 vergelles, divisées en

prés et jardins.	Bois.	terres à labour
mesures. 16,962.	mesures. 8,151.	mesures. 181,107.

Bestiaux employés à l'agriculture.

La multiplication des bestiaux, l'améliora-tion de leurs races, peut fournir pour la suite une nouvelle source de richesses.

La race des chevaux employés à la culture pourrait être améliorée. Les ci-devant États d'Artois l'ont autrefois tenté, mais sans succès. Leurs expériences n'ont pas été constamment suivies et les moyens employés n'étaient pas convenables. Voulant s'attacher à former une race de chevaux fins, ils ont fourni des étalons trop faibles et trop menus. Les primes qu'ils accordaient aux particuliers qui s'en procuraient à leurs dépens, étaient distribuées d'après les mêmes principes. On n'a obtenu que des poulains chétifs et mal conformés. On arriverait à un resultat plus heureux en suivant un système opposé. les étalons devraient être choi-

sis entre les plus forts et les plus *étoffés* de la Frise et du Holstein. La West-Flandres pourrait en fournir quelques uns. Ils donneraient avec les jumens du pays une race d'excellens chevaux de trait et après quelques générations, beaucoup auraient des formes plus belles et une plus grande solidite.

Dès avant la révolution, la diminution du gros bétail s'était fait appercevoir ; elle avait une cause ; beaucoup de villages possédaient des pâturages communs qui donnaient l'aisance aux moindres cultivateurs d'élever des bêtes à cornes et aux gros cultivateurs, les moyens de se fournir d'une grande quantité de poulains ; c'étaient, pour ainsi dire, des atteliers dans lesquels les animaux *se fabriquaient.* La faculté de la partager a été accordée à ceux qui l'ont demandée. Depuis la révolution tous les biens communaux qui existaient encore, ont subi le même sort. La diminution a été plus sensible. Ce ne serait que demi mal si toutes ces terres avaient été rendues à la culture ; mais dans ce nombre beaucoup contenaient de la matière tourbeuse. L'intérêt particulier qui prédomine toujours l'intérêt général a déterminé les possesseurs à jouir d'un avantage momentané par l'extraction de la tourbe et ils ne se sont pas inquiétés si ces surfaces ne présenteraient plus à leurs descendans

que des mares inutiles et nuisibles. C'est un mal sans remède !

Le seul moyen qui reste pour augmenter le nombre des bêtes à cornes, c'est, comme on l'a déjà dit, de multiplier, surtout dans le territoire qui est au Midi de l'arrondissement, les prairies artificielles. Il y aurait aussi un moyen bien simple pour améliorer les races, ce serait de n'employer que des taureaux flamands.

Les troupeaux de bêtes à laine ont essuyé une diminution sensible depuis la révolution. Les réquisitions de fourrages, coup sur coup réitérées, ont mis les cultivateurs qui tenaient de ces troupeaux dans l'impossibilité de les nourrir pendant l'hyver ; tous en ont diminué le nombre, plusieurs s'en sont défait entièrement et n'en ont pas repris. L'extension de la culture de la graine d'œillette dans la partie haute de l'arrondissement a aussi contribué à diminuer ces troupeaux, en diminuant la quantité des fourrages nécessaires pour leur nourriture.

Sans doute que sous un Gouvernement protecteur de l'agriculture, les cultivateurs repeupleront leurs troupeaux, et d'après les heureux essais faits sur plusieurs points de la République, ils se détermineront enfin à s'écarter de leur routine et de leurs préjugés, et à se fournir de béliers espagnols.

Le citoyen Brasme, cultivateur et adjoint de Grenay, en a déjà donné l'exemple.

Les moyens d'augmenter et d'améliorer les troupeaux conduisent naturellement à s'occuper des moyens de les conserver. Cette partie de l'économie rurale est abandonnée à l'ignorance d'une foule de maréchaux inexperts et de quelques charlatans, fléaux tous aussi destructeurs qu'une épizootie. Il serait à desirer que le Gouvernement plaçat quelques bons artistes vétérinaires sur différens points de chaque arrondissement.

Chemins vicinaux et mode de leur entretien.

Les chemins vicinaux sont depuis longtems en mauvais état, mais ils vont être entièrement réparés, en exécution de l'arrêté du Préfet, du 8 thermidor an 10.

Les réparations qui n'exigeront pas plus d'une journée de travail seront faites par les riverains ; quant aux autres, les cultivateurs feront gratuitement les charrois de matériaux et les journées à bras seront payées sur le produit de l'octroi général qui doit être établi.

Commerce et industrie.

La principale branche de commerce de cet arrondissement consiste dans la vente des productions de son sol.

Il se vend annuellement, au marché de Béthune, en blé, seigle et orge, 296.000 myriagrammes, dont 150,000 sont exportés.

En escourgeon 103,000 myriagrammes.

En avoine, 40,000 idem.

Il s'y vend aussi une très grande quantité de graines de colsats, de lin, d'œillette, de treffle et un peu de *camomine*, mais je n'ai pu me procurer les renseignemens nécessaires pour en déterminer les quantités.

Il s'exporte annuellement par St.-Venant et la Lys, tant par le marché de cette ville que par des ventes directes, faites aux marchands, environ 200,000 myriagrammes de grains.

Les marchés d'Aire et de la Bassée, département du Nord, enlevent aussi une grande quantité des productions de cet arrondissement.

Une autre branche de commerce qui n'est pas moins importante dans cet arrondissement, consiste dans la préparation du lin, (dont il se vend annuellement 50 mille bottes du poids ancien de trois livres chacune, du prix de 1 f. 20 cen. jusqu'à 3 francs la botte) la filature et la fabrication des toiles.

La nature a particulièrement favorisé la commune de Festubert dans ce genre d'in-

dustrie ; en lui accordant des eaux d'une qualité supérieure pour le rouissage des lins. Elles sortent d'une grande quantité de sources, situées sur son territoire. Les communes de Beuvry et de Cuinchy participent à cet avantage, par leur proximité.

Ces eaux abondantes et limpides, distribuées en une infinité de canaux, ont la propriété de blanchir parfaitement le lin. Cet avantage précieux détermina les habitans à ne pas se borner à la préparation des lins communs, récoltés sur leur sol ; ils étendirent leurs spéculations et se procurèrent des lins fins dans la West-Flandre, les environs de Lille, de Tournai, de Ménin, etc. Les succès obtenus par les auteurs de cette épreuve, qui remonte à des tems trop reculés, donnèrent bientôt à ce commerce toute l'extension dont il était susceptible ; chacun voulut en partager les avantages et les canaux se multiplièrent.

Les habitans de Festubert ne pouvant suffire aux demandes qui leur étaient faites, prirent le parti d'acheter dans les environs de Valenciennes et du Quesnoy des lins tout apprêtés, mais moins bien que les leurs. Ces lins ayant reçu entre leurs mains une façon plus soignée, se vendirent au pair des autres. Ce genre de spéculation prit de la consistance, il s'étendit et dure encore ;

Les lins de première qualité se répandent dans les environs de Cambrai, de St.-Quentin, de Bapaume, etc. : ils servent à la fabrication des linons et batistes ; le reste est enlevé par des marchands des départemens qui composent la ci devant province de Normandie.

Mais si Festubert paraît presqu'exclusivement favorisé par la qualité de ses eaux, les autres villages de la partie basse de cet arrondissement ne sont pas demeurés sans ressource.

On récolte dans toute son étendue une très grande quantité de lins communs, qui ne sortent du pays qu'après avoir été manufacturés. Ils y sont filés et réduits en toiles, grosses à la vérité, mais d'un bon usage. Une petite partie en est consommée sur les lieux, le reste est porté aux marchés de Béthune et surtout à ceux d'Etaires, département du Nord. Ces toiles alimentent les blanchisseries des bords de la Lys. Cette branche précieuse de commerce occupe une prodigieuse quantité de bras, particulièrement dans la saison morte. Toutes les femmes sont fileuses et la plûpart des hommes sont à la fois cultivateurs et tisserands ; aussi cette partie de l'arrondissement est-elle très peuplée.

Les quatre communes du ci-devant canton de la Ventie occupent 1647 métiers, qui produisent annuellement, à raison de 360 mètres chacun, 576,450 mètres de toiles.

Celles de Richebourg-l'Avoué, Richebourg-St.-Vaast, de la Vielle-Chapelle et de la Couture, occupent 249 métiers, qui ne fabriquent chacun que 280 mètres de toiles, ce qui fait en tout 69,720 mètres.

Toutes ces toiles s'exportent et se vendent aux marchands de Lille, Douay, Arras, Etaires, Armentières, Valenciennes, Cambrai et Paris. Ces marchands se rendent sur les lieux pour faire leurs achats.

Le prix de la journée de l'ouvrier, travaillant à la toile, est de 75 centimes.

Il se vend en outre chaque année, sur le marché de Béthune, 218,400 mètres de toiles, qui se fabriquent dans ses environs et notamment à Burbure, canton de Lillers.

Le prix de ces toiles est depuis 75 centimes jusqu'à 3 francs le mètre.

Il existe dans le canton de la Ventie 31 blanchisseries : on y blanchit environ 578,000 mètres de toiles, chaque année : le nombre

des ouvriers, qu'on y emploie, est de 62; ils sont payés à raison de 18 francs par mois.

Les habitans de ce canton, dont l'aspect extérieur ressemble beaucoup à celui de la basse Normandie, cultivent encore une assez grande quantité de pommiers et de poiriers dans des manoirs et vergers qui occupent à peu près la huitième partie de leur territoire. On en exporte année commune pour Gand, Douay, Valenciennes et Arras pour la valeur d'environ 4000 francs.

Usines.

Il y a dans cet arrondissement pour la fabrication des huiles de lin, de colsats, d'œillette et de *camomine* 49 usines.

Il y a deux moulins à papier et deux à tan.

Il est un établissement qui mérite une attention particulière, c'est un moulin à battre le fer, établi sur la rivière de la Clarence à la Pugnoy: l'homme industrieux qui l'a construit, y a aussi établi plusieurs forges; ainsi toutes les vieilles ferailles y sont non seulement converties en barres, mais elles sont ensuite travaillées, soit pour le service de l'agriculture, soit pour tout autre usage. Cette usine a été longtems ali-

mentée par les nombreuses démolitions qui ont eu lieu, mais depuis que le tems de la destruction est passé, elle languit. On pourrait la rendre très utile, si le Gouvernement traitait avec celui qui la fait valoir des vieilles ferailles qui se trouvent amassées dans les ports de mer du Nord de la République; celui-ci les convertirait en barres de fer, et au moyen de ses forges il pourrait aussi y fabriquer tous les objets nécessaires au service des ports et de la marine.

FOIRES.

Béthune.

Deux foires, la première du 15 au 25 pluviôse, la deuxième du 10 au 20. Il s'y vend toutes sortes de bestiaux, poteries, bijouteries, quincailleries et modes.

Les premiers jours pour toutes sortes de bestiaux.

Lillers.

Deux foires, les 18 brumaire et premier germinal.

Il s'y vend des chevaux, bêtes à corne et à laine, porcs, volailles, etc.

Lens.

Une foire, qui a lieu le 15 vendémiaire; il ne s'y vend que des porcs.

St. - Venant.

Une foire, qui a lieu le 19 vendémiaire.

Carvin.

Trois foires, qui ont lieu les 15 brumaire, 18 ventôse et 18 messidor, il s'y vend toutes espèces de bestiaux.

Hénin - Liétard.

Une foire, qui a lieu le deuxième jour complémentaire, il s'y vend des chevaux, vaches et porcs

Grandes Routes, Ponts, Navigation intérieure.

La Lave est navigable depuis Béthune jusqu'à la Gorgue, où elle se jette dans la Lys. C'est par cette rivière que la plus grande partie des productions de l'arrondissement s'exportent dans les départemens voisins. Cinq écluses y sont établies pour la retenue des eaux et facilitent la navigation, mais elles sont toutes délabrées et elles tombent en ruine. Le lit même de la rivière est tellement encombré qu'elle n'est plus accessible qu'à de petits bateaux peu chargés : le curement de cette rivière et la réparation de ses écluses sont de la nécessité la plus urgente.

Les digues du canal de la Deule et les ponts de communication qui y sont établis

sont aussi dans un état de délabrement qui mérite d'autant plus l'attention du Gouvernement, que c'est par ce canal seul que les objets qui sortent des fonderies et de l'arsenal de Douay peuvent être transportés aux frontières.

Depuis longtems on avait reconnu le besoin d'un canal, qui unirait la Haute-Deulé à la Lys, en évitant le détour du Deullemont.

Le Gouvernement a tellement été convaincu de l'utilité de ce canal qu'en 1791 il en avait ordonné la confection. Tous les plans et nivellement sont faits. Ce canal devait partir de St.-Venant, passer par Béthune et joindre le canal de la Bassée à Berclau. Il aurait 14,482 toises de développement et suivant les devis estimatifs il devrait coûter 1,577,880 f. 11 s. 9 deniers.

Les avantages qui résulteraient de la confection de ce canal, dont l'exécution est si facile, sont incalculables, mais la première chose dont il est important de s'occuper, est de mettre en bon état le canal existant de Béthune à la Gorgue.

Instruction publique.

Il y avait avant la révolution deux collèges; l'un à Béthune, l'autre à Lens. Au

jourd'hui il n'existe pas dans cet arrondissement, qui a 112,790 de population, une seule maison d'éducation qui puisse être considérée comme école secondaire.

Mœurs et usages particuliers.

Les mœurs et usages de cet arrondissement en général sont à peu près les mêmes que dans le reste du département. Il existe cependant quelques coutumes particulières dans le ci-devant pays de Lalleu, qui est le canton de la Ventie. Ses habitans ont moins de communication avec les villes voisines, parce qu'ils n'exportent aucune denrée et vendent chez eux les toiles qu'ils fabriquent avec les lins qui croissent sur leur sol et qui en sont la principale production ; aussi ont-ils conservé quelques usages qui sont étrangers au reste de l'arrondissement.

Leurs jeux sont le tir de l'arbalêtre et le jeu de boule, les joueurs sont divisés en sociétés, qui toutes ont leur président. Ce titre est décerné à celui qui dans une de leurs fêtes, a eu l'adresse d'abattre l'oiseau.

Il y a aussi des sociétés d'oiseleurs ; dans les mois de floréal et prairial, avant le lever du soleil, ils mettent en présence deux pinçons ; ces oiseaux luttent entre eux pour

le chant ; le vainqueur est celui qui fournit la plus longue carrière ; quelque fois l'oiseau vaincu périt de fatigue et d'épuisement.

Les habitans de ce canton paraissent aimer particulièrement les combats de cocqs. Il est peu d'individus qui n'ait son cocq de bataille. On sait que dans ces sortes de combats, le vaincu ne cède la victoire qu'en perdant la vie.

Mais ce qui annonce des mœurs plus douces est le goût qu'ont tous les habitans pour la culture des fleurs et surtout de l'œillet ; presque tous en sèment dans leur jardin et à des époques déterminées, chacun présente les plus beaux que son parterre a pu produire ; des juges choisis dans les communes voisines les comparent et décernent la palme à celui qu'ils jugent le plus beau.

Les fleuristes sont aussi réunis en sociétés ; ils ont comme les arbalêtriers, les joueurs de boule, les oiseleurs et les amateurs des combats de cocqs, des fêtes particulières : toutes ces fêtes commencent par une cérémonie religieuse, par une messe solemnelle et sont terminées par un repas et un bal.

PODEVIN.

Quatrième Arrondissement Communal.

Chef lieu : Arras, qui est en même tems chef-lieu de la Préfecture. Les communes qui composent cet arrondissement sont directement administrées par le Préfet.

Cette ville est aussi le chef-lieu de la seconde Cohorte de la Légion d'honneur et le siège d'un Evêché.

Cet arrondissement se compose du territoire de dix cantons de justices de paix, lesquels comprennent ensemble 217 communes et une population de 131,331 individus.

Membres du Conseil d'Arrondissement.

Les CC.

Bertin.	Billon.	Norman.
Leroux.	Waterlot.	Cornoailles.
Despretz.	Manoury.	Billiot.
Delleville.		

Ville d'Arras.

Les CC.

Watelet, *maire.* Lesoing., Cot. *adjoints.*

Warnier, *secrétaire-en-chef.*

Conseil municipal.

Les CC.

Delpouve.	Souillart.	Grimbert, fils.
Dufour.	Eras.	Vallé-Lesoing.

Thiébault.	Morel.	François.
Martin.	Lefranc.	Fromentin.
Donjon.	Dethieulaine.	Nonot.
Linque.		

Nota. En exécution de l'arrêté des Consuls, du 19 fructidor dernier, le surplus des membres portés dans l'almanach de l'an 10 est sorti par la voie du sort et n'est pas encore remplacé.

Commissaires de Police.

Les CC. Lantoine et Delaire.

Juges de Paix.

Cantons	Les CC.
d'Arras (Nord),	*Léandre Leducq.*
d'Arras (Sud),	*Jérome Lefebvre.*
de Bapaume,	*Lardemer.*
de Beaumetz,	*Brazier.*
de Bertincourt,	*Rodrigue.*
de Croisilles,	*Waterlot.*
de Foncquevillers,	*Portrait.*
de Marquion,	*Ch. Louis Brisse.*
de Vimy,	*Desfontaine.*
de Vitry,	*Quenesson.*

BAPAUME.

Le C. Froment, *maire.*

Les CC. Largilliere et Lemaire, *adjoints.*

Cinquième Arrondissement communal.

Chef-lieu : St.-Pol.

Le C. Garnier, *Sous-Préfet.*

Cet arrondissement se compose du territoire de six cantons de justices de paix, lesquels comprennent ensemble 195 communes et une population de 71,551 individus.

Membres du Conseil d'Arrondissement.

Les CC.

Lechon.	Vallart, fils.	Barbier.
Thullier.	Coquerelle.	Laigle.
Beghin.	Petit.	Defremicourt.
Dusaulchoy.		

Ville de St.-Pol.

Les CC.

Graux, *maire.* Branquart., Voguez. *adjoints.*

Juges de paix.

Cantons,	Les CC.
d'Aubigny,	*Lefebvre.*
d'Auxi-la-Réunion,	*Desmaret.*
d'Avesnes-l'Egalité,	*Flour.*
d'Heuchin,	*Vasseur.*
de St. Pol,	*Vinoc-Thellier.*
de Wail,	*François Lequien.*

Sixième Arrondissement communal.

Chef-lieu : MONTREUIL.

Le C. POULTIER, *Sous-Préfet.*

Cet arrondissement se compose du territoire de six cantons de justice de paix, lesquels comprennent ensemble 142 communes et une population de 67,711 individus.

Membres du Conseil d'Arrondissement.

Les CC.

Hacot-Duviollier.	Denquin.	Marquant.
Danel.	Boitel.	Cressent.
Violette, père.	Gomez.	Deplanques.
Regnault, fils,	Dewamin.	

Ville de Montreuil.

Les CC.

Deroussen-Florival, *maire.*

Hennequier et Thueux, *adjoints.*

Conseil municipal.

Les CC.

Poultier.	Pollet.	Dodenfort.
Pecquet.	Hacot.	Dournel.
Havet.	Hennequier.	Lefebvre.
Delannoy.	Thueux.	Leroy.
Vencent.	Havet, négoc	Lethomel.
Féron.	Lepine.	Dacquin.
Lafoscade.		

HESDIN.

Les CC.

Gosse, *maire.* | Dewamin. Houzel. | *adjoints.*

Juges de paix.

Cantons;	Les CC.
de Montreuil,	*Varennes.*
de Campagne-les-Hesdin,	*Dewamin.*
d'Etaples,	*Danel.*
de Fruges,	*Dufour.*
d'Hesdin,	*Lefrançois.*
d'Huqueliers,	*Marquant.*

ETAT ECCLÉSIASTIQUE.

Le diocèse d'Arras comprend tout le territoire du département du Pas de-Calais.

Evêque d'Arras.

M. Hugues-Robert-Jean-Charles LATOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS.

Vicaires-généraux.

Les CC. Dubois, Tourtois.

Le C. Hallete, *prosecrétaire.*

Chanoines titulaires composant le Chaptre cathédral de l'Evêque.

Les CC.

Frélaut. Delaune. Morel.
Gosse. Moronval. Chevalier.
Duchatelet. Havet.

Chanoines honoraires.

Les CC.

Lallart. Lemaire. Bultez. Dorlencourt.

43 Curés, dont la résidence est fixée aux chef-lieux des arrondissemens de justice de paix et 615 vicaires desserviront les cures et succursales de ce diocèse, leur nomination n'est pas encore connue.

Noms des Elèves qui ont remporté les prix distribués en l'an X par l'Ecole centrale du Département du Pas-de Calais.

Cours de Belles-Lettres.

Prix de la composition en Prose.

Eusèbe *Dupont-Delporte*, de Boulogne-sur mer.

Prix de Poësie française.

Valentin *Roty*, d'Arras.

Mention honorable.

Eusebe *Dupont - Delporte*, de Boulogne-sur-mer.

Prix d'Emulation.

Valentin *Roty*, d'Arras.

Cours de Grammaire générale.

Logique, premier Prix.

Antoine *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

François *Roty*, d'Arras.

Grammaire française, premier Prix.

Antoine *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Eusèbe *Dupont - Delporte*, de Boulogne-sur-mer.

Mention honorable.

François *Roty*, d'Arras.

Physique.

Premier Prix de composition.

Auguste *Duriez - Lafoirez*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Pierre *Butor*, de Boulogne-sur-mer.

Prix d'Emulation.

Pierre *Butor*, de Boulogne sur-mer.

Histoire et Géographie.

Prix de composition.

François *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Prix d'Emulation.

Louis *Leclercq*, de Béthune.

Mathématiques, première Section.

Prix de composition.

Constant *Poyard*, de Paris.

Mention honorable.

Antoine *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Prix d'Emulation.

Antoine *Fournier*, de Boulogne-sur-Mer.

Seconde Section, premier Prix.

Alexandre *Leporcq*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Joachim *Lefebvre*, de Blainville, département de la Manche.

Mention honorable.

Louis *Bosc*, de Paris.

Histoire naturelle, premier Prix.

Auguste *Arnoult*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Egalement mérité par les CC. Antoine *Demarle*, de Boulogne, et François *Becquart*, de St.-Omer.

Mention honorable.

Xavier *Prevost*, d'Hesdin.

Prix d'Emulation.

François *Becquart*, de St.-Omer.

Langues anciennes.

Première Division, première Section.

Prix de traduction du Latin en Français.

Charles-Alexandre *Regnier-Dutimat*, de St.-Domingue.

Prix de traduction du Français en Latin.

Alexandre *Leporcq*, de Boulogne-sur-mer.

Prix de Poësie latine.

Alexandre *Leporcq*, de Boulogne-sur mer.

Seconde Section.

Premier Prix de traduction du Latin en Français.

François *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Augustin *Hibon-Lafrenoye*, de Boulogne-sur-mer.

Mention honorable.

Antoine *Demarle*, de Boulogne-sur-mer.

Premier Prix de traduction du français en Latin.

François *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Second prix.

Augustin *Hibon-Lafrenoy*, de Boulogne.

Prix d'Emulation.

Egalement mérité par les CC. Antoine *Desmarle*, et Auguste *Arnoult*, de Boulogne-sur-mer.

Seconde Division, première Section.

Premier prix de traduction du latin en français, et du français en latin.

Augustin *Dupont*, de Boulogne-sur-mer.

Second prix.

Maxime *Cousin*, de Béthune.

Mention honorable.

Ferdinand *Ducarnoy*, de Boulogne.

Prix d'Emulation.

Ferdinand *Ducarnoy*, de Boulogne.

Seconde Section.

Premier prix de traduction du français en latin.

Pierre *Hédouin*, de Boulogne-sur-mer.

Second prix.

Richard *Cornuel*, de Boulogne-sur-mer.

Mention honorable.

Pierre *Duterte*, de Boulogne-sur-mer.

Prix d'encouragement.

Partagé entre les CC. Martial *Griset*, et Pierre *Dutertre*, de Boulogne-sur-mer.

Dessin. Têtes d'après la Bosse. Prem. Prix.

Constant *Poyard*, de Paris.

Second Prix.

Toussaint *Butel*, de Boulogne-sur-mer.

Mention honorable.

Partagée entre les CC. François *Fournier*, et Richard *Cornuel*, de Boulogne-sur-mer.

Académie, premier Prix.

Balthazar *Harrewin*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Antoine *Fournier*, de Boulogne-sur-mer.

Section des grandes Têtes.

Premier Prix.

François *Butel*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Maxime *Cousin*, de Béthune.

Mention honorable.

Auguste *Arnoult*, de Boulogne-sur-mer.

Classe des commençans. Premier Prix.

Philippe *Bailly*, de Boulogne-sur-mer.

Second Prix.

Jacques-Louis *Henry*, de Boulogne-sur-mer.

OCTROIS.

Tableau des produits et frais de Régie des huit Octrois du Département, pendant l'an 10, comparés à ceux de l'an 9.

Villes où ils sont établis.	Noms des Directeurs.	Produits de l'an 9.		Produits de l'an 10.		Frais de Régie an 9.		Frais de Régie an 10.	
		f.	c.	f.	c	f.	c	f.	c
Arras......	*Cézeaux* ..	101,190	40	105,976	93	14,080	67	15,435	91
St.-Omer..	*Palfart*...	39,544	70	68,170	39	8,673	81	10,570	70
Boulogne..	*Ste.-Beuve*	48,685	62	58,7.3	46	11,2 0	57	10,996	91
Calais.....	*Ramecy*.	24,761	91	26,841	39	5,572	96	5,469	85
Aire	*Paturaux*.	2,715	18	17,185	65	1,142	59	3,927	76
Hesdin....	*Leblond*..	4,198	18	14,723	93	1,085	80	2,907	31
Béthune..	*Lottin*....	5,233	77	10,678	24	755	9	1,682	25
Montreuil.	*Lefebvre*..	1,542	5	12,876	91	466	25	2,212	74
Totaux.........		227,671	84	315,176	90	42,097	74	53,203	43

Nota. Les Octrois des villes d'Aire, Hesdin, Béthune et Montreuil n'ayant été mis en perception que vers la fin de l'an 9 ; il ne peut être établi de comparaison entre les produits et les frais de régie de cette année et ceux de l'an 10. Il est d'ailleurs à observer que les frais du premier établissement de ces Octrois élèvent de beaucoup leurs frais ordinaires de régie, ce qui ne s'est pas renouvelé en l'an 10, et donne le véritable terme de comparaison entre les produits et les frais.

Certifié véritable par le Directeur chargé de l'inspection générale des Octrois du Département.

CEZEAUX.

TABLE DES MATIERES.

FIN.



